



# Bilan national des ACT 2015

## Table des matières

1. Introduction .....	3
1.1. Contexte.....	3
1.2. Amplitude de l'enquête .....	4
1.3. Description des structures ayant retourné le rapport d'activité standardisé .....	5
1.4. Autres établissements gérés par les structures.....	7
1.5. Quelques données financières .....	8
2. L'activité des ACT .....	9
2.1. Description de l'équipe salariale d'un ACT .....	9
2.2. Accompagnements réalisés par les ACT .....	11
2.3. Astreinte .....	14
2.4. Service de suivi des sortants.....	14
3. Les candidatures et les admissions .....	15
3.1. Les candidatures .....	15
3.2. Les motifs de refus des candidatures.....	16
3.3. Les admissions .....	19
3.4. Origine des dossiers de candidatures des résidents admis dans l'année.....	19
4. Profil social des résidents présents en ACT et des résidents sortis du dispositif ACT.....	21
4.1. Genre des résidents présents en ACT .....	22
4.2. Age des résidents présents en ACT .....	23
4.3. Hébergement des résidents : comparaison entrée - sortie.....	24
4.4. Situation administrative des résidents : comparaison entrée - sortie.....	28
4.5. Protection maladie des résidents : comparaison entrée - sortie .....	30
4.6. Situation professionnelle et revenus des résidents : comparaison entrée – sortie .....	32
4.7. Décès .....	35
4.8. Les accompagnants.....	36
4.9. Durée de séjour des résidents sortis du dispositif ACT.....	37
5. Pathologies chroniques des candidats à l'admission en ACT et des résidents présents en ACT .....	40
5.1. Répartition des pathologies principales : comparaison candidats – résidents présents .....	40
5.2. Genre et pathologies principales des résidents présents en ACT .....	43
5.3. Comorbidités des résidents présents en ACT.....	44
5.4. Prévalence des addictions pour les résidents présents en ACT .....	47
6. Conclusion.....	47
Annexe : Bilans régionaux des ACT .....	49
A1. Bourgogne-Franche-Comté .....	50

A2. Bretagne.....	58
A3. Centre-Val de Loire.....	66
A4. Guyane.....	74
A5. Hauts-de-France .....	82
A6. Martinique – St Martin .....	90
A7. Normandie .....	98
A8. Provence-Alpes-Côte d’azur.....	106
A9. Réunion (La).....	114

# 1. Introduction

## 1.1. Contexte

Par la circulaire interministérielle DGCS/SD1/SD5C/DGS/DSS/DB n° 2013-339 du 6 septembre 2013, une première version du rapport standardisé était proposée. L'article 3.2 « *Expérimentation nationale d'un recueil standardisé des données d'activité des appartements de coordination thérapeutique (ACT)* » de cette circulaire précise ainsi :

*« La présente instruction a également pour objectif de vous transmettre un projet de formulaire de rapport d'activité des ACT dans le but de l'expérimenter avec les structures volontaires sur les données de l'année 2013. Vous trouverez les instructions relatives à cette expérimentation en annexes VIII et IX. Vous voudrez bien retourner à [katell.daniault@sante.gouv.fr](mailto:katell.daniault@sante.gouv.fr) et à [DGS-RI2-ACT@sante.gouv.fr](mailto:DGS-RI2-ACT@sante.gouv.fr) le fichier Excel complété par les structures volontaires, accompagné de vos commentaires quant à la faisabilité de ce recueil, pour le 31 mai 2014 au plus tard. »*

Si cette expérimentation n'a pas été reconduite par la Direction Générale de la Santé (DGS), la FNH-VIH et autres pathologies a décidé de proposer à nouveau ce rapport standardisé comme enquête pour le bilan des ACT 2015.

### Commentaires sur l'analyse

*L'intervalle de confiance à 95% (IC95) a été calculé pour l'ensemble des données. Il est présenté entre crochets dans les tableaux de résultats de la manière suivante :*

$$\begin{matrix} X \\ [X-IC95 ; X+IC95] \end{matrix} \quad \text{ou} \quad X \pm IC95$$

*Cependant, les données analysées ne sont pas issues d'un échantillon de structure représentatif des ACT mais obtenues grâce aux structures qui ont accepté de renseigner le questionnaire. Aussi, cet intervalle de confiance doit être considéré comme un intervalle d'erreur minimum pour les données présentées.*

*Pour certaines données, les effectifs étant trop petits (< 5), l'intervalle de confiance n'a pu être calculé.*

*De plus, pour l'Outre-mer (et les bilans régionaux présentés en Annexe), il ne peut être fait une analyse comparative entre les distributions des résidents présents et des résidents sortants, les effectifs étant bien trop faibles.*

## 1.2. Amplitude de l'enquête

74 structures ont retourné le rapport d'activité standardisé à la FNH-VIH et autres pathologies. Ces structures gèrent 1219 places<sup>1</sup> d'ACT ce qui représente 58,0%<sup>2</sup> de l'ensemble des places d'ACT (pour 54,1% dans le bilan 2014).

Les données ont été analysées en regroupant :

- les établissements présents dans la région Ile-de-France (ensemble « **IDF** ») ;
- les établissements présents en France métropolitaine hors Ile-de-France (ensemble « **Régions** ») ;
- les établissements présents sur les territoires d'Outre-mer (ensemble « **Outre-mer** ») ;
- l'ensemble des établissements (ensemble « National »).

Par ailleurs, sont présentés, en annexe de ce rapport, des bilans régionaux réalisés pour les régions dont la représentativité régionale (en nombre de places) des répondants dépasse les 75%.

Le tableau suivant présente l'amplitude générale de l'enquête :

	Régions	IDF	Outre-Mer
Nombre de structures	51	16	7
Nombre de places installées	693	422 <sup>3</sup>	104 <sup>4</sup>
Nombre de candidatures	1864 <sup>5</sup>	5179 <sup>6</sup>	138
Nombre de résidents présent dans l'année	1067	550	152
Nombre d'admissions	450	163	64
Nombre de sorties	403	149	57

Tableau 1 : Amplitude de l'analyse des rapports d'activité standardisés

<sup>1</sup> Places effectivement installées au 31/12/2015

<sup>2</sup> Le total des places d'ACT considéré est de 2100 places :

- 1800 places, objectif du plan 2007-2011 pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques
- + 100 places autorisées en 2013 par la circulaire interministérielle DGCS/SD1/SD5C/DGS/DSS/DB n° 2013-339 du 6 septembre 2013
- + 200 places autorisées en 2014 par l'instruction interministérielle DGCS/SD1/SD5C/DGS/DSS/DB n° 2014-313 du 12 novembre 2014

Cependant, certaines places n'ont pas été ouvertes, les ARS se servant des crédits pour rehausser la dotation de places (sous dotées) déjà existantes. Le nombre de places réelles recensées par la fédération est compris entre 1900 et 2000 places. La représentativité de l'enquête serait alors, en se basant sur 2000 places, de 61,0%

<sup>3</sup> Ce nombre de places représente environ 58,2% des places installées en IDF

<sup>4</sup> Ce nombre de places représente 92% des places installées en Outre-Mer

<sup>5</sup> Ce nombre de candidatures correspond aux données transmises par 50 structures et non 51 (1 structure n'ayant pas répondu à cet item)

<sup>6</sup> Ce nombre de candidatures correspond aux données transmises par 15 structures et non 16 (1 structure n'ayant pas répondu à cet item)

### 1.3. Description des structures ayant retourné le rapport d'activité standardisé

	Régions	IDF	Outre-mer
Nombre de places moyen par structure	13,6 ±2,5 <sub>(IC95)</sub>	26,4 ±6,0 <sub>(IC95)</sub>	14,9 ±11,1 <sub>(IC95)</sub>

Tableau 2 : Nombre moyen de places installées au 31/12/2015 par structure ayant répondu à l'enquête

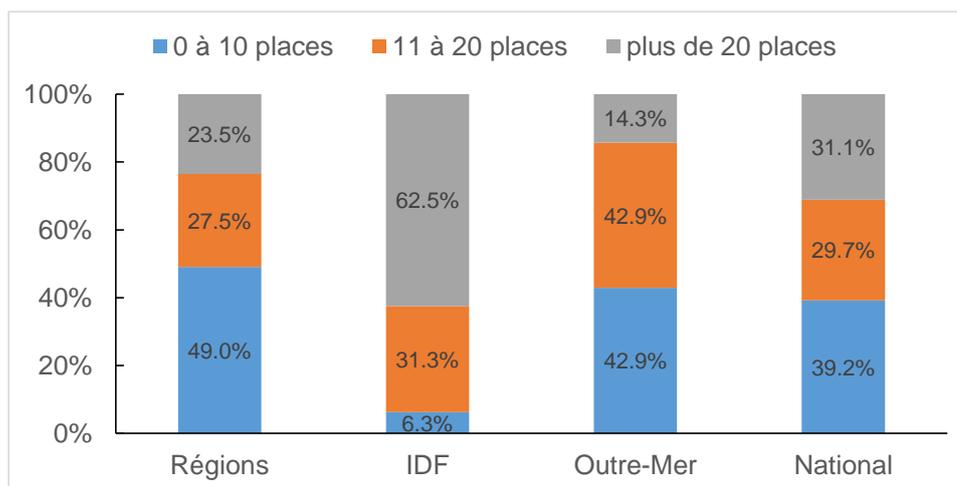


Figure 1 : Taille des structures ayant retourné le rapport d'activité standardisé

Ces établissements gèrent des ACT selon plusieurs modes d'hébergement (en individuel<sup>7</sup>, en semi-collectif<sup>8</sup>, en collectif<sup>9</sup>). Dans cette enquête, en région, si 54,0% et 57,1% des structures proposent un mode d'hébergement unique respectivement en région et en Outre-mer, en IDF, 93,8% des établissements proposent une offre d'hébergement diversifiée. La répartition de ces différents modes d'hébergement dans les structures est présentée dans le tableau ci-dessous :

% d'établissements proposant des ACT en	Régions	IDF	Outre-mer
Individuel	100%	93,8%	85,7%
Semi-collectif	29,4%	93,8%	57,1%
Collectif	13,7%	12,5%	-

Tableau 3 : Répartition des différents modes d'hébergement dans les établissements

<sup>7</sup> Hébergement en logement ordinaire pour une personne seule, un couple, une famille

<sup>8</sup> Hébergement en logement ordinaire de type F3, F4, F5... en cohabitation, où chaque résident dispose d'une chambre individuelle. Les lieux communs à partager sont le salon, la cuisine, la salle à manger, la salle de bain et les toilettes

<sup>9</sup> Structure d'hébergement de taille moyenne associant aux chambres individuelles ou studios des espaces collectifs (sanitaires, cuisine) avec des prestations collectives (repas, animation des lieux, permanence de l'équipe ...)

L'hébergement en individuel représente la très grande majorité des places installées comme l'indique le tableau ci-dessous :

Type de place	Régions	IDF	Outre-mer
Individuel	82,8% [80,0 - 85,6] <sub>IC95</sub>	55,5% [50,8 - 60,3] <sub>IC95</sub>	51,0% [41,3 - 60,7] <sub>IC95</sub>
Semi-collectif	10,0% [7,8 - 12,2] <sub>IC95</sub>	38,4% [31,8 - 43,0] <sub>IC95</sub>	49,0% [39,3 - 58,7] <sub>IC95</sub>
Collectif	7,3% [5,6 - 9,2] <sub>IC95</sub>	6,1% [3,8 - 8,4] <sub>IC95</sub>	-

Tableau 4 : Répartition des différents modes d'hébergement dans les établissements

Ce mode d'hébergement continue à s'imposer au fil des années comme le montre la figure suivante.

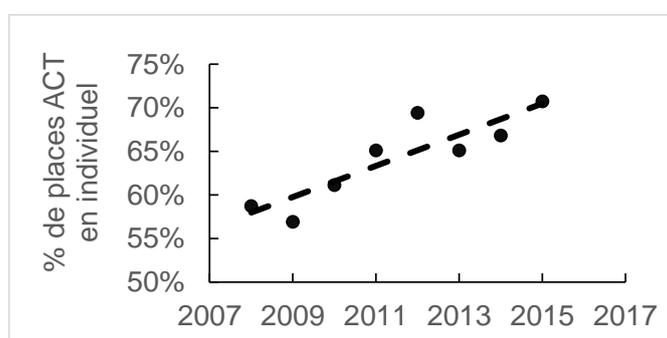


Figure 2 : Evolution de la proportion de places d'ACT en individuel au niveau national pour les structures ayant répondu aux enquêtes

Il est évident que les ACT en semi-collectif et en collectif sont plus adaptés à certaines situations (état de santé très dégradé, autonomie très dégradée ...). Dans les structures gérant des ACT selon plusieurs modes d'hébergement, les personnes peuvent passer d'un hébergement (semi-)collectif à un hébergement individuel (ou inversement) en fonction de l'évolution de leur autonomie en restant dans la même structure. La création de places nouvelles via les appels à projet et les mesures d'extension doivent donc entretenir la diversité des modes d'hébergement comme cela est rappelé dans la circulaire interministérielle DGCS/SD1/SD5C/DGS/DSS/DB n° 2013-339 du 6 septembre 2013, article 2.2 :

*« favoriser les conditions permettant un parcours vers l'autonomie en facilitant au sein d'un même ACT différentes modalités d'hébergement et les partenariats avec d'autres dispositifs permettant ce parcours vers l'autonomie »*

Un certain nombre de places en ACT sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite (tableau ci-dessous).

	Régions	IDF	Outre-mer
% de places accessibles aux personnes à mobilité réduite	26,6% [23,3 – 29,9]	17,9% [14,2 - 21,6]	14,7% [7,9 - 21,5]
% d'établissements proposant au moins une place accessible aux personnes à mobilité réduite	82,4%	75,0%	85,7%

Tableau 5 : Proportion de places accessibles aux personnes à mobilité réduite

#### 1.4. Autres établissements gérés par les structures

La plupart des structures ayant répondu à l'enquête gèrent d'autres établissements comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Régions	IDF	Outre-mer
% de structures ne gérant aucun autre établissement que le dispositif ACT	17,6%	6,3%	14,3%
% de structures gérant un seul autre établissement	29,4%	18,8%	42,9%
% de structures gérant deux autres établissements	17,6%	37,5%	14,3%
% de structures gérant au moins trois autres établissements	35,3%	37,5%	28,6%

Tableau 6 : Proportion de structures (ayant répondu à l'enquête) gérant un ACT et éventuellement un autre dispositif ou service

Les principaux types d'établissement, autres que les ACT, gérés également par les structures ayant répondu à l'enquête sont :

	Régions (50 structures)	IDF (16 structures)	Outre-mer (7 structures)
Nombre d'établissements ou service médico-sociaux du secteur "Personnes confrontées à des difficultés spécifiques" : CSAPA <sup>10</sup> , CAARUD <sup>11</sup> , LHSS <sup>12</sup> , LAM <sup>13</sup>	26	10	4
Nombre d'établissements ou services médico-sociaux du secteur personnes âgées / personnes handicapées (MAS <sup>14</sup> , FAM <sup>15</sup> , SAVS <sup>16</sup> , SAMSAH <sup>17</sup> , SSIAD <sup>18</sup> , EHPAD <sup>19</sup> ....)	14	8	3
Nombre d'établissements ou services sociaux (CHRS <sup>20</sup> , maison relais, résidence sociale...)	20	8	3
Nombre d'établissements ou services sanitaires	5	1	-
Autres établissements ou services <sup>21</sup>	26	6	2

Tableau 7 : Types d'établissement ou service (hors ACT) gérés également par les structures ayant répondu à l'enquête

## 1.5. Quelques données financières

A partir du montant indiqué par les structures sur les produits de la tarification (Groupe 1), le prix moyen de la place réellement financé a pu être calculé. Il est à comparer au prix annuel d'une place (**31 503 € en métropole et 37 679 € en Outre-mer**) mentionné dans l'instruction interministérielle DGCS/SD1/SD5C/DGS/DSS/DB n° 2014-313 du 12 novembre 2014.

De même la participation financière moyenne demandée aux résidents a été déterminée. Cependant cette valeur est à prendre avec précaution, car la plupart des établissements indiquent le montant annuel total réellement perçu par la structure pour l'ensemble des

<sup>10</sup> CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

<sup>11</sup> CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues

<sup>12</sup> LHSS : Lits Halte Soins Santé

<sup>13</sup> LAM : Lits d'Accueil Médicalisés

<sup>14</sup> MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

<sup>15</sup> FAM : Foyer d'Accueil Spécialisé

<sup>16</sup> SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

<sup>17</sup> SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

<sup>18</sup> SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile

<sup>19</sup> EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

<sup>20</sup> CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociales

<sup>21</sup> Dans la catégorie « autres établissements ou services », les structures ont mentionnées : des instituts médico-éducatifs (IME), des chantiers « insertion », des crèches, des services de prévention, des services intervenant auprès des prostituées, des services « accueil », des équipes de maraude, des centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), des points écoute, des dispositifs allocation logement temporaire (ALT), des établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE), des unités diagnostic mère-enfant, des dispositifs «un logement d'abord », des services d'intermédiation locative (IML), des services d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL), des services socio-judiciaires, des appartements relais, des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), le 115, des centres de formation, des chantiers d'insertion

résidents et non le montant forfaitaire demandé (que le résident puisse ou non régler ce montant).

	Régions	IDF	Outre-mer
Cout annuel réellement financé pour une place ACT	31 430 € ± 260 €	32 081 € ± 387 €	38 444 € ± 316 €
Participation moyenne des résidents	60 € ± 5 €	91 € ± 10 €	47 € ± 3 €

Tableau 8 : Cout moyen d'une place et participation financière des résidents

## 2. L'activité des ACT

### 2.1. Description de l'équipe salariale d'un ACT

Le Décret n°2002-1227 du 3 octobre 2002 relatif aux appartements de coordination thérapeutique, article 2 précise que :

*« Pour assurer leurs missions, les gestionnaires des appartements de coordination thérapeutique ont recours à une équipe pluridisciplinaire. Celle-ci comprend au moins un médecin exerçant le cas échéant à temps partiel. »*

La circulaire DGS (SD6/A)/DGAS/DSS n° 2002-551 du 30 octobre 2002 relative aux appartements de coordination thérapeutique (ACT), article I indique :

*« Fonctionnant sans interruption, de manière à optimiser une prise en charge médicale, psychologique et sociale, ils s'appuient sur une double coordination médico-sociale devant permettre l'observance aux traitements, l'accès aux soins, l'ouverture des droits sociaux (allocation aux adultes handicapés, revenu minimum d'insertion...) et l'aide à l'insertion sociale. Les appartements de coordination thérapeutique offrent à la fois une coordination médicale et psychosociale. »*

Dans le Tableau 9 pour décrire l'équipe pluridisciplinaire des établissements gérant des ACT, les équivalents temps plein (ETP) indiqués, pour chaque profession, par l'ensemble des établissements ont été ramenés d'une part au nombre de structures et d'autres part au nombre de places. Le premier indicateur (ETP/structure) donne, donc, pour chaque profession, l'ETP moyen observé dans une structure sans tenir compte du nombre de places. Cette valeur certainement moins pertinente que le deuxième indicateur (ETP/place) est toutefois nécessaire car toute l'activité d'un ACT ne peut être proportionnelle<sup>22</sup> au nombre de places (comptabilité, direction, animation, ...). Le second indicateur donne pour chaque profession, l'ETP moyen pour une place d'ACT. Il permet donc d'estimer en fonction de la taille de la structure, l'équipe salariale moyenne.

<sup>22</sup> Certaines tâches doivent être réalisées dans des proportions quasiment identiques qu'il y ait 1 ou 20 places

	En ETP par structure		En ETP par place	
	2015	2014	2015	2014
<b>Total poste de direction</b> <sup>23</sup>	0,96	0,84	0,058	0,051
Administratif <sup>24</sup>	0,70	0,69	0,043	0,042
Logistique <sup>25</sup>	0,57	0,65	0,034	0,040
<b>Total poste de fonctionnement</b>	1,27	1,34	0,077	0,082
Médecin	0,25	0,26	0,015	0,016
Infirmier	0,85	0,84	0,052	0,051
Psychologue	0,27	0,23	0,016	0,014
Autre soin <sup>26</sup>	0,20	0,56	0,012	0,034
<b>Total poste santé</b>	1,57	1,88	0,095	0,114
Assistant sociale	0,61	0,47	0,037	0,028
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)	0,28	0,31	0,017	0,019
Educateur spécialisé	0,76	1,00	0,047	0,061
Autre social <sup>27</sup>	0,39	0,27	0,024	0,016
<b>Total poste social</b>	2,04	2,04	0,125	0,124
<b>Total poste animation</b> <sup>28</sup>	0,25	0,39	0,015	0,024
Autre <sup>29</sup>	0,05	0,11	0,003	0,007
<b>TOTAL</b>	<b>6,14</b>	<b>6,61</b>	<b>0,373</b>	<b>0,402</b>

Tableau 9 : Equipe salariale moyenne (pour l'ensemble « national ») d'un établissement gérant des ACT<sup>30</sup>

Le tableau suivant donne la proportion moyenne en % d'ETP accordée à chaque grand type d'activité dans les ACT.

<sup>23</sup> Direction : directeur, coordinateur, chef de service, assistant de direction...

<sup>24</sup> Administratif : secrétaire, secrétaire-comptable, comptable, assistant comptable ...

<sup>25</sup> Logistique : personnel d'entretien, personnel technique, veilleur de nuit, cuisinier ....

<sup>26</sup> Autre soin : kinésithérapeute, aide-soignant, aide médico-psychologique, auxiliaire de soin, auxiliaire – puéricultrice, art thérapeute...

<sup>27</sup> Autre social : technicien d'intervention sociale et familiale (TISF), chargé de mission logement, conseiller emploi, conseiller insertion, maitresse de maison, auxiliaire de vie sociale, coordinateur social, coordinateur psycho-social, aide à domicile...

<sup>28</sup> Animation : animateur, professeur d'activité physique adaptée (APA) ...

<sup>29</sup> Autre : psychologue pour le personnel, chargé de mission ...

<sup>30</sup> Les valeurs présentées dans tous ce tableau donnent une moyenne qui peut être un outil de comparaison pour les structures. Bien évidemment cette moyenne n'est qu'indicative, les structures sont très diverses (que ce soit par leur objet ou par le profil des résidents accompagnés) et donc tous les écarts à la moyenne peuvent être parfaitement justifiés.

	Régions		IDF		Outre-mer	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Direction	14,0%	11,4%	15,7%	16,5%	24,9%	14,5%
Fonctionnement	19,0%	20,9%	22,5%	16,0%	27,7%	25,2%
Soin	23,8%	31,8%	21,8%	20,7%	15,1%	21,3%
Social	34,2%	27,6%	36,0%	44,8%	18,2%	24,9%
Animation	3,8%	6,2%	1,8%	2,0%	14,1%	11,5%
Autre	0,8%	2,1%	0,2%	-	2,6%	2,6%

Tableau 10 : Equipe salariale moyenne d'un ACT en % d'ETP

Entre 2014 et 2015, la composition des équipes s'est homogénéisée entre l'IDF et les régions. La composition des équipes en Outre-mer reste différente avec une part liée à l'animation importante.

Pour compléter la description de l'équipe salariale d'un ACT, le tableau suivant présente le pourcentage de structures ayant effectivement dans son équipe (en y incluant les mises à disposition) le professionnel concerné.

	Régions	IDF	Outre-mer
% de structures ayant un médecin	97,9%	100%	66,7%
% de structures ayant un infirmier	91,5%	100%	50,0%
% de structures ayant un psychologue	59,6%	75,0%	33,3%
% de structures ayant des ETP « autre soin »	12,8%	18,8%	-
% de structures ayant un assistant social	55,3%	87,5%	66,7%
% de structures ayant un CESF	21,3%	43,8%	16,7%
% de structures ayant un éducateur spécialisé (ou assimilé)	57,4%	75,0%	16,7%
% de structures ayant un poste « animation »	21,3%	18,8%	50,0%
% de structures ayant des ETP « fonctionnement »	78,7%	87,5%	83,3%
% de structures ayant des ETP « logistique »	59,6%	87,5%	83,3%

Tableau 11 : Equipe salariale moyenne d'un ACT en % d'ETP

## 2.2. Accompagnements réalisés par les ACT

L'activité d'accompagnement des établissements gérant des ACT a été interrogée en demandant aux structures de renseigner le nombre d'entretiens réalisés par différents membres du personnel (médecin, assistant social, ...) en y associant le nombre de résidents concernés (par ces entretiens). Evidemment, la durée des entretiens est très variable en fonction du type de personnel et de chaque résident. Les professionnels, par ailleurs, ne se contentent pas d'entretiens pour réaliser leurs missions. Aussi cet indicateur n'a pas vocation à décrire complètement l'activité de chaque professionnel. Il a le mérite d'être bien compris et peut facilement être renseigné si un outil de suivi est mis en place dans les établissements.

Les résultats de l'enquête sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Régions		IDF		Outre-mer	
	Nombre entretiens / résidents	% de résidents concernés	Nombre entretiens / résidents	% de résidents concernés	Nombre entretiens / résidents	% de résidents concernés
Médecin	5,2	83,6% [81,0 – 86,2]	4,9	89,4% [86,7-92,1]	2,5	92,3% [86,4-98,2]
Infirmier	19,2	80,8% [78,0 – 83,6]	23,3	95,4% [93,6-97,2]	15,3	47,4% [36,3-58,5]
Psychologue	10,6	52,3% [48,8 – 55,8]	7,8	50,9% [46,6-55,2]	13,1	26,9% [17,1-36,7]
Assistant social	21,3	39,8% [36,4 – 43,2]	17,9	43,1% [38,8-47,4]	11,5	78,2% [68,6-87,8]

Tableau 12 : Description de l'activité d'accompagnement des résidents hébergés en ACT par différents professionnels de l'établissement<sup>31</sup>

La très grande majorité des résidents sont reçus en entretien par le médecin et/ou l'infirmier (qui ont généralement une mission de coordination des soins) avec une fréquence relativement élevée en ce qui concerne l'infirmier. Les entretiens ayant pour vocation l'accompagnement et la coordination sociale (assistant social) sont d'une fréquence élevée mais concernent un nombre plus restreint de résidents (excepté en Outre-mer)

L'activité moyenne annuelle consacrée aux entretiens de chaque professionnel peut être évaluée en ramenant le nombre total d'entretiens réalisés par rapport aux ETP déclarés par les établissements. De plus, en considérant qu'un ETP est équivalent à 230 jours travaillés, il est possible de mesurer l'activité moyenne journalière consacrée aux entretiens (Tableau 13).

	Régions		IDF		Outre-mer	
	Nombre entretiens annuels / ETP	Nombre d'entretiens / jours travaillés	Nombre entretiens annuels / ETP	Nombre d'entretiens / jours travaillés	Nombre entretiens annuels / ETP	Nombre d'entretiens / jours travaillés
Médecin	426	1,9	410	1,8	128	0,6
Infirmier	402	1,8	666	2,9	225	1,0
Psychologue	540	2,4	320	1,4	167	0,73
Assistant social	413	1,8	217	0,9	269	1,2

Tableau 13 : Description de l'activité d'accompagnement des résidents hébergés en ACT par différents professionnels de l'établissement

Par ailleurs, un certain nombre de résidents sont concernés par l'intervention de professionnels extérieurs dans leur hébergement (Tableau 14) comme le permet la circulaire DGS (SD6/A)/DGAS/DSS n° 2002-551 du 30 octobre 2002 relative aux appartements de coordination thérapeutique (ACT), article II :

<sup>31</sup> Le Tableau 12 se lit de la manière suivante : en IDF, un résident ayant pu voir un psychologue (ce qui a été le cas pour 51% des résidents d'IDF) a bénéficié de 7,8 entretiens (en moyenne) dans l'année avec ce professionnel.

« 2.4. Recours à des prestations extérieures. En tant que de besoin, les personnes hébergées peuvent avoir recours à des prestations extérieures (paramédicales ou socio-éducatives) ou des soins de ville, soins et prestations liées à des besoins spécifiques de certaines personnes hébergées en fonction de l'évolution de leur état de santé. Ces soins seront pris en charge à titre individuel dans le cadre du droit commun et feront l'objet d'un remboursement à l'acte. Il en va de même pour les médicaments ayant fait l'objet d'une prescription. »

	Régions	IDF	Outre-mer
% de résidents concernés par « Aide au maintien à domicile »	14,2% [13,4 - 15,0]	11,0% [10,1 - 11,9]	7,7% [6,5 - 8,9]
% de résidents concernés par « Hospitalisation à domicile »	4,9% [4,6 - 5,2]	2,7% [2,5 - 2,9]	2,3% [1,9 - 2,7]
% de résidents concernés par l'intervention d'un infirmier	18,4% [17,5 - 19,3]	10,6% [9,7 - 11,5]	3,8% [3,2 - 4,4]
% de résidents concernés par l'intervention d'un interprète	8,0% [7,5 - 8,5]	3,6% [3,3 - 3,9]	0,8%
% de résidents concernés par « Alphabétisation »	0,9% [0,8 - 1,0]	5,4% [4,9 - 5,9]	0%

Tableau 14 : Proportion de résidents concernés par certaines interventions de professionnels extérieurs à l'établissement gérant l'ACT

Les résidents sont également accompagnés pour des rendez-vous et des démarches à l'extérieur des ACT (rendez-vous à la banque, à la sécurité sociale, à la préfecture, pour l'alimentation, pour des raisons médicales ...). Le rapport d'activité standardisé interroge les établissements en leur demandant de comptabiliser le nombre d'accompagnements des résidents lors d'un déplacement à l'extérieur de la structure sans demander d'indiquer le nombre de résidents concernés. Aussi, ce nombre de déplacements a été divisé par le nombre total de résidents présents dans les établissements ayant répondu à cet item, en faisant l'hypothèse que 100% des résidents ont été accompagnés au moins une fois dans l'année lors d'un déplacement à l'extérieur (Tableau 15).

		Régions	IDF	Outre-mer
Nombre de déplacements à l'extérieur / nombre de résidents présents	2015	12,8	4,0	7,1
	2014	8,0	6,5	15,2

Tableau 15 : Nombre moyen de déplacements à l'extérieur de l'établissement pour lesquels un résident en ACT a été accompagné par un professionnel de l'ACT dans l'année

Dans la construction de l'accompagnement de leurs résidents, les établissements gérant des ACT prévoient également l'organisation d'actions de groupe (ateliers, groupe de parole, conseil de la vie social ...).

	Régions	IDF	Outre-mer
Nombre mensuel d'actions de groupe / structure	5,1	4,3	3,4

Tableau 16 : Nombre moyen d'activités de groupe mensuelles dans un établissement

### 2.3. Astreinte

Relativement peu d'établissements assurent une présence 24h/24 (Tableau 17) et ces structures gèrent généralement des places d'ACT en collectif ou en semi-collectif. Comme le montre le Tableau 17, la majorité des établissements n'assurant pas une présence 24h/24 organisent toutefois un système d'astreinte.

	Régions	IDF	Outre-mer
Présence 24h/24	13,7%	6,3%	-
Organisation d'un système d'astreinte (si pas de présence 24h/24)	54,9%	87,5%	71,4%
Pas de système d'astreinte ou de présence	31,4%	6,3%	28,6%

Tableau 17 : Organisation d'un système d'astreinte dans les ACT

### 2.4. Service de suivi des sortants

Certains établissements ont organisé un service de suivi des résidents sortis du dispositif ACT. Par ailleurs, même sans service de suivi formalisé, la majorité des structures déclarent continuer à suivre certains de leurs résidents sortis dans l'année (Tableau 18). Les durées de ce suivi sont présentées dans le Tableau 19.

		Régions	IDF	Outre-mer
% de structures ayant un service de suivi des résidents sortis du dispositif	2015	66,7%	87,5%	71,4%
	2014	65,0%	76,9%	28,6%
% de structures ayant effectivement continué à accompagner au moins un résident après sa sortie dans l'année	2015	76,5%	93,8%	71,4%
	2014	77,5%	92,3%	57,1%
% de résidents sortis du dispositif ACT dans l'année ayant été suivi après sa sortie	2015	44,6% [39,4 - 49,8]	71,5% [63,9 - 79,1]	56,6% [43,3 - 69,9]
	2014	36,1%	46,3%	43,2%

Tableau 18 : Activité de suivi des résidents sortis du dispositif ACT dans l'année

Durée du suivi après la sortie du dispositif		Régions	IDF	Outre-mer
1 à 3 mois	2015	42,1% [34,4 – 49,8]	20,2% [13,3 - 27,1]	36,6% [21,9 - 51,3]
	2014	31,3%	35,4%	26,3%
3 à 6 mois	2015	36,5% [29,0 – 44,0]	43,4% [34,8 - 52,0]	14,6% [3,8 - 25,4]
	2014	27,3%	26,2%	26,3%
6 à 12 mois	2015	11,9% [6,9 – 16,9]	10,9% [5,5 - 16,3]	19,5% [7,4 - 31,6]
	2014	28,9%	26,2%	21,1%
> 1 an	2015	9,4% [4,9 – 13,9]	25,6% [18,1 - 33,1]	29,3% [15,4 - 43,2]
	2014	12,5%	12,3%	26,3%

Tableau 19 : Répartition des durées de suivi des résidents après leur sortie

### 3. Les candidatures et les admissions

	Régions	IDF	Outre-mer
Candidatures reçues	1864	5179	138
Admissions	450	163	64
% de candidatures ayant entraîné une admission en ACT	23,9% [22,0 – 24,8]	3,1% [2,6 – 3,6]	46,4% [38,1 – 54,7]
Candidatures refusées	1411	5011	74
% de candidatures refusées	76,1%	96,9%	53,6%

Tableau 20 : Données globales sur les candidatures et les admissions

#### 3.1. Les candidatures

Le rapport d'activité standardisé interroge les établissements sur les candidats à l'admission. Au vu du nombre croissant (Tableau 20 et Figure 3) de candidatures reçues par les structures répondantes d'IDF cette partie du rapport standardisé demande un investissement important de collecte des données pour ces établissements. Par ailleurs, le traitement du nombre élevé de candidatures reçues par les ACT d'IDF impacte certainement l'organisation de ces établissements.

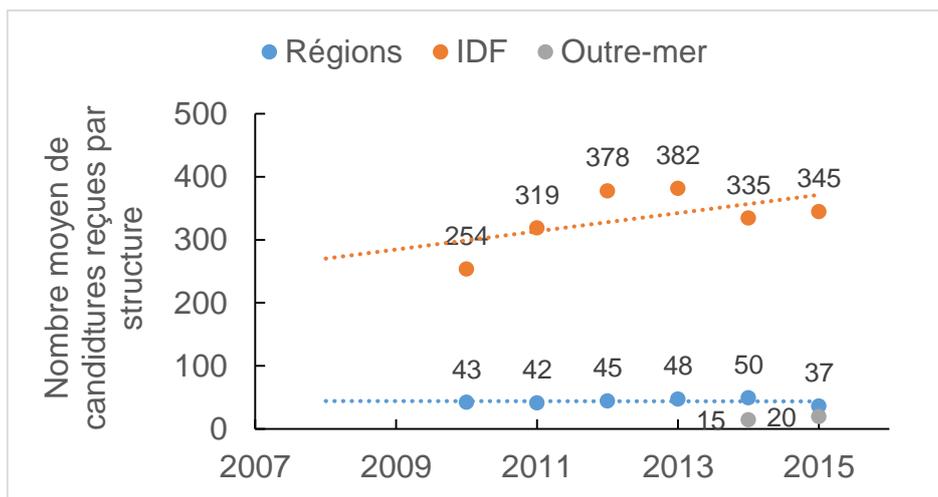


Figure 3 : Evolution du nombre de candidatures reçues par les établissements ayant répondu aux enquêtes

### 3.2. Les motifs de refus des candidatures

Les établissements gérant les ACT réalisent un certain nombre d'entretiens de préadmission pour accepter ou refuser une candidature. En faisant l'hypothèse qu'il n'y ait qu'un seul entretien par candidat dans une structure, la proportion moyenne de candidat ayant bénéficié d'un entretien de préadmission peut être déterminé (Tableau 21).

	Régions	IDF	Outre-mer
% de candidatures ayant donné lieu à un entretien de préadmission	90,1% [88,7 - 91,5]	7,5% [6,8 - 8,2]	45,2% [36,5 - 53,9]

Tableau 21 : Entretiens de préadmission

La répartition des motifs de refus candidatures est donnée dans les Tableaux 22, 23, 24 et 25.

		Régions	IDF	Outre-mer
Absence de places disponibles	2015	29,1% [26,7 - 31,5]	50,1% [48,6 - 51,6]	12,7% [5,0 - 20,4]
	2014	27,8%	46,5%	22,5%

Tableau 22 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT en raison d'une capacité d'accueil atteinte

En région, c'est plus d'1 candidature sur 4 qui est refusée pour un manque de place disponible. En IDF, c'est pratiquement 1 candidature sur 2 refusées pour ce motif.

1 candidature sur 3 environ est refusée car le dispositif ACT n'est pas adapté aux besoins de la personne (Tableau 23). Un effort de communication est encore à réaliser auprès des partenaires pour mieux faire connaître le dispositif ACT comme le rappelle la circulaire interministérielle DGCS/SD1/SD5C/DGS/DSS/DB n° 2015-289 du 15 septembre 2015, article 2.2 :

« développer auprès des services d'orientation l'information sur les ACT et leurs missions ;  
- informer les services d'orientation sur les critères d'admission de chaque établissement »

		Régions	IDF	Outre-mer
Nécessite une prise en charge plus importante	2015	17,5% [15,5 - 19,5]	10,8% [9,9 - 11,7]	9,9% [3,0 - 16,8]
	2014	15,0%	3,6%	29,2%
Hors critères médicaux (ou ne nécessitant pas une prise en charge médical)	2015	17,7% [15,7 - 19,7]	17,7% [16,6 - 18,8]	26,8% [16,5 - 37,1]
	2014	21,8%	14,1%	12,4%
Problèmes d'addiction ou psychiatriques trop importants	2015	0,9% [0,4 - 1,4]	0,5% [0,3 - 0,7]	-
	2014	1,4%	0,5%	-
Coordination médicale déjà en place, uniquement une difficulté de logement	2015	-	-	-
	2014	-	2,4%	-
Hors critères sociaux	2015	2,2% [1,4 - 3,0]	-	-
	2014	0%	-	-
<b>Total</b>	<b>2015</b>	<b>38,3%</b> [35,7 - 40,9]	<b>29,0%</b> [27,7 - 30,3]	<b>39,1%</b> [27,7 - 50,5]
	<b>2014</b>	<b>38,6%</b>	<b>20,6%</b>	<b>41,6%</b>

Tableau 23 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT car le dispositif n'est pas adapté aux besoins de la personne

1 candidature sur 4 en IDF et 1 candidature sur 3 en Outre-mer est refusée car les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (Tableau 24).

		Régions	IDF	Outre-mer
Les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (mobilité réduite, présence d'accompagnants ...)	2015	9,9% [8,3 - 11,5]	11,4% [10,5 - 12,3%]	4,2% [0 - 8,9]
	2014	10,9%	21,9%	7,9%
Refus de la personne, la personne n'a pas donné suite, dossier incomplet...	2015	11,3% [9,6 - 13,0]	3,4% [2,9 - 3,9]	28,2% [16,7 - 38,7]
	2014	11,0%	5,5%	24,7%
<b>Total</b>	<b>2015</b>	<b>21,2%</b> [19,0 - 23,4]	<b>14,8%</b> [13,8 - 15,8]	<b>32,4%</b> [22,5 - 42,3]
	<b>2014</b>	<b>21,9%</b>	<b>27,4%</b>	<b>32,6%</b>

Tableau 24 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne

Par ailleurs, certains motifs de refus engendrent des interrogations (Tableau 25) :

- « demande émanant d'un autre département ». Alors que le dispositif est national, certaines ARS demandent aux établissements de justifier leur demande d'agrandissement ou leur activité par la file active locale incitant de fait à admettre

uniquement des personnes issues localement alors que des candidatures extrarégionales sont reçues par les établissements ;

- « la personne est sans ressource ». Pourtant le principe des ACT est d'héberger des personnes en situation de précarité.
- « la personne est sans papier ». Alors qu'aucune disposition n'empêche d'admettre une personne sans papier pour autant que l'établissement s'engage dès l'admission dans une démarche d'obtention des papiers (titre de séjour vie privée et familiale au motif de l'état de santé par exemple). Cependant, certaines structures refusent des candidatures de ce type devant les « difficultés potentielles de sortie ».
- Pour les quelques refus en région en raison du critère d'âges, il est observé en 2015 que ce sont principalement des refus concernant des mineurs.

		Régions	IDF	Outre-mer
Hors critères de l'établissement	2015	-	4,3% [3,7 - 4,9]	-
	2014	-	4,3%	-
Hors critère d'âge	2015	2,0% [1,2 - 2,8]	-	-
	2014	-	0,2%	2,3%
Autre solution trouvée	2015	2,2% [1,4 - 3,0]	1,0% [0,7 - 1,3]	-
	2014	4,1%	0,8%	-
Décès	2015	0,3%	0,1% [0 - 0,2]	1,4%
	2014	0,7%	0,1%	-
Demande émanant d'une autre région ou d'un autre département	2015	2,9% [2,0 - 3,8]	-	4,2% [0 - 8,9]
	2014	3,7%	-	1,1%
Personne sans ressource ou en situation irrégulière	2015	3,8% [2,8 - 4,8]	0,7% [0,5 - 0,9]	9,9% [3,0 - 16,8]
	2014	1,6%	1,0%	-
La maîtrise de la langue française n'est pas suffisante	2015	0,2%	-	-
	2014	-	-	-
Non prioritaire	2015	-	-	-
	2014	0,4%	-	-
Autre	2015	-	-	-
	2014	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2015</b>	<b>11,4%</b> [9,7 - 13,1]	<b>6,1%</b> [5,4 - 6,8]	<b>15,5%</b> [7,1 - 23,9]
	<b>2014</b>	<b>10,5%</b>	<b>6,4%</b>	<b>3,4%</b>

Tableau 25 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT pour d' « autres motifs de refus »

### 3.3. Les admissions

En IDF, les établissements admettent 1 personne pour 32,8 candidatures (soit 96,9% de refus, Figure 4). La situation en région est historiquement meilleure avec 1 admission pour 4,2 candidatures (76,1% de refus).

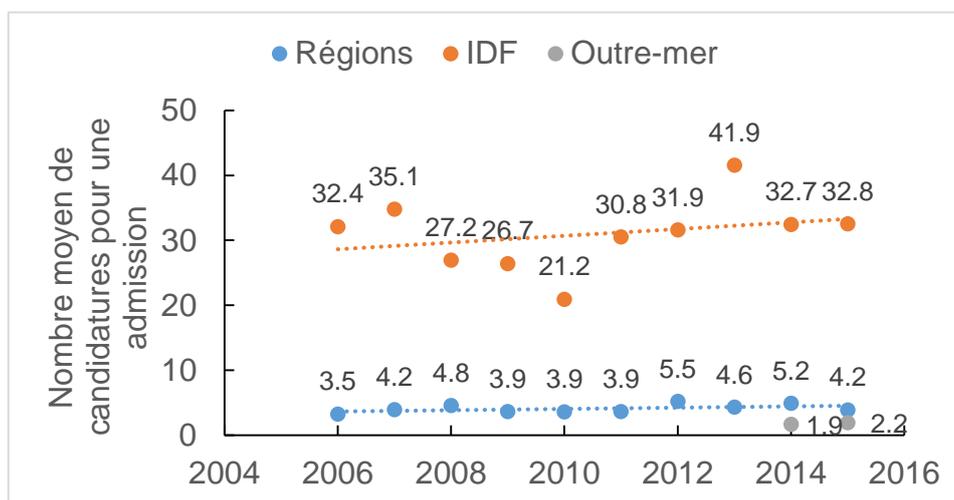


Figure 4 : Evolution du nombre de candidatures pour une admission pour les établissements ayant répondu aux enquêtes

En région, si l'on fait l'hypothèse que les candidatures font l'objet de doublons (1 candidature envoyée à 2 ou 3 structures éventuellement d'une même région), le taux de refus serait respectivement de 51,7% et 27,6%.

En IDF, un taux de refus de 62,2% serait atteint en supposant qu'une personne postule dans 12 structures d'IDF au cours de l'année (ce qui semble peu réaliste même au vu de la proximité géographique des établissements en IDF).

### 3.4. Origine des dossiers de candidatures des résidents admis dans l'année

Les dossiers de candidatures des résidents admis dans l'année ont été transmis par des partenaires très divers (Tableau 26). Depuis de nombreuses années, la grande majorité des résidents admis dans l'année ont été orientés par les services sociaux hospitaliers (Figure 5) ou par des établissements médico-sociaux. Il est à noter que certains résidents ont été admis suite à une demande provenant des SPIP<sup>32</sup>, UCSA<sup>33</sup> ... ce qui reflète la création de places « sortant de prison » ces 3 dernières années.

<sup>32</sup> SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

<sup>33</sup> UCSA : Unité de Consultation et de Soins Ambulatoires (située dans les établissements pénitentiaires)

		Régions	IDF	Outre-mer
Services sociaux hospitaliers et autres (ELSA <sup>34</sup> , service de médecine, HAD <sup>35</sup> ...)	2015	37,1% [32,4 - 41,8]	71,2% [62,5 - 79,9]	52,8% [39,4 - 66,2]
	2014	46,1%	57,1%	52,0%
Etablissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, LHSS, LAM...)	2015	21,2% [17,2 - 25,2]	14,4% [7,6 - 21,2]	20,8% [9,9 - 30,7]
	2014	22,5%	22,2%	21,3%
Etablissement social d'hébergement (CHRS...)	2015	14,9% [11,5 - 18,4]	5,8% [1,3 - 10,3]	7,5%
	2014	8,2%	5,6%	1,3%
Services sociaux municipaux ou départementaux	2015	9,5% [6,7 - 12,3]	3,8% [0,1 - 7,5]	3,8%
	2014	6,6%	3,2%	5,3%
SPIP, UCSA (personnes placée sous-main de justice ou sortie de prison) et associations sortants de prison accueillent	2015	5,9% [3,6 - 8,2]	-	3,8%
	2014	7,3%	1,6%	1,3%
Associations d'aide aux malades	2015	4,6% [2,6 - 6,6]	3,8% [0,1 - 7,5]	1,8%
	2014	3,4%	10,3%	17,3%
Initiative de la personne, des proches ou du médecin traitant	2015	2,0% [0,7 - 3,3]	1,0%	3,8%
	2014	3,4%	10,3%	17,3%
Autres (CADA, tutelle, mandat judiciaire ...)	2015	4,9% [2,8 - 6,0]	-	1,9%
	2014	1,8%	-	-

Tableau 26 : Répartition de l'origine des dossiers de candidatures pour les candidats admis en ACT dans l'année

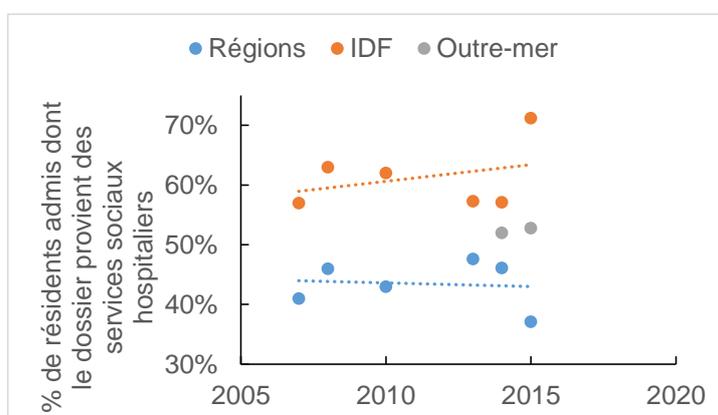


Figure 5 : Evolution du nombre de résidents admis dont le dossier a été envoyé par les services sociaux hospitaliers

<sup>34</sup> ELSA : Equipe de de Liaison et de Soins en Addictologie

<sup>35</sup> HAD : Hospitalisation à Domicile

#### 4. Profil social des résidents présents en ACT et des résidents sortis du dispositif ACT

	Régions	IDF	Outre-mer
Nombre de structures	51	16	7
Nombre de places installées	702	425	102
Nombre de résidents admis dans l'année	450	163	64
Nombre de résidents présents dans l'année	1067	550	152
% de résidents présents admis dans l'année	42,2% [38,6 - 45,8]	29,6% [24,0 - 35,2]	42,1% [31,1 - 53,1]
Nombre de résidents sortis dans l'année	393	149	57
% de résidents présents sortis dans l'année	37,8% [34,2 - 41,4]	27,1% [21,7 - 32,5]	37,5% [26,8 - 48,2]

Tableau 27 : Données globales sur les résidents présents en ACT

La proportion de résidents présents ayant été admis dans l'année en région semble se stabiliser (Figure 6) ces trois dernières années comme la proportion de résidents sortis du dispositif.

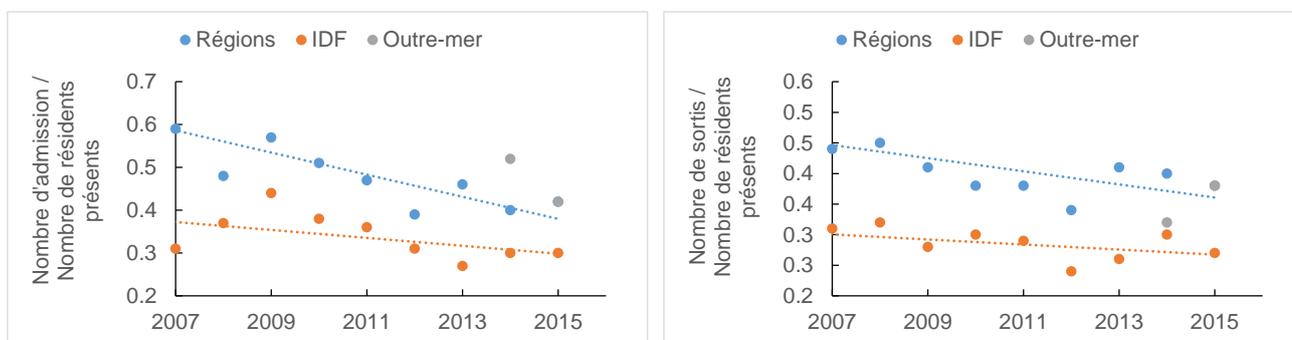


Figure 6 : Evolution de la proportion de résidents admis dans l'année et évolution de la proportion de résidents sortis du dispositif ACT dans l'année parmi les résidents présents pour les établissements ayant répondu aux enquêtes

## 4.1. Genre des résidents présents en ACT

Depuis la création des ACT, le pourcentage de femmes présentes dans les ACT en région reste faible et nettement inférieur à la parité observée dans les ACT d'IDF (Figure 7). Cela est constaté également dans les admissions en 2015 avec 35,6%  $\pm$  4,4 de femmes parmi les résidents admis en région (Tableau 28). Pour tenter d'analyser ce phénomène, il serait nécessaire de connaître la répartition « Hommes/Femmes » dans les dossiers de candidatures<sup>36</sup>.

	Régions	IDF	Outre-mer
Hommes	66,3% [63,5 - 69,1]	48,1% [43,9 - 52,3]	51,3% [43,4 - 59,2]
Femmes	33,7% [30,9 - 36,5]	51,9% [47,7 - 56,1]	48,7% [40,8 - 56,6]
Transgenres	-	-	-
Mineurs	0,2%	1,1%	-

Tableau 28 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents en 2014 dans les ACT

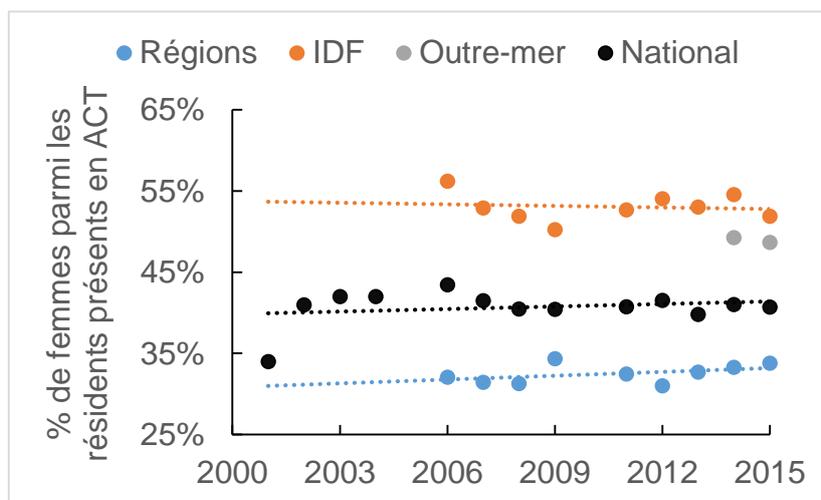


Figure 7 : Evolution de la proportion de femmes présentes parmi les résidents adultes présents en ACT pour les établissements ayant répondu aux enquêtes

<sup>36</sup> Cette donnée n'est pas demandée dans le rapport standardisé

## 4.2. Age des résidents présents en ACT

La population des personnes présentes en ACT est une population vieillissante comme le montre la figure suivante.

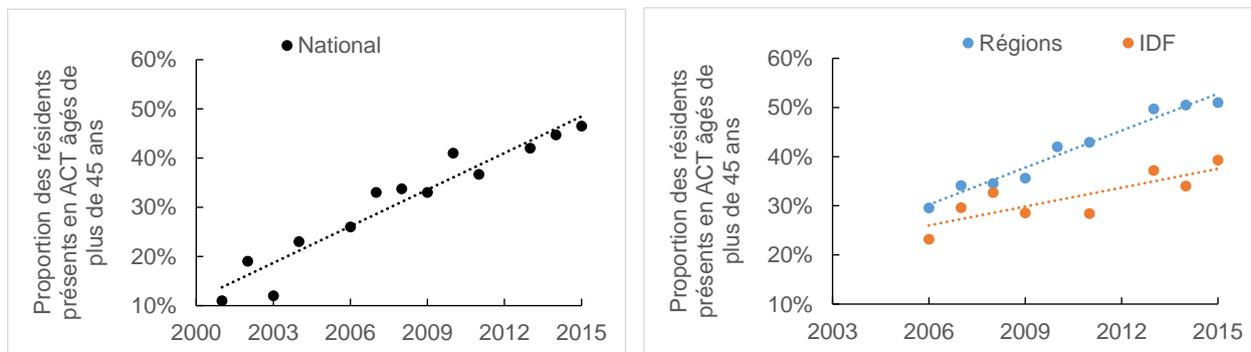


Figure 8 : Evolution du pourcentage de résidents présents en ACT âgés de plus de 45 ans

Cependant, les résidents présents en région sont plus âgés qu'en IDF et en Outre-mer. En effet, 51,0%  $\pm$  3,1% d'entre eux ont plus de 45 ans pour 39,3%  $\pm$  4,1% en IDF et 41,3%  $\pm$  10,1% en Outre-mer (Figure 9).

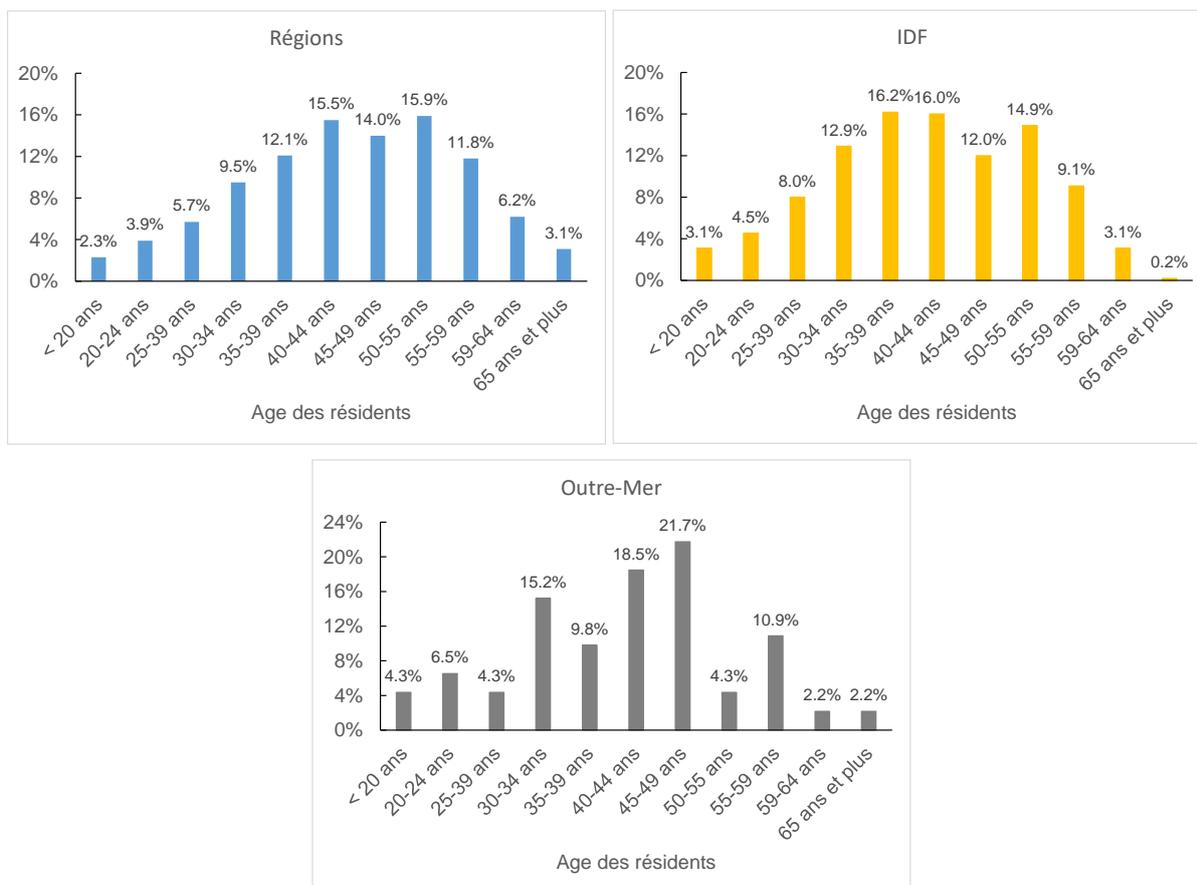


Figure 9 : Pyramides des âges des résidents présents en ACT

### 4.3. Hébergement des résidents : comparaison entrée - sortie

La quasi-totalité des résidents présents en ACT sont originaires de la région où se situe l'ACT, ce qui démontre que les établissements répondent à des besoins locaux (Tableau 29).

		Régions	IDF	Outre-mer
Originaire du département de l'ACT	2015	80,1% [77,6 - 82,6]	42,6% [38,5 - 46,7]	75,0% [67,3 - 82,7]
	2014	82,0%	33,8%	85,3%
Originaire de la région de l'ACT (hors département)	2015	6,3% [4,8 - 7,8]	49,9% [45,7 - 54,1]	7,6% [2,2 - 13,0]
	2014	5,0%	54,4%	4,4%
Originaire d'une autre région	2015	8,5% [6,8 - 10,2]	1,1% [0,2 - 2,0]	6,5% [1,5 - 11,5]
	2014	11,3%	2,0%	2,9%
Sans domiciliation	2015	5,0% [3,6 - 6,4]	6,4% [4,4 - 8,4]	10,9% [4,5 - 17,3]
	2014	1,7%	9,8%	7,4%

Tableau 29 : Régions d'origine des résidents présents en ACT

Du fait de l'ouverture ces deux dernières années de « places sortant de prison », 1 structure sur 2 en région déclarent accompagner au moins un résident sous-main de justice (Tableau 30). Cependant les suspensions de peine pour raisons médicales restent marginales (Tableau 31) parmi les résidents placés sous-main de justice en ACT.

		Régions	IDF	Outre-mer
% de structures ayant déclaré avoir un résident sous-main de justice	2015	47,1%	37,5%	28,6%
	2014	52,5%	53,8%	14,3%
% de résidents sous-main de justice	2015	8,2% [6,6 - 9,8]	3,3% [1,8 - 4,8]	2,0% (3 résidents)
	2014	7,8%	4,0%	0,7%

Tableau 30 : Résidents présents en ACT sous-main de justice

		Régions	IDF	Outre-mer
Aménagement de peine	2015	42,5% ±10,4	33,3%	-
	2014	38,9%	50,0%	-
Suspension de peine pour raison médicale	2015	9,2% ±6,1	11,1%	-
	2014	9,7%	16,7%	-
Sortie de prison (libération)	2015	48,3% ±10,5	55,6%	100%
	2014	51,4%	33,3%	100%

Tableau 31 : Situation des résidents présents en ACT sous-main de justice

Le Décret n°2002-1227 du 3 octobre 2002 relatif aux appartements de coordination thérapeutique, article 1<sup>er</sup> précise bien que :

*« Les appartements de coordination thérapeutique prévus au 9° du I de « l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ... hébergent ... des personnes en situation de **fragilité** psychologique et **sociale** ..., de manière ... à permettre un accompagnement psychologique et **une aide à l'insertion**. »*

Or, à leur entrée en ACT, 9 résidents sur 10 sont dans une situation d'hébergement précaire, voire sans hébergement (Tableau 32).

		Régions	IDF	Outre-mer
Hébergement durable	2015	10,0% [8,1 - 11,9]	10,7% [8,1 - 13,3]	9,4% [4,4 - 14,4]
	2014	12,0%	4,6%	11,8%
Hébergement provisoire	2015	70,6% [67,7 - 73,5]	75,5% [71,9 - 79,1]	64,8% [56,5 - 73,1]
	2014	71,5%	79,6%	62,5%
Sans Hébergement	2015	19,4% [16,9 - 21,9]	13,8% [10,9 - 16,7]	25,8% [18,2 - 33,4]
	2014	16,5%	15,8%	25,7%

Tableau 32 : Situation d'hébergement avant leur entrée en ACT des résidents présents en 2013

La proportion de résidents n'ayant aucun hébergement avant leur entrée dans le dispositif ACT augmente sensiblement au cours du temps (Figure 10).

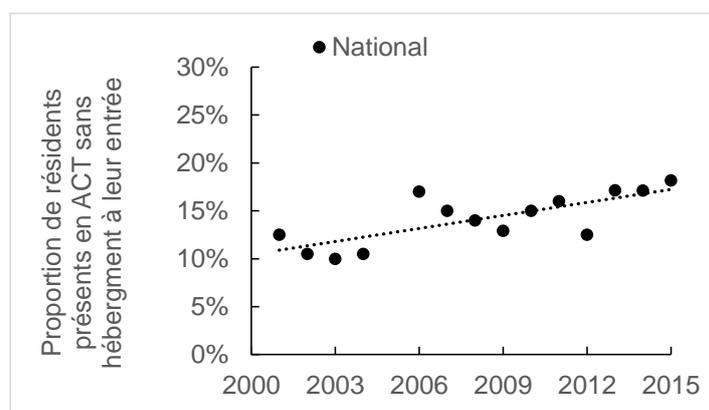


Figure 10 : Evolution du pourcentage de résidents présents en ACT n'ayant pas d'hébergement avant leur entrée dans le dispositif

L'analyse des situations d'hébergements des résidents sortis du dispositif ACT en 2015 et 2014 (Tableau 33) montre la véritable plus-value de ce dispositif avec plus d'1 résident sur 2 ayant retrouvé une situation d'hébergement durable (droit commun) montrant l'utilité sociale de l'aide à l'insertion par les équipes de professionnels des établissements gérant des ACT.

			Régions	IDF	Outre-mer
Solutions d'hébergement durables	Hébergement propre - bail direct	2015	50,6% [45,4 - 55,8]	70,9% [63,2 - 78,6]	54,5% [37,5 - 71,5]
		2014	50,2%	51,1%	46,3%
	Hébergement propre - bail glissant ou intermédiation locative	2015	2,5% [0,9 - 4,1]	2,2%	3%
		2014	3,1%	3,1%	4,9%
	Etablissement médico-social - handicap	2015	0,3%	-	-
		2014	0,9%	-	2,4%
	Etablissement médico-social – personnes âgées	2015	1,4% [0,2 - 2,6]	0,7%	-
		2014	1,2%	-	-

Tableau 33 : Proportion des résidents sortis du dispositif ACT et orientés vers des situations d'hébergement durables

De plus, le pourcentage de sortant accédant à un logement durable a tendance à s'améliorer sensiblement au cours du temps (Figure 11).

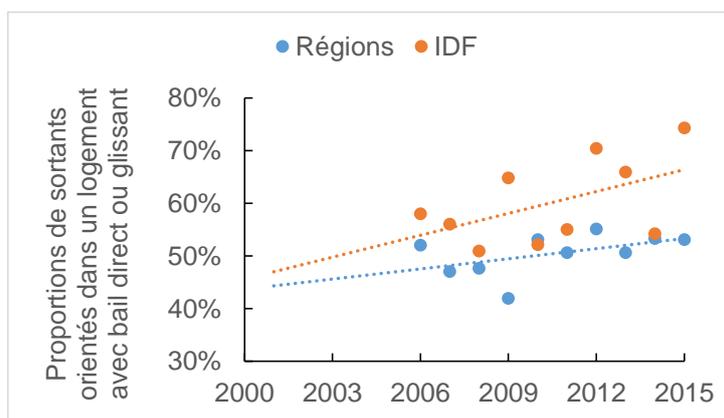


Figure 11 : Evolution du pourcentage de résidents orientés vers un logement avec bail (direct ou glissant)

Les situations des résidents sortis du dispositif et orientés vers un hébergement non durable sont très diverses (Tableau 34).

			Régions	IDF	Outre-mer
Solutions d'hébergement provisoires	Autre ACT	2015	1,1%	3,0%	3,0%
		2014	0,9%	4,6%	-
	Etablissement médico-social - addictologie	2015	1,7% [0,4 - 3,0]	0,7%	-
		2014	0,9%	1,5%	2,4%
	Hôpital psychiatrique	2015	1,7% [0,4 - 3,0]	0,7%	6,1%
		2014	1,2%	0,8%	-
	Etablissement de santé (hôpital ...)	2015	2,8% [1,1 - 4,5]	3,0%	-
		2014	3,4%	3,1%	-
	Etablissement pénitentiaire	2015	0,7%	0,7%	-
		2014	1,5%	3,8%	-
	Dispositif social d'hébergement (CHRS, CHU <sup>37</sup> , appartement-relais...)	2015	8,8% [5,9 - 11,7]	2,2%	-
		2014	8,7%	13,0%	2,4%
Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, hôtel, urgence ...)	2015	12,7% [9,2 - 16,2]	6,7% [2,5 - 10,9]	15,2% [3 - 27,4]	
	2014	12,1%	9,9%	14,6%	
Autres	Retour dans la famille, retour dans l'ancien hébergement, retour dans le pays d'origine, OQTF <sup>38</sup> , CADA, changement de région, autre....	2015	1,1%	1,5%	3%
		2014	3,1%	1,5%	2,4%
	Sans solution d'hébergement	2015	2,5% [0,9 - 4,1]	1,5%	-
		2014	1,9%	-	4,9%
	Exclusion (violence, non-respect du règlement, comportement ...)	2015	4,8% [2,6 - 7,0]	3,0%	15,2% [3 - 27,4]
		2014	3,7%	4,6%	9,8%
	Rupture à l'initiative du résident	2015	7,1% [4,4 - 9,8]	3,0%	-
		2014	6,8%	2,3%	9,8%

Tableau 34 : Proportion des résidents sortis du dispositif ACT et orientés vers des situations d'hébergement non durables

<sup>37</sup> CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

<sup>38</sup> OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

#### 4.4. Situation administrative des résidents : comparaison entrée - sortie

Une autre composante de la fragilité sociale est la situation administrative des personnes. Un certain nombre de résidents notamment en IDF et en Outre-mer (Tableau 35) sont dans une situation très précaire en ce qui concerne leur droit au séjour, ce qui complique l'accès au soin. Or les personnes admises dans les ACT sont des personnes souffrant de « *pathologies chroniques sévères* » comme le rappelle le préambule de la circulaire DGS (SD6/A)/DGAS/DSS n° 2002-551 du 30 octobre 2002 relative aux appartements de coordination thérapeutique (ACT).

Un test statistique a été réalisé en calculant l'IC95 sur la différence entre le pourcentage des résidents présents et le pourcentage des résidents sortants pour chaque catégorie du Tableau 35, pour les régions, l'IDF et l'Outre-mer<sup>39</sup>. L'analyse de ce test montre que les différences observées de proportions entre la situation des résidents à l'entrée et à la sortie ne sont pas dues à une erreur statistique en ce qui concerne :

- la catégorie « titre de séjour au titre de l'état de santé » en région, IDF et Outre-mer ;
- les catégories « APS », « récépissé de rendez-vous en préfecture » et « sans titre » en région et en IDF.

---

<sup>39</sup> Pour l'Outre-mer le test a été réalisé uniquement sur les catégories avec un effectif suffisamment grand, c'est-à-dire la catégorie « CNI » et la catégorie « titre de séjour au titre de l'état de santé »

		Régions		IDF		Outre-mer	
		Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Carte nationale d'identité (CNI)	2015	60,7% ±3,1	66,1% ±4,8	22,3% ±3,6	24,3% ±7,0	27,2% ±7,2	37,3% ±13,3
	2014	58,6%	62,7%	18,7%	17,4%	36,1%	39,1%
Carte d'identité ou passeport de l'union européenne	2015	1,2% ±0,7	2,5% ±1,6	-	-	-	-
	2014	1,5%	1,5%	0,7%	1,8%	0,7%	-
Carte de résident	2015	0,7% ±0,6	1,1%	3,9% ±1,7	3,5% ±3,0	0,7%	-
	2014	0,7%	1,2%	2,0%	2,6%	1,4%	2,2%
Mineur étranger	2015	0,1%	-	0,2% ±0,4	-	-	-
	2014	-	-	0,2%	-	-	-
Titre de séjour « vie privée et familiale » (hors santé)	2015	2,6% ±1,0	3,3% ±1,8	15,9% ±3,2	20,8% ±6,6	0,7%	5,9%
	2014	1,7%	2,9%	11,4%	18,3%	1,4%	4,4%
Titre de séjour au titre de l'état de santé	2015	10,0% ±1,9	15,8% ±3,7	21,1% ±3,5	41,7% ±8,1	22,4% ±6,7	43,1% ±13,6
	2014	13,4%	23,8%	28,2%	47,8%	16,7%	47,8%
Demande d'asile en cours ou réfugié	2015	3,8% ±1,2	1,9% ±1,4	0,4%	1,4%	2,0%	-
	2014	0,9%	0,6%	-	1,7%	-	-
Autorisation provisoire de séjour (APS)	2015	3,7% ±1,2	1,1%	6,3% ±2,1	1,4%	6,8% ±4,1	2,0%
	2014	4,3%	1,2%	5,8%	1,7%	13,9%	-
Récépissé de demande, preuve de dépôt ou rendez-vous à la préfecture	2015	6,8% ±1,6	1,9% ±1,4	14,7% ±3,1	3,5% ±3,0	15,0% ±5,8	7,8%
	2014	13,3%	3,5%	16,3%	0,9%	13,9%	2,2%
Sans titre de séjour	2015	10,1% ±1,9	6,3% ±2,5	15,3% ±3,1	3,5% ±3,0	25,2% ±7,0	3,9%
	2014	5,3%	2,4%	16,1%	6,1%	16,0%	4,4%
OQTF	2015	0,1%	-	-	-	-	-
	2014	5,3%	0,3%	0,5%	1,7%	-	-

Tableau 35 : Situation administratives des résidents présents en ACT

Cette analyse des situations administratives des personnes sortis du dispositif (Tableau 35) montre que pour sortir du dispositif, il est nécessaire d'avoir une situation administrative stable. La proportion de personnes sortant du dispositif avec une autorisation provisoire de

séjour, un récépissé de demande de titre (ou équivalent) ou sans titre de séjour est nettement diminuée par rapport à la situation des personnes à l'entrée en ACT tandis que la proportion des personnes sortis avec un de titre de séjour « vie privée et familiale au titre de l'état de santé » est doublée en IDF et en Outre-mer notamment. Cela démontre encore une fois la qualité de l'accompagnement à l'insertion apportée par les équipes de professionnels des ACT.

#### 4.5. Protection maladie des résidents : comparaison entrée - sortie

La circulaire DGS (SD6/A)/DGAS/DSS n° 2002-551 du 30 octobre 2002 relative aux appartements de coordination thérapeutique (ACT), article 2 indique que :

*« Lors de l'admission, le responsable vérifie que la personne accueillie a des droits ouverts aux prestations en nature des assurances maladie et maternité dans un régime de sécurité sociale. Dans le cas contraire, il effectue, auprès de la caisse primaire d'assurance maladie du lieu de résidence du bénéficiaire, les démarches nécessaires à son affiliation au titre de l'article L. 161-2-1 du code de la sécurité sociale (affiliation immédiate au régime général au titre de la couverture maladie universelle de base). »*

L'analyse des données issues du rapport d'activité standardisé montre que la grande majorité des résidents en ACT avaient déjà une couverture sociale de base et même une couverture complémentaire à leur entrée en ACT (Tableaux 36 et 37). Ceci n'est pas surprenant puisque ce sont quasi-systématiquement des services sociaux qui transmettent les dossiers de candidatures comme cela a été montré précédemment.

Cependant, un test statistique a été réalisé en calculant l'IC95 sur la différence entre le pourcentage des résidents présents et le pourcentage des résidents sortants pour chaque catégorie des tableaux 36, 37 et 38, pour les régions, l'Outre-mer et l'IDF. L'analyse de ce test montre que les différences observées de proportions entre la situation des résidents à l'entrée et à la sortie ne sont pas dues à une erreur statistique en ce qui concerne :

- l'affiliation au régime générale, l'AME, la catégorie « sans aucune protection maladie », la catégorie « autre protection complémentaire » et l'ALD en région et en IDF ;
- la catégorie « sans complémentaire » en région, en Outre-mer et en IDF.

Aussi, les équipes de professionnels des ACT contribuent à améliorer globalement la protection maladie des résidents. En effet, pour les résidents sortis du dispositif ACT, la proportion de personnes bénéficiant de l'aide médicale d'état (AME) ou sans aucune protection est nettement plus faible que pour la situation à leur entrée en région et en IDF. Il en est de même pour les personnes n'ayant aucune complémentaire. Le même constat peut-être observé pour la reconnaissance effective des affections longue durée (ALD) (Tableau 38).

		Régions		IDF		Outre-mer	
		Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affiliation au régime général	2015	35,4% ±3,0	45,7% ±5,1	21,8% ±3,5	40,8% ±7,9	14,7% ±5,4	16,4% ±9,3
	2014	36,8%	37,2%	20,5%	49,6%	17,1%	14,3%
Affiliation à un autre régime obligatoire	2015	4,6% ±1,3	5,3% ±2,3	1,1% ±0,9	1,4%	-	1,6%
	2014	1,7%	1,8%	0,7%	0,8%	2,4%	0%
Couverture maladie universelle (CMU)	2015	44,7% ±3,1	44,3% ±5,1	48,9% ±4,3	54,4% ±8,1	53,4% ±7,7	54,1% ±12,5
	2014	50,6%	54,6%	46,4%	41,2%	42,3%	76,2%
Aide médicale d'état (AME)	2015	11,0% ±1,9	4,7% ±2,2	23,3% ±3,6	2,0%	19,6% ±6,1	16,4% ±9,3
	2014	9,3%	3,8%	26,6%	7,6%	22,0%	2,4%
Aucune protection maladie	2015	4,4% ±1,3	-	5,7% ±2,0	1,4%	12,3% ±5,0	11,5% ±8,0
	2014	1,6%	2,1%	5,9%	0,8%	16,3%	7,1%

Tableau 36 : Couverture sociale principale des résidents présents en ACT

		Régions		IDF		Outre-mer	
		Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
CMU-C	2015	50,7% ±3,3	53,0% ±5,1	47,3% ±4,4	42,5% ±8,0	50,7% ±8,1	64,5% ±12,0
	2014	54,0%	57,6%	45,9%	47,9%	37,4%	73,7%
Autre complémentaire santé	2015	27,7% ±2,9	40,9% ±5,1	20,4% ±3,6	47,6% ±8,1	11,0% ±5,1	17,7% ±9,7
	2014	22,9%	31,7%	12,7%	47,7%	8,8%	18,4%
Sans complémentaire	2015	21,6% ±2,7	6,1% ±2,5	32,3% ±4,1	9,6% ±4,8	38,4% ±7,9	17,7% ±9,7
	2014	23,0%	10,7%	41,4%	3,6%	53,8%	7,9%

Tableau 37 : Protection complémentaire des résidents présents en ACT

		Régions		IDF		Outre-mer	
		Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
ALD	2015	74,2% ±2,9	85,7% ±3,7	71,4% ±4,3	92,9% ±5,0	69,1% ±7,3	66,7% ±12,2
	2014	53,4%	72,4%	49,8%	76,5%	37,4%	84,6%

Tableau 38 : Proportion de résidents ayant une reconnaissance ALD

#### 4.6. Situation professionnelle et revenus des résidents : comparaison entrée – sortie

Un test statistique a été réalisé en calculant l'IC95 sur la différence entre le pourcentage des résidents présents et le pourcentage des résidents sortants pour chaque catégorie des Tableaux 39 et 40, pour les régions et l'IDF<sup>40</sup>. Les différences observées de proportions entre la situation des résidents à l'entrée et à la sortie ne sont pas dues à une erreur statistique en ce qui concerne :

- les emplois à temps partiels et la catégorie « sans activité professionnelle » en région et en IDF ;
- l'AAH et la catégorie « sans revenu » en IDF, en région et en Outre-mer ;
- pour les revenus d'activité en IDF.

Peu de résidents ont une activité professionnelle (indice également de la fragilité sociale des résidents) au moment de leur entrée en ACT. Cependant le taux des personnes en emploi à la sortie du dispositif augmente sensiblement tandis que le taux de personnes sans activité professionnelle à la sortie du dispositif diminue considérablement (Tableau 39). Cela a une conséquence sur le revenu des personnes (Tableau 40). En effet, la proportion de personnes ayant un salaire augmente sensiblement en IDF entre la situation à l'entrée du dispositif et la situation à la sortie dispositif.

Le faible taux en emploi des personnes à la sortie du dispositif, notamment en région, peut s'expliquer par le fait que les résidents sont en moyenne un peu plus âgés en région. Après 45 – 50 ans, il est plus difficile de retrouver un emploi, et cela est d'autant plus vrai pour des personnes ayant connu une grande précarité. Par ailleurs, il est évident qu'en IDF, l'amélioration de la situation administrative des résidents étrangers leur permet un accès à l'emploi.

<sup>40</sup> L'effectif des sortants en Outre-mer étant trop faible, ce calcul n'a pas été fait pour l'Outre-mer exceptés pour la catégorie « sans activité professionnelle » qui ne montre pas de différence statistique (la différence observée est dans la marge d'erreur), la catégorie « AAH » et la catégorie « sans ressources ».

		Régions		IDF		Outre-mer	
		Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Emploi à temps plein	2015	2,1% ±0,9	3,0% ±1,8	4,6% ±1,8	16,1% ±6,5	-	-
	2014	0,9%	4,0%	4,2%	13,8%	-	7,0%
Emploi à temps partiel	2015	1,5% ±0,8	8,1% ±2,9	5,7% ±2,0	20,2% ±7,1	1,2%	9,1% ±9,8
	2014	2,2%	8,6%	4,9%	17,9%	1,5%	11,6%
En formation	2015	1,2% ±0,7	3,9% ±2,1	2,9% ±1,4	7,3% ±4,6	1,2%	3,0%
	2014	1,1%	1,9%	2,8%	4,1%	-	7,0%
Etudiant, mineur scolarisé	2015	0,9% ±0,6	-	1,5% ±1,0	3,2%	-	-
	2014	1,2%	2,5%	1,2%	2,4%	-	4,7%
Demandeur d'emploi	2015	10,6% ±1,9	15,0% ±3,8	8,2% ±2,3	8,1% ±4,8	18,6% ±8,2	30,3% ±15,7
	2014	13,5%	15,4%	9,9%	11,4%	11,2%	16,3%
Retraite ou pré-retraite	2015	4,4% ±1,3	4,5% ±2,2	0,2%	-	1,2%	-
	2014	5,7%	7,1%	0,5%	0,8%	1,5%	2,3%
Invalidité	2015	10,5% ±1,9	14,4% ±3,8	2,7% ±1,4	3,2%	9,3% ±6,1	9,1% ±9,8
	2014	8,4%	11,1%	2,1%	4,1%	3,0%	9,3%
Sans activité professionnelle	2015	67,7% ±2,9	50,6% ±5,4	74,3% ±3,7	41,9% ±8,7	68,6% ±9,8	48,5% ±17,1
	2014	57,6%	41,7%	74,4%	42,3%	73,1%	41,9%
Autre <sup>41</sup>	2015	1,1% ±0,7	0,6%	-	-	0,7%	-
	2014	8,7%	7,7%	-	1,6%	6,7%	-

Tableau 39 : Répartition des résidents présents en ACT en fonction de leur situation professionnelle

Par ailleurs, les personnes sont, à l'entrée dans le dispositif, dans une situation très précaire en ce qui concerne les revenus avec plus d'1 personne sur 4 sans aucun revenu (Tableau 40 et Figure 12), ce qui démontre l'extrême fragilité sociale des personnes accompagnées en ACT au moment de leur admission. Ce taux de personnes sans aucun revenu est considérablement réduit à la sortie du dispositif par un retour à l'emploi pour certains et pour beaucoup par l'accès à l'allocation adulte handicapé (Tableau 40).

<sup>41</sup> Arrêt maladie, pas d'autorisation de travail, retour dans le pays d'origine, incarcération, rétention ...

		Régions		IDF		Outre-mer	
		Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Revenus d'activité (salaire, prime...)	2015	2,8% ±1,0	7,3% ±2,6	8,4% ±2,4	27,3% ±7,1	2,0%	1,9%
	2014	2,1%	10,3%	9,4%	24,1%	4,5%	9,5%
Revenus de remplacement <sup>42</sup>	2015	18,5% ±2,4	20,6% ±4,0	19,6% ±3,4	10,7% ±4,9	16,9% ±6,0	22,2% ±11,1
	2014	16,5%	16,7%	5,9%	18,2%	5,2%	4,8%
RSA <sup>43</sup> ou ASS <sup>44</sup>	2015	19,6% ±2,5	15,6% ±3,6	10,1% ±2,6	5,3% ±4,6	15,5% ±5,8	3,7%
	2014	21,9%	17,8%	9,6%	6,6%	18,7%	7,1%
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	2015	25,9% ±2,7	43,5% ±5,0	24,5% ±3,7	38,0% ±7,8	16,9% ±6,0	42,6% ±13,2
	2014	26,2%	38,7%	18,8%	38,7%	10,4%	40,5%
Formation rémunérée	2015	-	-	-	-	-	-
	2014	0,1%	-	0,5%	-	-	-
Autres prestations sociales (allocations familiales...)	2015	1,9% ±0,8	1,0%	2,5% ±1,3	2,7%	6,1% ±3,9	11,1% ±8,4
	2014	2,5%	4,5%	1,0%	1,5%	9,0%	11,9%
Revenus provenant d'un tiers	2015	0,7% ±0,5	-	0,2%	1,3%	4,7% ±3,4	1,9%
	2014	0,7%	0,8%	0,7%	0,7%	3,7%	2,4%
ADA <sup>45</sup>	2015	2,4% ±0,9	1,0%	0,4%	-	-	-
	2014	2,3%	1,4%	1,7%	-	-	-
Autres	2015	0,4%	-	-	-	-	-
	2014	-	-	-	-	-	-
Sans revenu	2015	27,9% ±2,8	10,9% ±3,1	34,4% ±4,1	14,7% ±5,7	37,8% ±7,8	16,7% ±9,9
	2014	27,8%	9,7%	52,3%	10,2%	48,5%	23,8%

Tableau 40 : Revenu des résidents présents en ACT

<sup>42</sup> Pension de retraite, pension d'invalidité, ARE (Allocation d'aide au Retour à l'Emploi également appelée allocation chômage), indemnités journalières (IJ) ...

<sup>43</sup> RSA : Revenu de Solidarité Active

<sup>44</sup> ASS : Allocation Spécifique de Solidarité

<sup>45</sup> ADA : Allocation pour Demandeurs d'Asile

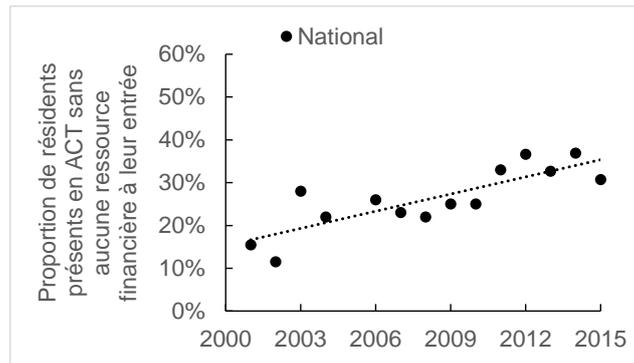


Figure 12 : Evolution du pourcentage de résidents présent en ACT sans aucune ressource financière à leur entrée dans le dispositif

#### 4.7. Décès

11,7%  $\pm$  2,6 des sorties du dispositif en 2015 sont liés à un décès au niveau national. Cette valeur reste relativement stable depuis plusieurs années (Figure 13). Ainsi de 2 à 5 % des résidents présents en ACT décèdent chaque année (3,9%  $\pm$  0,9 pour l'année 2015).

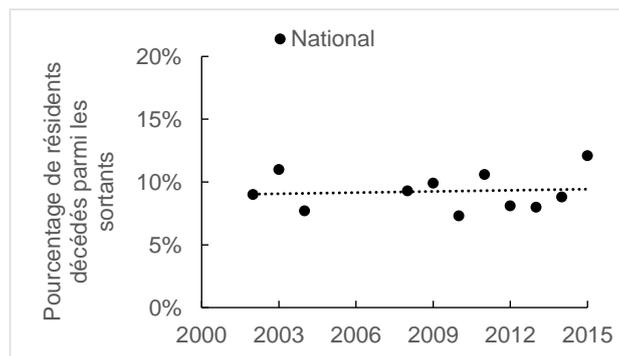


Figure 13 : Evolution de la proportion de décès parmi les résidents sortis du dispositif au niveau national

Pourtant certains professionnels d'ACT ont le sentiment que les situations de décès sont plus fréquentes qu'auparavant. En fait, si la proportion des décès est stable, en raison de l'augmentation des places et donc du nombre de résidents, le nombre de décès a lui bien augmenté. De plus, les causes de ces situations de décès ont évolué. En effet :

- dans le bilan national d'activité 2004 de la FNH-VIH et autres pathologies, il est indiqué que 77% des décès concernaient des personnes souffrant du VIH,
- Dans le rapport d'étude<sup>46</sup> de l'Observatoire National de la Fin de Vie (ONFV) à propos de « La fin de vie des résidents d'Appartement de coordination thérapeutique » paru en janvier 2015, par contre, que 76% des décès actuels non soudains en ACT concernent des personnes atteintes d'un cancer et 42% concernent des personnes atteintes du VIH.

<sup>46</sup> <http://www.onfv.org/wp-content/uploads/2014/12/ONFV-2015-ACT-Rapport-detude.pdf>

## 4.8. Les accompagnants

La circulaire interministérielle DGCS/SD1/SD5C/DGS/DSS/DB n° 2013-339 du 6 septembre 2013, article 2.2 précise que :

« Ces créations/extensions<sup>47</sup> pourront s'appuyer sur les recommandations issues du plan national de lutte contre le VIH et les IST 2010-2014 et de rapports et enquêtes récents :... permettre l'accueil des accompagnants, notamment par la mobilisation du droit commun. »

La circulaire interministérielle DGCS/SD1/SD5C/DGS/DSS/DB n° 2015-289 du 15 septembre 2015, article 2.2 précise également que ces créations pourront :

« permettre l'accueil des accompagnants, notamment par la mobilisation du droit commun ».

En 2015, 394 accompagnants (Tableau 41) ont été accueillis avec les résidents dans les ACT ayant répondu à l'enquête et cela sans financement particulier des autorités de tutelle.

		Régions	IDF	Outre-mer
% de structures répondantes accueillant des accompagnants	2015	66,7%	81,3%	85,7%
	2014	60,0%	92,3%	85,7%
Nombre total d'accompagnants	2015	209	105	80
	2014	203	98	64
% des accompagnants ayant été admis dans l'année	2015	35,9%	29,5%	20,0%
	2014	32,5%	37,8%	42,2%
% d'accompagnants mineurs	2015	48,3% [40,1 – 56,5]	73,3% [63,9 – 82,7]	61,3% [46,9 – 75,7]
	2014	64,0%	73,5%	79,7%
Nombre d'accompagnants par structures qui les accueillent	2015	6,1	8,1	13,3
	2014	8,5	8,2	10,7
% de résidents présents admis avec un ou des accompagnants	2015	13,2% [11,2 – 15,2]	15,7% [12,7 - 15,7]	28,9% [21,2 - 36,1]
	2014	16,0%	16,1%	36,8%
Nombre d'accompagnants moyen par résidents accueillis avec un ou des accompagnants	2015	1,5	1,2	1,8
	2014	1,4	1,4	1,3

Tableau 41 : Accompagnants accueillis en ACT

<sup>47</sup> de places ACT

Plus de 2 établissements sur 3 accueillent au moins 1 résident avec un ou des accompagnants (Tableau 41). En moyenne, 7,4 accompagnants sont présents dans les ACT qui acceptent de les héberger (ce qui représente une charge financière supplémentaire importante et une activité supplémentaire dans l'accompagnement des résidents).

La grande majorité de ces accompagnants sont des mineurs.

#### 4.9. Durée de séjour des résidents sortis du dispositif ACT

Le Décret n°2002-1227 du 3 octobre 2002 relatif aux appartements de coordination thérapeutique, article 1<sup>er</sup> stipule que :

*« Les appartements de coordination thérapeutique prévus au 9° du I de « l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles fonctionnent sans interruption et hébergent à titre temporaire ... »*

La circulaire DGS (SD6/A)/DGAS/DSS n° 2002-551 du 30 octobre 2002 relative aux appartements de coordination thérapeutique (ACT), article II indique également que :

*« 2.2. Durée de séjour. Il s'agit d'un hébergement à caractère temporaire. Toutefois, la durée du séjour sera définie par la structure en lien avec la personne hébergée sur la base du projet individuel. Si un séjour long paraît souhaitable, la structure fixera périodiquement des objectifs à atteindre avec la personne accueillie en veillant à ne pas lui laisser craindre que la prise en charge puisse prendre fin brutalement. »*

Ainsi si la notion « d'hébergement temporaire » est mentionnée, aucune limite de durée de séjour n'est fixée dans le décret (ou la circulaire). Au contraire, les séjours de longue durée sont possibles. La durée de séjour est à évaluer par les établissements sur la base du projet individuel (donc au cas par cas). Or en 2014, certaines ARS ont publié des appels à projets pour la création de place en mentionnant une durée de séjour limitée incitant donc fortement les structures voulant y répondre à prévoir dans le projet une durée de séjour limitée. Cela va à l'encontre du décret et de la circulaire.

En 2015, plus d'1 résident sur 2 sortis du dispositif pendant l'année a été hébergés en ACT plus d'un an (Tableau 42).

		Régions	IDF	Outre-mer
< 6 mois	2015	19,8% [15,8 - 23,8]	8,9% [4,3 - 13,5]	3,5%
	2014	26,8%	11,8%	11,9%
6-12 mois	2015	24,0% [19,7 - 28,3]	6,8% [2,7 - 10,9]	17,5% [7,6 - 27,4]
	2014	26,8%	13,4%	14,3%
12-24 mois	2015	33,3% [28,6 - 38,0]	52,6% [45,3 - 59,9]	52,6% [39,6 - 65,6]
	2014	26,5%	33,9%	59,5%
> 2 ans	2015	22,9% [18,7 - 27,1]	26,3% [18,3 - 34,3]	26,3% [14,9 - 38,2]
	2014	20,6%	40,9%	14,3%

Tableau 42 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents sortants

L'évolution des durées d'hébergement (Figure 14) montre que :

- il y a plus de résidents en région ayant une durée d'hébergement inférieure à 1 an que de résidents hébergés plus de 2 ans en ACT. Cependant, la proportion de résidents hébergés moins d'1 an diminue, alors que celle des résidents hébergés plus de 2 ans augmentent ;
- il y a plus de résidents en IDF ayant une durée d'hébergement supérieure à 2 ans que de résidents hébergés moins de 1 an en ACT. De plus, la proportion de résidents hébergés moins d'1 an diminue, alors que celle des résidents hébergés plus de 2 ans augmentent.

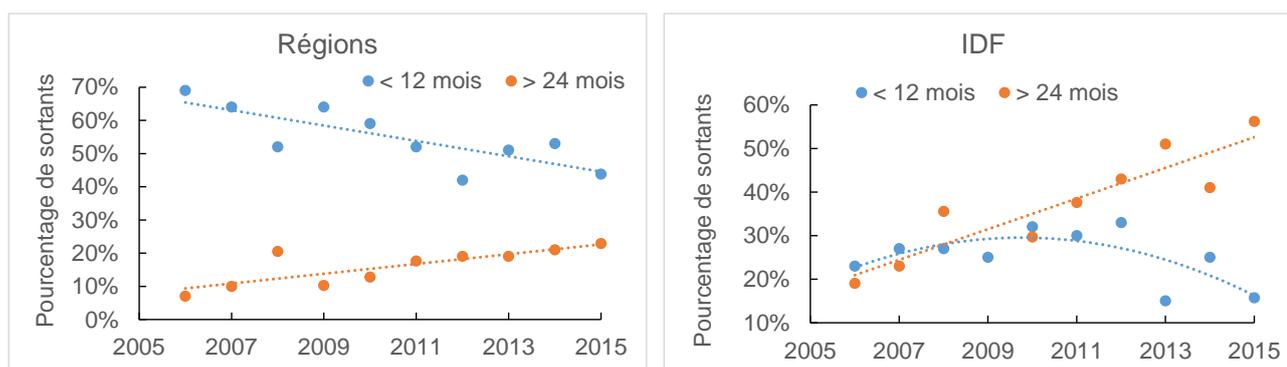


Figure 14 : Evolution des durées d'hébergement en ACT pour les résidents sortis du dispositif ACT

Ces données sont en partie confirmées par l'analyse des durées de séjours des résidents encore présents au 31/12/2015 dans les ACT (Tableau 43).

		Régions	IDF	Outre-mer
< 6 mois	2015	34,9% [31,4 - 38,4]	13,8% [10,7 - 16,9]	22,5% [15,3 - 29,9]
	2014	32,5%	22,3%	25,5%
6-12 mois	2015	19,9% [17,0 - 22,8]	20,2% [16,6 - 23,8]	20,9% [13,9 - 27,9]
	2014	25,3%	17,2%	24,5%
12-24 mois	2015	26,7% [23,5 - 29,9]	28,7% [24,6 - 32,8]	37,2% [28,9 - 45,5]
	2014	24,3%	22,6%	30,0%
> 2 ans	2015	18,5% [15,7 - 21,3]	37,4% [33,0 - 41,8]	19,4% [12,6 - 26,2]
	2014	17,8%	37,9%	20,0%

Tableau 43 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents présents au 31/12 de l'année considérée

Dans le rapport d'activité standardisé, il est demandé aux établissements de calculer la durée moyenne de séjour (en nombre de jours) des résidents sortis du dispositif pendant l'année écoulée. Ainsi, une durée moyenne de séjour (Tableau 44) a pu être calculée en pondérant les valeurs indiquées par chaque établissement par le nombre de résidents sortis du dispositif que chaque structure a indiqué.

		Régions	IDF	Outre-mer
Durée d'hébergement moyenne pour les résidents sortis dans l'année considérée	2013	16 à 17 mois	26 à 27 mois	-
	2014	16 à 17 mois	22 à 23 mois	17 à 18 mois
	2015	16,0 mois [15,3 - 16,7]	26,8 mois [25,7 - 27,9]	13,7 mois [12,1 - 15,3]

Tableau 44 : Durée moyenne de séjour pour les résidents sortis du dispositif ACT

La durée d'hébergement moyenne est plus importante en IDF. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cela :

- la situation difficile de l'hébergement en IDF ;
- le taux de sortie en hébergement avec bail (droit commun) plus élevé en IDF qu'en région ;
- le taux de sortie pour cause de rupture à l'initiative du résident est un peu plus faible en IDF qu'en région<sup>48</sup>.

Les taux d'occupation moyens sont donnés dans le tableau ci-dessous.

<sup>48</sup> Il est raisonnable de penser que les sorties en raison d'une rupture à l'initiative du résident sont majoritairement associées à des durées d'hébergements courtes. Cela va donc abaisser la moyenne de la durée d'hébergement

	Régions	IDF	Outre-mer
Taux d'occupation	91,5% [90,9 - 92,1]	94,9% [94,6 - 95,2]	88,4% [87,6 - 89,2]

Tableau 45 : Taux d'occupation des places d'ACT

## 5. Pathologies chroniques des candidats à l'admission en ACT et des résidents présents en ACT

Le Décret n°2002-1227 du 3 octobre 2002 relatif aux appartements de coordination thérapeutique, article 1<sup>er</sup> stipule que :

*« Les appartements de coordination thérapeutique prévus au 9° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ... hébergent ... des personnes ... nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, à garantir l'observance des traitements ... »*

La circulaire DGS (SD6/A)/DGAS/DSS n° 2002-551 du 30 octobre 2002 relative aux appartements de coordination thérapeutique (ACT) qui mentionne dans son préambule *« les pathologies chroniques sévères »*, précise également dans son article I :

*« Les appartements de coordination thérapeutique sont des structures qui hébergent ... des personnes ... nécessitant des soins et un suivi médical. »*

### 5.1. Répartition des pathologies principales : comparaison candidats – résidents présents

Le VIH reste la principale pathologie pour laquelle une demande en ACT est effectuée et pour laquelle les résidents sont effectivement présents en ACT (Tableau 45) que ce soit en région en IDF ou en Outre-mer. Cependant en 2015, en région, le VIH concernait moins de 1 candidature sur 4 et moins de 1 candidature sur 2 en IDF.

La proportion des candidatures concernant les hépatites B ou C diminuent également en région tandis que le nombre de candidatures concernant un cancer augmente (Figure 15).

Le VIH reste également très largement majoritaire parmi les résidents présents en IDF (plus d'1 personne sur 2) et en Outre-mer (2 personnes sur 3) alors que cela est un peu moins vrai en région (1 personne sur 3).

		Régions		IDF		Outre-mer	
		Candidats	Résidents présents	Candidats	Résidents présents	Candidats	Résidents présents
VIH <sup>49</sup>	2015	23,9% ±1,9	29,9% ±2,8	44,1% ±1,4	54,2% ±4,2	52,4% ±8,2	67,4% ±7,2
	2014	33,2%	34,7%	51,0%	56,1%	54,2%	47,7%
VHC <sup>50</sup>	2015	9,1% ±1,3	10,9% ±1,9	3,7% ±0,5	5,1% ±1,9	0,7%	1,4%
	2014	13,5%	13,2%	6,8%	8,0%	2,5%	0,9%
VHB <sup>51</sup>	2015	3,8% ±0,8	0,9% ±0,6	1,6% ±0,4	1,5% ±1,0	2,1%	2,1%
	2014	2,9%	3,2%	4,2%	4,3%	3,4%	0,9%
Cancers	2015	15,5% ±1,6	17,1% ±2,3	21,3% ±1,1	13,2% ±3,7	7,0% ±4,2	5,6% ±3,7
	2014	12,7%	13,6%	14,6%	10,6%	5,9%	31,8% <sup>52</sup>
Diabète	2015	5,2% ±1,0	5,2% ±1,3	5,3% ±0,6	4,0% ±1,7	7,0% ±4,2	2,8%
	2014	4,8%	5,4%	3,6%	4,3%	5,1%	2,8%
Maladies cardio-vasculaires	2015	4,1% ±0,9	3,1% ±1,0	2,3% ±0,4	2,4% ±1,3	4,9% ±3,5	1,4%
	2014	3,7%	4,4%	2,5%	1,3%	4,2%	0,9%
Insuffisance rénale	2015	4,6% ±0,9	4,2% ±1,2	6,6% ±0,7	5,6% ±3,7	5,6% ±3,8	5,6% ±3,7
	2014	3,7%	3,2%	4,7%	4,1%	6,8%	3,8%
Pathologies pulmonaires chroniques	2015	3,5% ±0,8	3,7% ±1,1	1,7% ±0,4	0,6%	1,4%	1,4%
	2014	3,3%	3,0%	1,3%	0,6%	5,1%	0,9%
Maladies neurologiques dégénératives	2015	4,1% ±0,9	2,8% ±1,0	1,9% ±0,4	0,4%	0,7% ±1,4	-
	2014	3,0%	1,9%	1,1%	0,9%	1,7%	0,9%
Maladies psychiatriques	2015	6,0% ±1,1	2,8% ±1,0	1,0% ±0,3	-	7,0% ±4,2	2,8%
	2014	5,9%	3,1%	0,3%	0,2%	4,2%	0%
Troubles neurocognitifs	2015	3,6% ±0,8	2,7% ±1,0	1,7% ±0,4	0,9%	1,4%	0,7%
	2014	2,2%	3,2%	1,1%	1,3%	1,7%	0,9%
Autres pathologies	2015	16,7% ±1,7	16,9% ±2,3	8,8% ±0,8	10,5% ±2,6	9,8% ±4,9	9,0% ±4,7
	2014	10,7%	10,0%	8,8%	8,1%	5,1%	8,4%

Tableau 46 : Répartition des pathologies principales ayant entraîné une demande d'admission en ACT

<sup>49</sup> VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

<sup>50</sup> VHC : Virus de l'Hépatite C

<sup>51</sup> VHB : Virus de l'Hépatite B

<sup>52</sup> Ce pourcentage élevé est dû à un nombre important de pathologies « cancer » recensées dans un ACT de Guyane.

En 2015,

- en région, les 3 pathologies principales les plus fréquentes sont le VIH, les cancers et l'hépatite C pour les résidents présents (58% des résidents présents) et les candidats à l'admission (49% des candidatures) ;
- en IDF, les 3 pathologies principales les plus fréquentes sont le VIH, les cancers, l'insuffisance rénale pour les résidents présents (73% des résidents présents) et les candidats à l'admission (72% des candidatures) ;
- en Outre-mer, les 3 pathologies principales les plus fréquentes sont le VIH, les cancers l'insuffisance rénale pour les résidents présents (79% des résidents présents), et le VIH, les cancers et le diabète pour les candidats à l'admission (66% des candidatures).

La proportion de résidents présents dans les ACT affectés par le VIH comme pathologie principale diminue au cours du temps (Figure 15) et suit une évolution semblable à la proportion des candidatures concernant le VIH<sup>53</sup>. La pathologie cancer prend peu à peu plus d'importance (Figure 15).

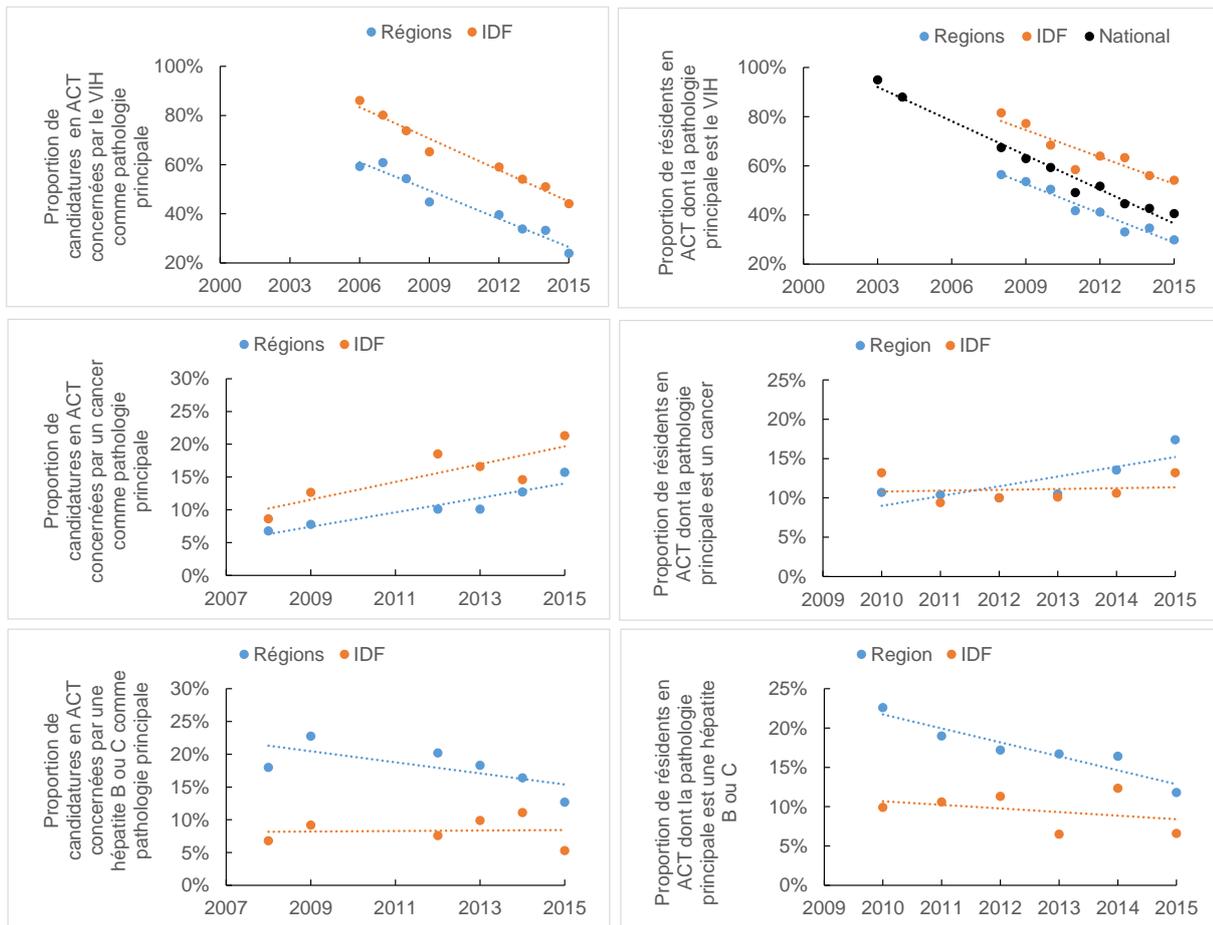


Figure 15 : Evolution de la proportion des résidents et des candidats atteints par le VIH, un cancer, une hépatite B ou C comme pathologie principale

<sup>53</sup> Cette diminution de la proportion de résidents présents concernés par le VIH traduit plus une ouverture dans les ACT aux autres pathologies grâce à une création de places, plutôt qu'une diminution du nombre de résidents présents en ACT atteints par le VIH.

Il n'est pas possible de comparer directement la proportion des pathologies principales pour les candidats de 2015 et les résidents présents en ACT en 2015. En effet, seuls un certain nombre des résidents présents en 2015 ont été admis en 2015. Vu les durées de séjours moyennes calculées précédemment, les résidents présents ont également été admis en 2014, en 2013 voire précédemment. Il faut donc prendre en compte les années précédentes pour l'étude des dossiers de candidatures. Cela a été réalisé en recalculant la répartition des pathologies principales dans les dossiers de candidature en région et en IDF en tenant compte des candidatures des années 2012, 2013 et 2014 dont les effectifs ont été corrigés par un facteur correctif tenant compte de la durée de séjour des résidents sortants en 2015.

Un test statistique a alors été réalisé en calculant l'IC95 sur la différence entre le pourcentage des résidents présents et le pourcentage des candidatures pour chaque pathologie<sup>54</sup>. Les différences observées de proportions entre les candidatures et les résidents présents ne sont pas dues à une erreur statistique en ce qui concerne :

- les hépatites B et C (considérées comme une seule catégorie), les cancers et les maladies psychiatriques en région ;
- Les cancers et le VIH en IDF.

Ainsi, parmi les résidents présents, les hépatites et les maladies psychiatriques sont sensiblement sous-représentées et les cancers surreprésentés en région tandis que le VIH est surreprésenté et les cancers sous-représentés en IDF.

## 5.2. Genre et pathologies principales des résidents présents en ACT

Pour les résidents présents en 2015, la proportion hommes/femmes a été recalculée pour chaque pathologie (Tableau 47). Cette répartition est à comparer avec la proportion hommes/femmes pour les résidents présents. Un test statistique a été réalisé en calculant l'IC95 sur la différence entre les proportions observées. Ainsi :

- en région, sont sous-représentées les femmes atteintes par une hépatite B ou C et sensiblement surreprésentées les femmes atteintes par le VIH ;
- en IDF, sont sous-représentées les femmes atteintes par un diabète et par une hépatite B ou C.

---

<sup>54</sup> Exceptées les pathologies psychiatriques, les maladies neurologiques et les troubles cognitifs en IDF pour lesquelles les effectifs des résidents concernés présents sont trop faibles

	Régions		IDF		Outre-mer	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
% de femmes parmi les résidents présents en ACT	33,7% [30,9 - 36,5]	33,3%	51,9% [47,7 - 56,1]	53,5%	48,7% [40,8 - 56,6]	50,7%
% de femmes parmi les résidents atteints par le VIH comme pathologie principale	40,9% [35,3-46,5]	44,5%	59,5% [53,5 - 65,5]	60,6%	52,6% [42,7 - 62,5]	49,0%
% de femmes parmi les résidents atteints par une hépatite B ou C comme pathologie principale	19,6% [12,2-27,0]	19,7%	32,1% [14,8 - 49,4]	28,1%	20% Effectifs trop petits	50,0%
% de femmes parmi les résidents atteints par un cancer comme pathologie principale	30,5% [23,7-37,3]	24,6%	55,6% [43,3 - 67,9]	63,8%	62,5% Effectifs trop petits	38,2%
% de femmes parmi les résidents atteints par le diabète comme pathologie principale	44,4% [31,1-57,7]	46,7%	28,7% [9,4 - 48,0]	30,0%	100% Effectifs trop petits	66,7%
% de femmes parmi les résidents atteints par les autres pathologies (hors VIH, VHC, VHB, cancers et diabètes) comme pathologie principale	31,1% [26,5-35,7]		41,1% [31,8 - 50,4]		36,7% [19,5 - 53,9]	
% de femmes parmi les résidents ayant une ou des comorbidités	28,7% [25,3-32,1]	30,6%	47,8% [43,2 - 52,4]	42,9%	43,5% [33,0 - 54,0]	51,2%

Tableau 47 : Proportion de femmes par pathologies principales pour les résidents présents en ACT en 2015

### 5.3. Comorbidités des résidents présents en ACT

La différence importante entre le taux de comorbidité parmi les résidents présents et le pourcentage de candidatures indiquant une ou plusieurs comorbidités (tableau ci-dessus) peut s'expliquer selon plusieurs hypothèses :

- un certain nombre de résidents cumulent au moins 2 ou 3 comorbidités ;
- les candidatures indiquant des comorbidités sont prioritairement sélectionnées ;
- les dossiers de candidatures sont incomplets du point de vue des comorbidités.

	Régions	IDF	Outre-mer
Taux de comorbidités <sup>55</sup> parmi les résidents présents	0,65	0,88	0,54
Pourcentage de candidatures indiquant des comorbidités	41,8% [39,6% – 44,0%]	32,6% [31,3% – 33,9%]	35,7% [27,8% – 43,6%]

Tableau 48 : Taux de comorbidités affectant les résidents présents en ACT

La répartition des comorbidités est présentée dans le tableau suivant. Les troubles psychiatriques (ou psychiques) sont les comorbidités les plus fréquentes parmi les résidents présents en ACT.

	Régions		IDF		Outre-mer	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Troubles psychiatriques ou psychiques	31,0% [27,3-34,7]	29,9%	17,7% [14,3-21,1]	17,6%	23,1% [13,7-32,5]	5,0%
Maladies cardio-vasculaires	10,1% [7,7-12,5]	7,7%	15,4% [12,2-18,6]	14,9%	11,5% [4,4-18,6]	15,0%
Diabète	9,1% [6,8-11,4]	8,3%	9,4% [6,8-12,0]	7,7%	7,7% [1,8-13,6]	5,0%
VHC	8,6% [6,4-10,8]	12,2%	6,1% [4,0-8,2]	5,9%	1,3%	2,5%
Troubles neurocognitifs (séquelle d'AVC <sup>56</sup> ...)	6,5% [4,5-8,5]	5,3%	7,3% [5,0-9,6]	9,0%	10,3% [3,6-17,0]	22,5%
Maladies pulmonaires chroniques	5,6% [3,8-7,4]	5,1%	6,5% [4,3-8,7]	5,1%	7,7% [1,8-13,6]	7,5%
VHB	3,3% [1,9-4,7]	2,8%	5,0% [3,0-7,0]	5,1%	5,1% [0,2-10,0]	5,0%
Insuffisance rénale chronique	3,2% [1,8-4,6]	3,6%	6,7% [4,5-8,9]	5,3%	2,6%	-
Cancers	3,2% [1,8-4,6]	3,2%	4,8% [3,4-6,2]	4,0%	5,1% [0,2-10,0]	5,0%
VIH	2,2% [1,0-3,4]	3,8%	5,6% [3,5-7,7]	4,5%	-	5,0%
Maladies neurologiques dégénératives	1,8% [0,7-2,9]	1,5%	1,9% [0,7-3,1]	0,5%	1,3%	2,5%
Autres pathologies	15,4% [12,5-18,3]	16,7%	13,6% [10,5-16,7]	20,5%	24,4% [14,9-33,9]	25,0%

Tableau 49 : Répartition des comorbidités affectant les résidents présents en ACT

La prévalence en ACT des principales pathologies peut être calculée en additionnant la proportion de résidents présents affectés par la pathologie comme pathologie principale et la

<sup>55</sup> Le taux de comorbidité est calculé en divisant le nombre total des comorbidités recensées par le nombre de résidents présents dans les structures ayant répondu à cet item. En faisant l'hypothèse qu'un résident ne pourrait être affecté par au plus une seule comorbidité, 65%, 88% et 54% des résidents respectivement en région, en IDF et en Outre-mer auraient effectivement une comorbidité

<sup>56</sup> AVC : accident vasculaire cérébral

proportion de résidents présents affectés par la pathologie comme comorbidité (Tableau 50). Le VIH reste la pathologie la plus présente en ACT. Par ailleurs, il est observé une très forte prévalence des maladies psychiatriques (ou psychiques), des hépatites<sup>57</sup>, des cancers. En IDF, il est également remarqué une forte prévalence des maladies cardio-vasculaires.

		% de résidents souffrant de la pathologie comme pathologie principale	% de résidents souffrant de la pathologie comme comorbidité	% de résidents concernés par la pathologie dans les ACT
VIH	Régions	29,9%	1,4%	31,3% ±2,8 (1 résident sur 3)
	IDF	54,2%	5,0%	59,2% ±4,1 (plus d'1 résident sur 2)
	Outre-mer	67,4%	-	67,4% ±7,7 (2 résidents sur 3)
Maladies psychiatriques ou psychiques	Régions	2,8%	20,1%	22,9% ±2,6 (1 résident sur 4)
	IDF	-	15,6%	15,6% ±3,0 (1 résident sur 6)
	Outre-mer	2,8%	12,9%	15,8% ±6,0 (1 résident sur 6)
Hépatite B ou C <sup>58</sup>	Régions	11,8%	7,7%	19,5% ±2,4 (1 résident sur 5)
	IDF	6,6%	9,7%	16,4% ±3,1 (1 résident sur 6)
	Outre-mer	3,5%	3,6%	7,1% ±4,2
Maladies cardio-vasculaires	Régions	3,1%	6,5%	9,6% ±1,8 (1 résident sur 10)
	IDF	2,4%	13,6%	16,0% ±3,1 (1 résident sur 6)
	Outre-mer	1,4%	6,5%	7,8% ±4,4
Cancers	Régions	17,1%	2,0%	19,1% ±2,4 (1 résident sur 5)
	IDF	13,2%	4,2%	17,5% ±3,2 (1 résident sur 6)
	Outre-mer	5,6%	2,9%	8,4% ±4,5
Insuffisance rénale	Régions	4,2%	2,0%	6,2% ±1,5
	IDF	7,2%	5,9%	13,1% ±2,8 (1 résident sur 8)
	Outre-mer	5,6%	1,4%	6,9% ±4,1
Diabète	Régions	5,2%	5,9%	11,1% ±1,9 (1 résident sur 9)
	IDF	4,0%	8,3%	12,3% ±2,8 (1 résident sur 8)
	Outre-mer	2,8%	4,3%	7,0% ±4,1

Tableau 50 : Prévalence totale des pathologies dans les ACT

<sup>57</sup> Il est observé parmi les hépatites B ou C, 75% d'hépatites C

<sup>58</sup> Pour les hépatites B et C, le calcul réalisé suppose qu'il n'y a pas de résidents co-infectés simultanément par l'hépatite B et l'hépatite C, ce qui n'est pas tout à fait exact.

## 5.4. Prévalence des addictions pour les résidents présents en ACT

La prévalence des addictions pour les résidents présents en ACT et pour les dossiers de candidatures reçus est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Régions		IDF		Outre-mer	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
% de candidats présentant une addiction	26,3% [24,3-28,3]	40,7%	9,8% [9,0-10,6]	39,7%	39,8% [29,9-49,7]	51,5%
% de résidents présentant une toxicomanie active	16,4% [14,1-18,7]	18,7%	12,0% [9,2-14,8]	11,0%	13,8% [8,3-19,3]	7,4%
% de résidents suivant un traitement de substitution	13,1% [11,0-15,3]	12,9%	7,2% [4,9-9,5]	9,5%	2,6% [0,1-5,1]	3,7%
% de résidents présentant une dépendance à l'alcool	24,2% [21,6-26,8]	22,9%	11,6% [8,8-14,4]	8,6%	9,9% [5,2-14,6]	5,9%

Tableau 51 : Prévalence des addictions en ACT<sup>59</sup>

## 6. Conclusion

Pour rédiger le bilan national des ACT 2015, la FNH-VIH et autres pathologies a analysé les données issues du rapport d'activité standardisé proposé par la direction générale de la santé en 2013. Pour une analyse encore plus fine, il sera intégré au rapport national standardisé en 2017 quelques items comme :

- la proportion homme/femmes/enfants dans les dossiers de candidatures ;
- la proportion de résidents présents avec une ou plusieurs comorbidités ;
- une ou des données sur le niveau d'autonomie des personnes à l'entrée en ACT ;
- une donnée sur les handicaps dont souffrent certains résidents présents ;
- une distinction parmi les sortants sera réalisée pour les exclusions et les ruptures d'accompagnement à l'initiative du résident.

Les principaux résultats de cette analyse sont :

- la confirmation que les taux d'admission en ACT restent faibles. La création de places supplémentaires doit se poursuivre. En effet, l'ordre de grandeur du besoin

<sup>59</sup> Le rapport d'activité standardisé précise qu'un même résident peut être atteint de plusieurs addictions.

d'hébergement avec une coordination médicale et psychosociale avait été estimé dans le bilan des ACT 2013 en recoupant différentes enquêtes à environ 10 000 places supplémentaires ;

- la mise en évidence que le dispositif remplit sa mission d'accompagner des personnes en (grande) fragilité sociale, la grande majorité des résidents à l'entrée du dispositif ayant un hébergement précaire et étant sans revenu, avec, parfois, une situation administrative difficile ;
- la mise en évidence de l'efficacité du dispositif qui permet un retour vers l'autonomie des personnes et l'accès au droit commun. En effet, à la sortie, plus d'1 sortant sur 2 a accès à un hébergement durable. Le taux d'emploi augmente considérablement (notamment en IDF) comme l'accès à l'AAH. La qualité de la protection maladie est globalement améliorée ainsi que les situations administratives ;
- l'estimation de la durée moyenne d'hébergement :  $13,7 \pm 1,6$  mois en Outre-mer,  $16,0 \pm 0,7$  mois en région et  $26,8 \pm 1,1$  mois en IDF ;
- la description des équipes salariales et de l'activité d'accompagnements ;
- l'importance du nombre d'accompagnants accueillis dans les ACT alors que les structures ne sont pas financées pour cela (tout comme les services de suivi des sortants) ;
- le calcul de la prévalence des pathologies chroniques en ACT. Le VIH reste la maladie la plus présente dans les ACT avec une ouverture forte aux autres pathologies notamment en région. Une forte prévalence des hépatites B ou C et des cancers est constatée ainsi qu'un taux important de comorbidités. La forte prévalence des maladies psychiatriques (ou psychiques) comme comorbidités ainsi que des addictions complique l'accompagnement des résidents ;
- le constat que les personnes atteintes par un cancer auraient eu moins de chance d'intégrer le dispositif en IDF d'où la nécessité de créer des places « cancers » ;
- la confirmation que les femmes sont sous-représentées en région ;
- l'effectivité de l'hébergement de personnes sous-main de justice (mais peu de suspensions de peine en raison de l'état de santé sont observées).

## **Annexe : Bilans régionaux des ACT**

*Pour ces bilans régionaux, il ne peut être fait une analyse comparative entre les distributions des résidents présents et des résidents sortants, les effectifs étant trop faibles.*

## A1. Bourgogne-Franche-Comté

3 structures sur 3 (100%) ont retourné l'enquête. Cela représente 100% des places ACT dans cette région.

Nombre de structures	3
Nombre de places installées	19
Nombre moyen de places par structures	6,3
Nombre de candidatures	52
Nombre de résidents présent dans l'année	28
Nombre d'admissions	12
Nombre de sorties	13

Tableau 1 : Amplitude de l'analyse des rapports d'activité standardisés

% de places en individuel	60%
% de places en semi-collectif	10%
% de places en collectif	30%

Tableau 2 : répartition des catégories de places d'ACT

% de structures ayant un service de suivi des résidents sortis du dispositif	66,7%
% de structures ayant effectivement continué à accompagner au moins un résident après sa sortie dans l'année	66,7%
% de résidents sortis du dispositif ACT dans l'année ayant été suivi après sa sortie	45,5%

Tableau 3 : Activité de suivi des résidents sortis du dispositif ACT dans l'année

1 à 3 mois	25,0%
3 à 6 mois	12,5%
6 à 12 mois	25,0%
> 1 an	37,5%

Tableau 4 : Répartition des durées de suivi des résidents après leur sortie

Candidatures reçues	52
Nombre de candidatures moyen par structures	17,3
Admissions	12
% de candidatures ayant entraîné une admission en ACT	23,1% (1 admission pour 4,3 candidatures)
Candidatures refusées	40
% de candidatures refusées	76,9%

Tableau 5 : Données globales sur les candidatures et les admissions

Nombre d'entretiens de préadmission / nombre de candidatures	30,0%
--	-------

Tableau 6 : Entretiens de préadmission

Absence de places disponibles	41,2%
-------------------------------	-------

Tableau 7 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT en raison d'une capacité d'accueil atteinte

Nécessite une prise en charge sanitaire plus importante	17,7%
Hors critères médicaux (ou ne nécessitant pas une prise en charge médical)	14,7%
Problèmes d'addiction ou psychiatriques trop importants	-
Coordination médicale déjà en place, uniquement une difficulté de logement	-
Hors critères sociaux	-
La personne possède un logement autonome	-
<b>Total</b>	<b>32,4%</b>

Tableau 8 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT car le dispositif n'est pas adapté aux besoins de la personne

Les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (mobilité réduite, présence d'accompagnant ...)	5,9%
Refus de la personne, la personne n'a pas donné suite, dossier incomplet...	17,7%
<b>Total</b>	<b>23,5%</b>

Tableau 9 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne

Hors critères de l'établissement	-
Hors critère d'âge	-
Autre solution trouvée	2,9%
Décès	-
Demande émanant d'une autre région ou d'un autre département	-
Personne sans ressource ou en situation irrégulière	-
La maîtrise de langue française n'est pas suffisante	-
Non prioritaire	-
Autre	-
<b>Total</b>	<b>2,9%</b>

Tableau 10 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT pour d' « autres motifs de refus »

Services sociaux hospitaliers et autres (ELSA <sup>60</sup> , service de médecine, HAD <sup>61</sup> , clinique privée, réseau ville-hôpital...)	45,0%
Etablissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, LHSS, LAM...)	10,0%
Etablissement social d'hébergement (CHRS...)	15,0%
Services sociaux municipaux ou départementaux	10,0%
SPIP, UCSA (personnes placée sous-main de justice ou sortie de prison) et associations sortants de prison accueillent	5,0%
Associations d'aide aux malades	-
Initiative de la personne, des proches ou du médecin traitant	15,0%
Autres (CADA, tutelle, mandat judiciaire ...)	-

Tableau 11 : Répartition de l'origine des dossiers de candidatures pour les candidats admis en ACT dans l'année

Hommes	67,9%
Femmes	32,1%
Transgenres	-
Mineurs	-

Tableau 12 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

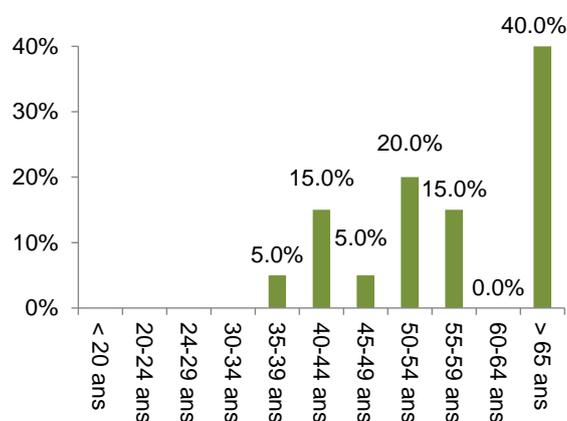


Figure 1 : Pyramide des âges des résidents présents en ACT<sup>62</sup>

<sup>60</sup> ELSA : Equipe de de Liaison et de Soins en Addictologie

<sup>61</sup> HAD : Hospitalisation à Domicile

<sup>62</sup> Une association n'a pas répondu à cet item, cette pyramide des âges n'est donc réalisée que pour 71,4% des résidents

Originaire du département de l'ACT	60,0%
Originaire de la région de l'ACT (hors département)	35,0%
Originaire d'une autre région	5,0%
Sans domiciliation	-

Tableau 13 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

% de résidents sous-main de justice	0%
-------------------------------------	----

Tableau 14 : Résidents présents en ACT sous-main de justice

Aménagement de peine	-
Suspension de peine pour raison médicale	-
Sortie de prison (libération)	-

Tableau 15 : Situation des résidents présents en ACT sous-main de justice

Hébergement durable	Manque de données
Hébergement provisoire	-
Sans Hébergement	-

Tableau 16 : Situation d'hébergement avant leur entrée en ACT des résidents présents

Solutions d'hébergement durables	Hébergement propre - bail direct	66,7%
	Hébergement propre - bail glissant	8,3%
	Etablissement médico-social - handicap	-
	Etablissement médico-social – personnes âgées	-
Solutions d'hébergement provisoires	Autre ACT	-
	Etablissement médico-social - addictologie	-
	Hôpital psychiatrique	8,3%
	Etablissement de santé (hôpital ...)	-
	Etablissement pénitentiaire	-
	Dispositif social d'hébergement (CHRS, CHU <sup>63</sup> , appartement-relais...)	8,3%
	Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, hôtel, urgence ...)	-
Autres	Retour dans la famille, retour dans l'ancien hébergement, retour dans le pays d'origine, OQTF <sup>64</sup> , CADA, changement de région, autre....	-
	Sans solution d'hébergement	-
	Exclusion (violence, non-respect du règlement, comportement ...)	8,3%
	Rupture à l'initiative du résident	-

Tableau 17 : Situations d'hébergement des résidents sorties du dispositif ACT

<sup>63</sup> CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

<sup>64</sup> OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Carte nationale d'identité (CNI)	85,7%	92,3%
CNI ou passeport C.E. <sup>65</sup>	-	-
Carte de résident	-	-
Titre de séjour étudiant	-	-
Mineur étranger	-	-
Titre de séjour « vie privée et familiale » (hors santé)	-	-
Titre de séjour au titre de l'état de santé	7,1%	7,7%
Demande d'asile en cours ou réfugié	3,6%	-
Autorisation provisoire de séjour (APS)	3,6%	-
Récépissé de demande, preuve de dépôt ou rendez-vous à la préfecture	-	-
Sans titre de séjour	-	-
Obligation de quitter le territoire français (OQTF)	-	-

Tableau 18 : Situation administratives des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affiliation au régime général	46,4%	Manque de données
Affiliation à un autre régime obligatoire	25,0%	
Couverture maladie universelle (CMU)	28,6%	
Aide médicale d'état (AME)	-	
Aucune protection maladie	-	

Tableau 19 : Couverture sociale principale des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
CMU-C	21,4%	7,7%
Mutuelle	78,6%	92,3%
Sans complémentaire	-	-

Tableau 20 : Protection complémentaire des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affection longue durée (ALD)	Manque de données	Manque de données

Tableau 21 : Proportion de résidents ayant une reconnaissance ALD

<sup>65</sup> C.E. : Communauté Européenne

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Emploi à temps plein	3,3%	7,7%
Emploi à temps partiel	-	-
En formation	6,7%	-
Etudiant, enfant scolarisé	-	-
Demandeur d'emploi	6,7%	7,7%
Retraite ou pré-retraite	30,0%	38,5%
Invalidité	-	7,7%
Sans activité professionnelle	36,7%	23,1%
Autre (arrêt maladie, RQTH <sup>66</sup> , pas d'autorisation de travail, retour dans le pays d'origine, incarcération, rétention ...)	13,3%	15,4%

Tableau 22 : Répartition des résidents présents en ACT en fonction de leur situation professionnelle

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Revenus d'activité (salaire, prime...)	3,6%	-
Revenus de remplacement (retraite, pension d'invalidité, ARE <sup>67</sup> , indemnités journalières...)	53,6%	75,0%
RSA <sup>68</sup> ou ASS <sup>69</sup>	-	-
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	35,7%	25,0%
Formation rémunérée	-	-
Autres prestations sociales (allocations familiales...)	-	-
Revenus provenant d'un tiers	-	-
ADA <sup>70</sup>	-	-
Autres	-	-
Sans revenu	3,6%	-

Tableau 23 : Revenu des résidents présents en ACT

% de résidents présents décédés pendant l'année dans l'ACT	7,1%
% de décès parmi les sorties du dispositif ACT	15,4%

Tableau 24 : Proportion de décès en ACT

<sup>66</sup> RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

<sup>67</sup> ARE : Allocation d'aide au Retour à l'Emploi également appelée allocation chômage

<sup>68</sup> RSA : Revenu de Solidarité Active

<sup>69</sup> ASS : Allocation Spécifique de Solidarité

<sup>70</sup> ADA : Allocation pour demandeur d'asile

% de structures répondantes accueillant des accompagnants	66,7%
Nombre total d'accompagnants	2
% d'accompagnants mineurs	0%
% de résidents présents admis avec un ou des accompagnants	7,1%

Tableau 25 : Accompagnants accueillis en ACT

< 6 mois	30,8%
6-12 mois	23,1%
12-24 mois	30,8%
> 2 ans	15,4%

Tableau 26 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents sortants

< 6 mois	33,3%
6-12 mois	16,7%
12-24 mois	27,8%
> 2 ans	22,2%

Tableau 27 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents présents au 31/12 de l'année considérée

Durée d'hébergement moyenne pour les résidents sortis dans l'année considérée	9,4 mois <sup>71</sup>
Taux d'occupation	94,3% <sup>12</sup>

Tableau 28 : Durée moyenne de séjour pour les résidents sortis du dispositif ACT et taux d'occupation

	Candidats	Résidents présents
VIH <sup>72</sup>	20,6%	25,0%
VHC <sup>73</sup>	7,4%	3,6%
VHB <sup>74</sup>	2,9%	-
Cancers	13,2%	7,1%
Diabète	10,3%	17,9%
Maladies cardio-vasculaires	-	-
Insuffisance rénale	2,9%	10,7%
Pathologies pulmonaires chroniques	7,4%	3,6%
Maladies neurologiques dégénératives	2,9%	3,6%
Maladies psychiatriques	1,5%	-
Troubles neurocognitifs	13,2%	10,7%
Drépanocytose	-	-
Autres	17,6%	-

Tableau 29 : Répartition des pathologies principales ayant entraîné une demande d'admission en ACT

<sup>71</sup> Valeur calculée avec les données fournies uniquement par 2 structures (76,9% des sortants)

<sup>72</sup> VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

<sup>73</sup> VHC : Virus de l'Hépatite C

<sup>74</sup> VHB : Virus de l'Hépatite B

% de candidats ayant une ou plusieurs comorbidités	38,5%
Nombre de comorbidités (pour les résidents présents) / Nombre de résidents présents	1,25

Tableau 30 : Proportion de comorbidité

	% de résidents souffrant de la pathologie comme pathologie principale	% de résidents souffrant de la pathologie comme comorbidité	% de résidents concernés par la pathologie dans les ACT
VIH	25,0%	7,1%	32,1%
Maladies psychiatriques ou psychiques	0%	17,9%	17,9%
Hépatite B ou C <sup>75</sup>	3,6%	7,1%	10,7%
Maladies cardio-vasculaires	0%	17,9%	17,9%
Cancers	7,1%	3,6%	10,7%
Diabète	17,9%	7,1%	25,0%
Insuffisance rénale	10,7%	10,7%	21,4%
Pathologies pulmonaires chroniques	3,6%	3,6%	7,2%

Tableau 31 : Prévalence des pathologies dans les ACT

% de candidats présentant une addiction	15,4%
% de résidents présentant une toxicomanie active	26,7%
% de résidents suivant un traitement de substitution	6,7%
% de résidents présentant une dépendance à l'alcool	26,7%

Tableau 32 : Prévalence des addictions en ACT<sup>76</sup>

<sup>75</sup> Pour les hépatites B et C, le calcul réalisé suppose donc qu'il n'y a pas de résidents co-infectés par l'hépatite B et l'hépatite C.

<sup>76</sup> Le rapport d'activité standardisé précise qu'un même résident peut être atteint de plusieurs addictions.

## A2. Bretagne

5 structures sur 5 (100%) ont retourné l'enquête. Cela représente 100% des places ACT dans cette région.

Nombre de structures	5
Nombre de places installées	41
Nombre moyen de places par structures	8,2
Nombre de candidatures	133
Nombre de résidents présent dans l'année	57
Nombre d'admissions	31
Nombre de sorties	31

Tableau 1 : Amplitude de l'analyse des rapports d'activité standardisés

% de places en individuel	100%
% de places en semi-collectif	-
% de places en collectif	-

Tableau 2 : répartition des catégories de places d'ACT

% de structures ayant un service de suivi des résidents sortis du dispositif	100%
% de structures ayant effectivement continué à accompagner au moins un résident après sa sortie dans l'année	100%
% de résidents sortis du dispositif ACT dans l'année ayant été suivi après sa sortie	25,0%

Tableau 3 : Activité de suivi des résidents sortis du dispositif ACT dans l'année

1 à 3 mois	50,0%
3 à 6 mois	37,5%
6 à 12 mois	12,5%
> 1 an	-

Tableau 4 : Répartition des durées de suivi des résidents après leur sortie

Candidatures reçues	133
Nombre de candidatures moyen par structures	26,6
Admissions	31
% de candidatures ayant entraîné une admission en ACT	23,3% (1 admission pour 4,3 candidatures)
Candidatures refusées	102
% de candidatures refusées	76,7%

Tableau 5 : Données globales sur les candidatures et les admissions

Nombre d'entretiens de préadmission / nombre de candidatures	58,5%
--	-------

Tableau 6 : Entretiens de préadmission

Absence de places disponibles	12,1%
-------------------------------	-------

Tableau 7 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT en raison d'une capacité d'accueil atteinte

Nécessite une prise en charge sanitaire plus importante	6,0%
Hors critères médicaux (ou ne nécessitant pas une prise en charge médical)	13,3%
Problèmes d'addiction ou psychiatriques trop importants	6,0%
Coordination médicale déjà en place, uniquement une difficulté de logement	-
Hors critères sociaux	1,2%
La personne possède un logement autonome	-
<b>Total</b>	<b>26,5%</b>

Tableau 8 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT car le dispositif n'est pas adapté aux besoins de la personne

Les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (mobilité réduite, présence d'accompagnant ...)	34,9%
Refus de la personne, la personne n'a pas donné suite, dossier incomplet...	15,7%
<b>Total</b>	<b>50,6%</b>

Tableau 9 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne

Hors critères de l'établissement	-
Hors critère d'âge	-
Autre solution trouvée	4,8%
Décès	1,2%
Demande émanant d'une autre région ou d'un autre département	3,6%
Personne sans ressource ou en situation irrégulière	1,2%
La maîtrise de langue française n'est pas suffisante	-
Non prioritaire	-
Autre	-
<b>Total</b>	<b>10,8%</b>

Tableau 10 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT pour d' « autres motifs de refus »

Services sociaux hospitaliers et autres (ELSA <sup>77</sup> , service de médecine, HAD <sup>78</sup> , clinique privée, réseau ville-hôpital...)	16,1%
Etablissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, LHSS, LAM...)	45,2%
Etablissement social d'hébergement (CHRS...)	25,8%
Services sociaux municipaux ou départementaux	6,5%
SPIP, UCSA (personnes placée sous-main de justice ou sortie de prison) et associations sortants de prison accueillent	3,2%
Associations d'aide aux malades	-
Initiative de la personne, des proches ou du médecin traitant	-
Autres (CADA, tutelle, mandat judiciaire ...)	3,2%

Tableau 11 : Répartition de l'origine des dossiers de candidatures pour les candidats admis en ACT dans l'année

Hommes	68,4%
Femmes	31,6%
Transgenres	-
Mineurs	-

Tableau 12 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

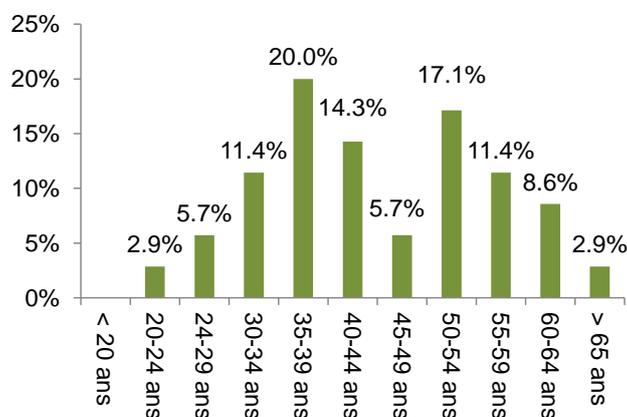


Figure 1 : Pyramide des âges des résidents présents en ACT<sup>79</sup>

<sup>77</sup> ELSA : Equipe de de Liaison et de Soins en Addictologie

<sup>78</sup> HAD : Hospitalisation à Domicile

<sup>79</sup> Une association n'a pas répondu à cet item, cette pyramide des âges n'est donc réalisée que pour 61,4% des résidents

Originaire du département de l'ACT	80,0%
Originaire de la région de l'ACT (hors département)	11,4%
Originaire d'une autre région	8,6%
Sans domiciliation	-

Tableau 13 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

% de résidents sous-main de justice	1,8%
-------------------------------------	------

Tableau 14 : Résidents présents en ACT sous-main de justice

Aménagement de peine	-
Suspension de peine pour raison médicale	-
Sortie de prison (libération)	100% (1 seul résident)

Tableau 15 : Situation des résidents présents en ACT sous-main de justice

Hébergement durable	21,7%
Hébergement provisoire	47,8%
Sans Hébergement	30,4%

Tableau 16 : Situation d'hébergement avant leur entrée en ACT des résidents présents

Solutions d'hébergement durables	Hébergement propre - bail direct	50,0%
	Hébergement propre - bail glissant	-
	Etablissement médico-social - handicap	
	Etablissement médico-social – personnes âgées	
Solutions d'hébergement provisoires	Autre ACT	3,6%
	Etablissement médico-social - addictologie	10,7%
	Hôpital psychiatrique	3,6%
	Etablissement de santé (hôpital ...)	
	Etablissement pénitentiaire	
	Dispositif social d'hébergement (CHRS, CHU <sup>80</sup> , appartement-relais...)	3,6%
	Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, hôtel, urgence ...)	14,3%
Autres	Retour dans la famille, retour dans l'ancien hébergement, retour dans le pays d'origine, OQTF <sup>81</sup> , CADA, changement de région, autre....	3,6%
	Sans solution d'hébergement	-
	Exclusion (violence, non-respect du règlement, comportement ...)	3,6%
	Rupture à l'initiative du résident	7,1%

Tableau 17 : Situations d'hébergement des résidents sorties du dispositif ACT

<sup>80</sup> CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

<sup>81</sup> OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Carte nationale d'identité (CNI)	56,6%	61,3%
CNI ou passeport C.E. <sup>82</sup>	-	-
Carte de résident	-	3,3%
Titre de séjour étudiant	-	-
Mineur étranger	-	-
Titre de séjour « vie privée et familiale » (hors santé)	-	-
Titre de séjour au titre de l'état de santé	3,8%	16,3%
Demande d'asile en cours ou réfugié	14,3%	6,5%
Autorisation provisoire de séjour (APS)	-	3,2%
Récépissé de demande, preuve de dépôt ou rendez-vous à la préfecture	15,1%	-
Sans titre de séjour	11,3%	9,7%
Obligation de quitter le territoire français (OQTF)	-	-

Tableau 18 : Situation administratives des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affiliation au régime général	29,7%	42,1%
Affiliation à un autre régime obligatoire	7,8%	-
Couverture maladie universelle (CMU)	45,3%	57,9%
Aide médicale d'état (AME)	9,4%	-
Aucune protection maladie	7,8%	-

Tableau 19 : Couverture sociale principale des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
CMU-C	47,1%	55,6%
Mutuelle	15,7%	14,8%
Sans complémentaire	37,3%	29,6%

Tableau 20 : Protection complémentaire des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affection longue durée (ALD)	73,5%	Manque de données

Tableau 21 : Proportion de résidents ayant une reconnaissance ALD

<sup>82</sup> C.E. : Communauté Européenne

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Emploi à temps plein	9,3%	3,4%
Emploi à temps partiel	1,9%	10,3%
En formation		3,4%
Etudiant, enfant scolarisé	1,9%	-
Demandeur d'emploi	11,1%	13,8%
Retraite ou pré-retraite	7,4%	-
Invalidité	1,9%	6,9%
Sans activité professionnelle	63,0%	58,6%
Autre (arrêt maladie, RQTH <sup>83</sup> , pas d'autorisation de travail, retour dans le pays d'origine, incarcération, rétention ...)	3,7%	3,4%

Tableau 22 : Répartition des résidents présents en ACT en fonction de leur situation professionnelle

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Revenus d'activité (salaire, prime...)	4,0%	3,2%
Revenus de remplacement (retraite, pension d'invalidité, ARE <sup>84</sup> , indemnités journalières...)	16,0%	12,9%
RSA <sup>85</sup> ou ASS <sup>86</sup>	24,0%	29,0%
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	14,0%	38,7%
Formation rémunérée	-	-
Autres prestations sociales (allocations familiales...)	2,0%	-
Revenus provenant d'un tiers	2,0%	-
ADA <sup>87</sup>	12,0%	3,2%
Autres	-	-
Sans revenu	26,0%	12,9%

Tableau 23 : Revenu des résidents présents en ACT

% de résidents présents décédés pendant l'année dans l'ACT	5,3%
% de décès parmi les sorties du dispositif ACT	9,7%

Tableau 24 : Proportion de décès en ACT

<sup>83</sup> RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

<sup>84</sup> ARE : Allocation d'aide au Retour à l'Emploi également appelée allocation chômage

<sup>85</sup> RSA : Revenu de Solidarité Active

<sup>86</sup> ASS : Allocation Spécifique de Solidarité

<sup>87</sup> ADA : Allocation pour demandeur d'asile

% de structures répondantes accueillant des accompagnants	40%
Nombre total d'accompagnants	5
% d'accompagnants mineurs	20,0%
% de résidents présents admis avec un ou des accompagnants	8,8%

Tableau 25 : Accompagnants accueillis en ACT

< 6 mois	26,7%
6-12 mois	23,3%
12-24 mois	46,7%
> 2 ans	3,3%

Tableau 26 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents sortants

< 6 mois	42,9%
6-12 mois	28,6%
12-24 mois	25,0%
> 2 ans	3,6%

Tableau 27 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents présents au 31/12 de l'année considérée

Durée d'hébergement moyenne pour les résidents sortis dans l'année considérée	12,5 mois
Taux d'occupation	72,5% <sup>88</sup>

Tableau 28 : Durée moyenne de séjour pour les résidents sortis du dispositif ACT et taux d'occupation

	Candidats	Résidents présents
VIH <sup>89</sup>	13,6%	17,5%
VHC <sup>90</sup>	9,1%	1,8%
VHB <sup>91</sup>	3,0%	-
Cancers	18,2%	29,8%
Diabète	7,6%	10,5%
Maladies cardio-vasculaires	3,0%	3,5%
Insuffisance rénale	7,6%	7,0%
Pathologies pulmonaires chroniques	7,6%	5,3%
Maladies neurologiques dégénératives	2,3%	1,8%
Maladies psychiatriques	4,5%	-
Troubles neurocognitifs	1,5%	-
Drépanocytose	-	-
Autres	19,7%	17,5%

Tableau 29 : Répartition des pathologies principales ayant entraîné une demande d'admission en ACT

<sup>88</sup> Valeur calculée à partir des données fournies par 3 structures uniquement

<sup>89</sup> VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

<sup>90</sup> VHC : Virus de l'Hépatite C

<sup>91</sup> VHB : Virus de l'Hépatite B

% de candidats ayant une ou plusieurs comorbidités	57,9%
Nombre de comorbidités (pour les résidents présents) / Nombre de résidents présents	0,98

Tableau 30 : Proportion de comorbidité

	% de résidents souffrant de la pathologie comme pathologie principale	% de résidents souffrant de la pathologie comme comorbidité	% de résidents concernés par la pathologie dans les ACT
VIH	17,5%	0%	17,5%
Maladies psychiatriques ou psychiques	0%	18,2%	18,2%
Hépatite B ou C <sup>92</sup>	1,8%	15,9%	17,7%
Maladies cardio-vasculaires	3,5%	20,5%	24,0%
Cancers	29,8%	2,3%	32,1%
Diabète	10,6%	6,8%	17,4%
Insuffisance rénale	7,0%	0%	7,0%
Pathologies pulmonaires chroniques	5,3%	9,1%	14,4%

Tableau 31 : Prévalence des pathologies dans les ACT

% de candidats présentant une addiction	37,6%
% de résidents présentant une toxicomanie active	12,8%
% de résidents suivant un traitement de substitution	7,7%
% de résidents présentant une dépendance à l'alcool	51,3%

Tableau 32 : Prévalence des addictions en ACT<sup>93</sup>

<sup>92</sup> Pour les hépatites B et C, le calcul réalisé suppose donc qu'il n'y a pas de résidents co-infectés par l'hépatite B et l'hépatite C.

<sup>93</sup> Le rapport d'activité standardisé précise qu'un même résident peut être atteint de plusieurs addictions.

### A3. Centre-Val de Loire

3 structures sur 3 (100%) ont retourné l'enquête. Cela représente 100% des places ACT dans cette région.

Nombre de structures	3
Nombre de places installées	43
Nombre moyen de places par structures	14,3
Nombre de candidatures	122
Nombre de résidents présent dans l'année	62
Nombre d'admissions	21
Nombre de sorties	23

Tableau 1 : Amplitude de l'analyse des rapports d'activité standardisés

% de places en individuel	48,5%
% de places en semi-collectif	39,4%
% de places en collectif	12,1%

Tableau 2 : répartition des catégories de places d'ACT

% de structures ayant un service de suivi des résidents sortis du dispositif	100%
% de structures ayant effectivement continué à accompagner au moins un résident après sa sortie dans l'année	100%
% de résidents sortis du dispositif ACT dans l'année ayant été suivi après sa sortie	57,1%

Tableau 3 : Activité de suivi des résidents sortis du dispositif ACT dans l'année

1 à 3 mois	16,7%
3 à 6 mois	83,3%
6 à 12 mois	-
> 1 an	-

Tableau 4 : Répartition des durées de suivi des résidents après leur sortie

Candidatures reçues	122
Nombre de candidatures moyen par structures	40,6
Admissions	21
% de candidatures ayant entraîné une admission en ACT	17,2% (1 admission pour 5,8 candidatures)
Candidatures refusées	101
% de candidatures refusées	82,8%

Tableau 5 : Données globales sur les candidatures et les admissions

Nombre d'entretiens de préadmission / nombre de candidatures	44,2%
--	-------

Tableau 6 : Entretiens de préadmission

Absence de places disponibles	38,6%
-------------------------------	-------

Tableau 7 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT en raison d'une capacité d'accueil atteinte

Nécessite une prise en charge sanitaire plus importante	15,9%
Hors critères médicaux (ou ne nécessitant pas une prise en charge médical)	10,2%
Problèmes d'addiction ou psychiatriques trop importants	4,6%
Coordination médicale déjà en place, uniquement une difficulté de logement	-
Hors critères sociaux	-
La personne possède un logement autonome	-
<b>Total</b>	<b>30,7%</b>

Tableau 8 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT car le dispositif n'est pas adapté aux besoins de la personne

Les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (mobilité réduite, présence d'accompagnant ...)	22,7%
Refus de la personne, la personne n'a pas donné suite, dossier incomplet...	6,8%
<b>Total</b>	<b>29,5%</b>

Tableau 9 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne

Hors critères de l'établissement	-
Hors critère d'âge	-
Autre solution trouvée	-
Décès	-
Demande émanant d'une autre région ou d'un autre département	-
Personne sans ressource ou en situation irrégulière	-
La maîtrise de langue française n'est pas suffisante	-
Non prioritaire	-
Autre	1,1%
<b>Total</b>	<b>1,1%</b>

Tableau 10 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT pour d' « autres motifs de refus »

Services sociaux hospitaliers et autres (ELSA <sup>94</sup> , service de médecine, HAD <sup>95</sup> , clinique privée, réseau ville-hôpital...)	10,0%
Etablissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, LHSS, LAM...)	25,0%
Etablissement social d'hébergement (CHRS...)	15,0%
Services sociaux municipaux ou départementaux	10,0%
SPIP, UCSA (personnes placée sous-main de justice ou sortie de prison) et associations sortants de prison accueillent	15,0%
Associations d'aide aux malades	25,0%
Initiative de la personne, des proches ou du médecin traitant	-
Autres (CADA, tutelle, mandat judiciaire ...)	-

Tableau 11 : Répartition de l'origine des dossiers de candidatures pour les candidats admis en ACT dans l'année

Hommes	64,5%
Femmes	35,5%
Transgenres	-
Mineurs	-

Tableau 12 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

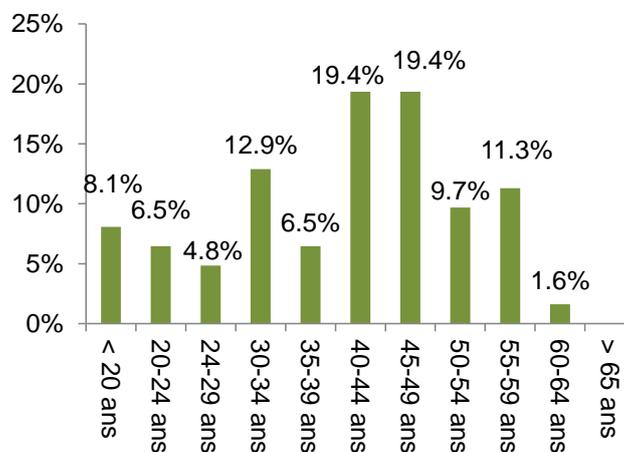


Figure 1 : Pyramide des âges des résidents présents en ACT

<sup>94</sup> ELSA : Equipe de de Liaison et de Soins en Addictologie

<sup>95</sup> HAD : Hospitalisation à Domicile

Originaire du département de l'ACT	74,2%
Originaire de la région de l'ACT (hors département)	8,1%
Originaire d'une autre région	17,7%
Sans domiciliation	-

Tableau 13 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

% de résidents sous-main de justice	19,4%
-------------------------------------	-------

Tableau 14 : Résidents présents en ACT sous-main de justice

Aménagement de peine	16,7%
Suspension de peine pour raison médicale	8,3%
Sortie de prison (libération)	75,0%

Tableau 15 : Situation des résidents présents en ACT sous-main de justice

Hébergement durable	3,2%
Hébergement provisoire	90,3%
Sans Hébergement	6,5%

Tableau 16 : Situation d'hébergement avant leur entrée en ACT des résidents présents

Solutions d'hébergement durables	Hébergement propre - bail direct	52,4%
	Hébergement propre - bail glissant	-
	Etablissement médico-social - handicap	-
	Etablissement médico-social – personnes âgées	-
Solutions d'hébergement provisoires	Autre ACT	9,5%
	Etablissement médico-social - addictologie	-
	Hôpital psychiatrique	-
	Etablissement de santé (hôpital ...)	-
	Etablissement pénitentiaire	4,8%
	Dispositif social d'hébergement (CHRS, CHU <sup>96</sup> , appartement-relais...)	4,8%
	Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, hôtel, urgence ...)	14,3%
Autres	Retour dans la famille, retour dans l'ancien hébergement, retour dans le pays d'origine, OQTF <sup>97</sup> , CADA, changement de région, autre....	-
	Sans solution d'hébergement	-
	Exclusion (violence, non-respect du règlement, comportement ...)	-
	Rupture à l'initiative du résident	14,3%

Tableau 17 : Situations d'hébergement des résidents sorties du dispositif ACT

<sup>96</sup> CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

<sup>97</sup> OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Carte nationale d'identité (CNI)	32,1%	Manque de données
CNI ou passeport C.E. <sup>98</sup>	-	
Carte de résident	-	
Titre de séjour étudiant	-	
Mineur étranger	-	
Titre de séjour « vie privée et familiale » (hors santé)	-	
Titre de séjour au titre de l'état de santé	7,1%	
Demande d'asile en cours ou réfugié	12,5%	
Autorisation provisoire de séjour (APS)	8,9%	
Récépissé de demande, preuve de dépôt ou rendez-vous à la préfecture	5,4%	
Sans titre de séjour	33,9%	
Obligation de quitter le territoire français (OQTF)	-	

Tableau 18 : Situation administratives des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affiliation au régime général	4,8%	-
Affiliation à un autre régime obligatoire	6,5%	-
Couverture maladie universelle (CMU)	50,0%	95,7%
Aide médicale d'état (AME)	27,4%	5,0%
Aucune protection maladie	11,3%	-

Tableau 19 : Couverture sociale principale des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
CMU-C	46,8%	82,6%
Mutuelle	4,8%	13,0%
Sans complémentaire	48,4%	4,3%

Tableau 20 : Protection complémentaire des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affection longue durée (ALD)	64,2%	77,3%

Tableau 21 : Proportion de résidents ayant une reconnaissance ALD

<sup>98</sup> C.E. : Communauté Européenne

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Emploi à temps plein	-	Manque de données
Emploi à temps partiel	5,2%	
En formation	-	
Etudiant, enfant scolarisé	1,7%	
Demandeur d'emploi	3,4%	
Retraite ou pré-retraite	-	
Invalidité	-	
Sans activité professionnelle	86,2%	
Autre (arrêt maladie, RQTH <sup>99</sup> , pas d'autorisation de travail, retour dans le pays d'origine, incarcération, rétention ...)	3,4%	

Tableau 22 : Répartition des résidents présents en ACT en fonction de leur situation professionnelle

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Revenus d'activité (salaire, prime...)	8,6%	Manque de données
Revenus de remplacement (retraite, pension d'invalidité, ARE <sup>100</sup> , indemnités journalières...)	1,7%	
RSA <sup>101</sup> ou ASS <sup>102</sup>	24,1%	
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	6,9%	
Formation rémunérée	-	
Autres prestations sociales (allocations familiales...)	-	
Revenus provenant d'un tiers	-	
ADA <sup>103</sup>	1,7%	
Autres	-	
Sans revenu	56,9%	

Tableau 23 : Revenu des résidents présents en ACT

% de résidents présents décédés pendant l'année dans l'ACT	3,2%
% de décès parmi les sorties du dispositif ACT	8,7%

Tableau 24 : Proportion de décès en ACT

<sup>99</sup> RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

<sup>100</sup> ARE : Allocation d'aide au Retour à l'Emploi également appelée allocation chômage

<sup>101</sup> RSA : Revenu de Solidarité Active

<sup>102</sup> ASS : Allocation Spécifique de Solidarité

<sup>103</sup> ADA : Allocation pour demandeur d'asile

% de structures répondantes accueillant des accompagnants	66,7%
Nombre total d'accompagnants	27
% d'accompagnants mineurs	59,3%
% de résidents présents admis avec un ou des accompagnants	22,6%

Tableau 25 : Accompagnants accueillis en ACT

< 6 mois	30,4%
6-12 mois	8,7%
12-24 mois	34,8%
> 2 ans	26,1%

Tableau 26 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents sortants

< 6 mois	21,7%
6-12 mois	15,2%
12-24 mois	39,1%
> 2 ans	23,9%

Tableau 27 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents présents au 31/12 de l'année considérée

Durée d'hébergement moyenne pour les résidents sortis dans l'année considérée	13,8 mois
Taux d'occupation	94,4%

Tableau 28 : Durée moyenne de séjour pour les résidents sortis du dispositif ACT et taux d'occupation

	Candidats	Résidents présents
VIH <sup>104</sup>	31,6%	34,9%
VHC <sup>105</sup>	9,8%	15,9%
VHB <sup>106</sup>	3,0%	1,6%
Cancers	12,8%	12,7%
Diabète	6,8%	3,2%
Maladies cardio-vasculaires	2,3%	1,6%
Insuffisance rénale	2,3%	4,8%
Pathologies pulmonaires chroniques	7,5%	12,7%
Maladies neurologiques dégénératives	1,5%	3,2%
Maladies psychiatriques	6,0%	-
Troubles neurocognitifs	2,3%	3,2%
Drépanocytose	3,8%	-
Autres	10,5%	6,4%

Tableau 29 : Répartition des pathologies principales ayant entraîné une demande d'admission en ACT

<sup>104</sup> VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

<sup>105</sup> VHC : Virus de l'Hépatite C

<sup>106</sup> VHB : Virus de l'Hépatite B

% de candidats ayant une ou plusieurs comorbidités	51,6%
Nombre de comorbidités (pour les résidents présents) / Nombre de résidents présents	0,62

Tableau 30 : Proportion de comorbidité

	% de résidents souffrant de la pathologie comme pathologie principale	% de résidents souffrant de la pathologie comme comorbidité	% de résidents concernés par la pathologie dans les ACT
VIH	34,9%	1,6%	36,5%
Maladies psychiatriques ou psychiques	0%	11,1%	11,1%
Hépatite B ou C <sup>107</sup>	14,5%	6,3%	23,8%
Maladies cardio-vasculaires	1,6%	1,6%	3,2%
Cancers	12,7%	3,2%	15,9%
Diabète	3,2%	11,1%	14,3%
Insuffisance rénale	4,8%	1,6%	6,4%
Pathologies pulmonaires chroniques	12,7%	6,4%	19,1%

Tableau 31 : Prévalence des pathologies dans les ACT

% de candidats présentant une addiction	32,3%
% de résidents présentant une toxicomanie active	14,5%
% de résidents suivant un traitement de substitution	16,1%
% de résidents présentant une dépendance à l'alcool	16,1%

Tableau 32 : Prévalence des addictions en ACT<sup>108</sup>

<sup>107</sup> Pour les hépatites B et C, le calcul réalisé suppose donc qu'il n'y a pas de résidents co-infectés par l'hépatite B et l'hépatite C.

<sup>108</sup> Le rapport d'activité standardisé précise qu'un même résident peut être atteint de plusieurs addictions.

## A4. Guyane

2 structures sur 2 (100%) ont retourné l'enquête. Cela représente 100% des places ACT dans cette région.

Nombre de structures	2
Nombre de places installées	52
Nombre moyen de places par structures	26,0
Nombre de candidatures	73
Nombre de résidents présent dans l'année	80
Nombre d'admissions	30
Nombre de sorties	28

Tableau 1 : Amplitude de l'analyse des rapports d'activité standardisés

% de places en individuel	13,5%
% de places en semi-collectif	86,5%
% de places en collectif	-

Tableau 2 : répartition des catégories de places d'ACT

% de structures ayant un service de suivi des résidents sortis du dispositif	50%
% de structures ayant effectivement continué à accompagner au moins un résident après sa sortie dans l'année	50%
% de résidents sortis du dispositif ACT dans l'année ayant été suivi après sa sortie	25,9%

Tableau 3 : Activité de suivi des résidents sortis du dispositif ACT dans l'année

1 à 3 mois	6,3%
3 à 6 mois	12,5%
6 à 12 mois	25,0%
> 1 an	56,3%

Tableau 4 : Répartition des durées de suivi des résidents après leur sortie

Candidatures reçues	73
Nombre de candidatures moyen par structures	36,5
Admissions	30
% de candidatures ayant entraîné une admission en ACT	41,9% (1 admission pour 2,4 candidatures)
Candidatures refusées	43
% de candidatures refusées	58,1%

Tableau 5 : Données globales sur les candidatures et les admissions

Nombre d'entretiens de préadmission / nombre de candidatures	Manque de données
--	-------------------

Tableau 6 : Entretiens de préadmission

Absence de places disponibles	18,2%
-------------------------------	-------

Tableau 7 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT en raison d'une capacité d'accueil atteinte

Nécessite une prise en charge sanitaire plus importante	-
Hors critères médicaux (ou ne nécessitant pas une prise en charge médical)	52,3%
Problèmes d'addiction ou psychiatriques trop importants	-
Coordination médicale déjà en place, uniquement une difficulté de logement	-
Hors critères sociaux	-
La personne possède un logement autonome	-
<b>Total</b>	<b>52,3%</b>

Tableau 8 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT car le dispositif n'est pas adapté aux besoins de la personne

Les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (mobilité réduite, présence d'accompagnant ...)	-
Refus de la personne, la personne n'a pas donné suite, dossier incomplet...	18,2%
<b>Total</b>	<b>18,2%</b>

Tableau 9 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne

Hors critères de l'établissement	-
Hors critère d'âge	-
Autre solution trouvée	-
Décès	2,3%
Demande émanant d'une autre région ou d'un autre département	4,5%
Personne sans ressource ou en situation irrégulière	-
La maîtrise de langue française n'est pas suffisante	-
Non prioritaire	-
Autre	4,5
<b>Total</b>	<b>11,3%</b>

Tableau 10 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT pour d' « autres motifs de refus »

Services sociaux hospitaliers et autres (ELSA <sup>109</sup> , service de médecine, HAD <sup>110</sup> , clinique privée, réseau ville-hôpital...)	Manque de données
Etablissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, LHSS, LAM...)	-
Etablissement social d'hébergement (CHRS...)	-
Services sociaux municipaux ou départementaux	-
SPIP, UCSA (personnes placée sous-main de justice ou sortie de prison) et associations sortants de prison accueillent	-
Associations d'aide aux malades	-
Initiative de la personne, des proches ou du médecin traitant	-
Autres (CADA, tutelle, mandat judiciaire ...)	-

Tableau 11 : Répartition de l'origine des dossiers de candidatures pour les candidats admis en ACT dans l'année

Hommes	42,5%
Femmes	57,5%
Transgenres	-
Mineurs	-

Tableau 12 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

#### Manque de Données

Figure 1 : Pyramide des âges des résidents présents en ACT

<sup>109</sup> ELSA : Equipe de de Liaison et de Soins en Addictologie

<sup>110</sup> HAD : Hospitalisation à Domicile

Originaire du département de l'ACT	Manque de données
Originaire de la région de l'ACT (hors département)	-
Originaire d'une autre région	-
Sans domiciliation	-

Tableau 13 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

% de résidents sous-main de justice	2,5%
-------------------------------------	------

Tableau 14 : Résidents présents en ACT sous-main de justice

Aménagement de peine	-
Suspension de peine pour raison médicale	-
Sortie de prison (libération)	100% (2 résidents)

Tableau 15 : Situation des résidents présents en ACT sous-main de justice

Hébergement durable	1,5%
Hébergement provisoire	62,1%
Sans Hébergement	36,4%

Tableau 16 : Situation d'hébergement avant leur entrée en ACT des résidents présents

Solutions d'hébergement durables	Hébergement propre - bail direct	Manque de données
	Hébergement propre - bail glissant	-
	Etablissement médico-social - handicap	-
	Etablissement médico-social – personnes âgées	-
Solutions d'hébergement provisoires	Autre ACT	-
	Etablissement médico-social - addictologie	-
	Hôpital psychiatrique	-
	Etablissement de santé (hôpital ...)	-
	Etablissement pénitentiaire	-
	Dispositif social d'hébergement (CHRS, CHU <sup>111</sup> , appartement-relais...)	-
	Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, hôtel, urgence ...)	-
Autres	Retour dans la famille, retour dans l'ancien hébergement, retour dans le pays d'origine, OQTF <sup>112</sup> , CADA, changement de région, autre....	-
	Sans solution d'hébergement	-
	Exclusion (violence, non-respect du règlement, comportement ...)	-
	Rupture à l'initiative du résident	-

Tableau 17 : Situations d'hébergement des résidents sorties du dispositif ACT

<sup>111</sup> CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

<sup>112</sup> OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Carte nationale d'identité (CNI)	5,0%	7,4%
CNI ou passeport C.E. <sup>113</sup>	-	-
Carte de résident	-	-
Titre de séjour étudiant	-	-
Mineur étranger	-	-
Titre de séjour « vie privée et familiale » (hors santé)	2,5%	7,4%
Titre de séjour au titre de l'état de santé	18,8%	74,1%
Demande d'asile en cours ou réfugié	3,8%	-
Autorisation provisoire de séjour (APS)	7,5%	-
Récépissé de demande, preuve de dépôt ou rendez-vous à la préfecture	22,5%	7,4%
Sans titre de séjour	40,0%	3,7%
Obligation de quitter le territoire français (OQTF)	-	-

Tableau 18 : Situation administratives des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affiliation au régime général	1,3%	58,8%
Affiliation à un autre régime obligatoire	-	-
Couverture maladie universelle (CMU)	52,6%	35,3%
Aide médicale d'état (AME)	30,8%	5,9%
Aucune protection maladie	15,4%	-

Tableau 19 : Couverture sociale principale des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
CMU-C	48,8%	82,4%
Mutuelle	1,3%	-
Sans complémentaire	50,0%	17,6%

Tableau 20 : Protection complémentaire des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affection longue durée (ALD)	65%	Manque de données

Tableau 21 : Proportion de résidents ayant une reconnaissance ALD

<sup>113</sup> C.E. : Communauté Européenne

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Emploi à temps plein	Manque de données	Manque de données
Emploi à temps partiel	-	-
En formation	-	-
Etudiant, enfant scolarisé	-	-
Demandeur d'emploi	-	-
Retraite ou pré-retraite	-	-
Invalidité	-	-
Sans activité professionnelle	-	-
Autre (arrêt maladie, RQTH <sup>114</sup> , pas d'autorisation de travail, retour dans le pays d'origine, incarcération, rétention ...)	-	-

Tableau 22 : Répartition des résidents présents en ACT en fonction de leur situation professionnelle

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Revenus d'activité (salaire, prime...)	1,3%	-
Revenus de remplacement (retraite, pension d'invalidité, ARE <sup>115</sup> , indemnités journalières...)	13,8%	23,5%
RSA <sup>116</sup> ou ASS <sup>117</sup>	8,8%	14,7%
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	3,8%	23,5%
Formation rémunérée	-	-
Autres prestations sociales (allocations familiales...)	6,3%	11,8%
Revenus provenant d'un tiers	6,3%	-
ADA <sup>118</sup>	-	-
Autres	-	-
Sans revenu	60,0%	26,5%

Tableau 23 : Revenu des résidents présents en ACT

% de résidents présents décédés pendant l'année dans l'ACT	Manque de données
% de décès parmi les sorties du dispositif ACT	-

Tableau 24 : Proportion de décès en ACT

<sup>114</sup> RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

<sup>115</sup> ARE : Allocation d'aide au Retour à l'Emploi également appelée allocation chômage

<sup>116</sup> RSA : Revenu de Solidarité Active

<sup>117</sup> ASS : Allocation Spécifique de Solidarité

<sup>118</sup> ADA : Allocation pour demandeur d'asile

% de structures répondantes accueillant des accompagnants	100%
Nombre total d'accompagnants	48
% d'accompagnants mineurs	81,3%
% de résidents présents admis avec un ou des accompagnants	25,0%

Tableau 25 : Accompagnants accueillis en ACT

< 6 mois	3,4%
6-12 mois	10,3%
12-24 mois	51,7%
> 2 ans	34,5%

Tableau 26 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents sortants

< 6 mois	23,9%
6-12 mois	21,1%
12-24 mois	33,8%
> 2 ans	21,1%

Tableau 27 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents présents au 31/12 de l'année considérée

Durée d'hébergement moyenne pour les résidents sortis dans l'année considérée	Manque de données
Taux d'occupation	90,1%

Tableau 28 : Durée moyenne de séjour pour les résidents sortis du dispositif ACT et taux d'occupation

	Candidats	Résidents présents
VIH <sup>119</sup>	71,2%	80,2%
VHC <sup>120</sup>	2,7%	3,7%
VHB <sup>121</sup>	-	-
Cancers	2,7%	3,7%
Diabète	8,2%	4,9%
Maladies cardio-vasculaires	6,8%	2,5%
Insuffisance rénale	-	1,2%
Pathologies pulmonaires chroniques	1,4%	1,2%
Maladies neurologiques dégénératives	-	-
Maladies psychiatriques	4,1%	-
Troubles neurocognitifs	-	-
Autres	2,7%	2,5%

Tableau 29 : Répartition des pathologies principales ayant entraîné une demande d'admission en ACT

% de candidats ayant une ou plusieurs	38,4%
---------------------------------------	-------

<sup>119</sup> VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

<sup>120</sup> VHC : Virus de l'Hépatite C

<sup>121</sup> VHB : Virus de l'Hépatite B

comorbidités	
Nombre de comorbidités (pour les résidents présents) / Nombre de résidents présents	0,43

Tableau 30 : Proportion de comorbidité

	% de résidents souffrant de la pathologie comme pathologie principale	% de résidents souffrant de la pathologie comme comorbidité	% de résidents concernés par la pathologie dans les ACT
VIH	80,2%	-	80,2%
Maladies psychiatriques ou psychiques	-	11,1%	11,1%
Hépatite B ou C <sup>122</sup>	3,7%	3,7%	7,4%
Maladies cardio-vasculaires	2,5%	7,4%	9,9%
Cancers	3,7%	2,5%	6,2%
Diabète	4,9%	3,7%	8,6%
Insuffisance rénale	1,2%	2,5%	3,7%
Pathologies pulmonaires chroniques	1,2%	4,9%	6,2%

Tableau 31 : Prévalence des pathologies dans les ACT

% de candidats présentant une addiction	34,8%
% de résidents présentant une toxicomanie active	13,8%
% de résidents suivant un traitement de substitution	1,3%
% de résidents présentant une dépendance à l'alcool	6,3%

Tableau 32 : Prévalence des addictions en ACT<sup>123</sup>

<sup>122</sup> Pour les hépatites B et C, le calcul réalisé suppose donc qu'il n'y a pas de résidents co-infectés par l'hépatite B et l'hépatite C.

<sup>123</sup> Le rapport d'activité standardisé précise qu'un même résident peut être atteint de plusieurs addictions.

## A5. Hauts-de-France

6 structures sur 9 (67%) ont retourné l'enquête. Cela représente 81% des places ACT dans cette région.

Nombre de structures	6
Nombre de places installées	47
Nombre moyen de places par structures	7,8
Nombre de candidatures	181
Nombre de résidents présent dans l'année	72
Nombre d'admissions	33
Nombre de sorties	29

Tableau 1 : Amplitude de l'analyse des rapports d'activité standardisés

% de places en individuel	100%
% de places en semi-collectif	-
% de places en collectif	-

Tableau 2 : répartition des catégories de places d'ACT

% de structures ayant un service de suivi des résidents sortis du dispositif	67%
% de structures ayant effectivement continué à accompagner au moins un résident après sa sortie dans l'année	67%
% de résidents sortis du dispositif ACT dans l'année ayant été suivi après sa sortie	47,6%

Tableau 3 : Activité de suivi des résidents sortis du dispositif ACT dans l'année

1 à 3 mois	40,0%
3 à 6 mois	40,0%
6 à 12 mois	10,0%
> 1 an	10,0%

Tableau 4 : Répartition des durées de suivi des résidents après leur sortie

Candidatures reçues	181
Nombre de candidatures moyen par structures	30,1
Admissions	33
% de candidatures ayant entraîné une admission en ACT	18,2% (1 admission pour 5,5 candidatures)
Candidatures refusées	148
% de candidatures refusées	81,8%

Tableau 5 : Données globales sur les candidatures et les admissions

Nombre d'entretiens de préadmission / nombre de candidatures	68,5%
--	-------

Tableau 6 : Entretiens de préadmission

Absence de places disponibles	26,4%
-------------------------------	-------

Tableau 7 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT en raison d'une capacité d'accueil atteinte

Nécessite une prise en charge sanitaire plus importante	14,9%
Hors critères médicaux (ou ne nécessitant pas une prise en charge médical)	26,4%
Problèmes d'addiction ou psychiatriques trop importants	2,0%
Coordination médicale déjà en place, uniquement une difficulté de logement	-
Hors critères sociaux	-
La personne possède un logement autonome	-
<b>Total</b>	<b>43,2%</b>

Tableau 8 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT car le dispositif n'est pas adapté aux besoins de la personne

Les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (mobilité réduite, présence d'accompagnant ...)	4,0%
Refus de la personne, la personne n'a pas donné suite, dossier incomplet...	21,6%
<b>Total</b>	<b>25,6%</b>

Tableau 9 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne

Hors critères de l'établissement	-
Hors critère d'âge	-
Autre solution trouvée	-
Décès	-
Demande émanant d'une autre région ou d'un autre département	-
Personne sans ressource ou en situation irrégulière	4,7%
La maîtrise de langue française n'est pas suffisante	-
Non prioritaire	-
Autre	-
<b>Total</b>	<b>4,7%</b>

Tableau 10 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT pour d' « autres motifs de refus »

Services sociaux hospitaliers et autres (ELSA <sup>124</sup> , service de médecine, HAD <sup>125</sup> , clinique privée, réseau ville-hôpital...)	35,7%
Etablissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, LHSS, LAM...)	17,9%
Etablissement social d'hébergement (CHRS...)	10,7%
Services sociaux municipaux ou départementaux	7,1%
SPIP, UCSA (personnes placée sous-main de justice ou sortie de prison) et associations sortants de prison accueillent	21,4%
Associations d'aide aux malades	-
Initiative de la personne, des proches ou du médecin traitant	3,6%
Autres (CADA, tutelle, mandat judiciaire ...)	3,6%

Tableau 11 : Répartition de l'origine des dossiers de candidatures pour les candidats admis en ACT dans l'année

Hommes	67,6%
Femmes	32,4%
Transgenres	-
Mineurs	-

Tableau 12 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

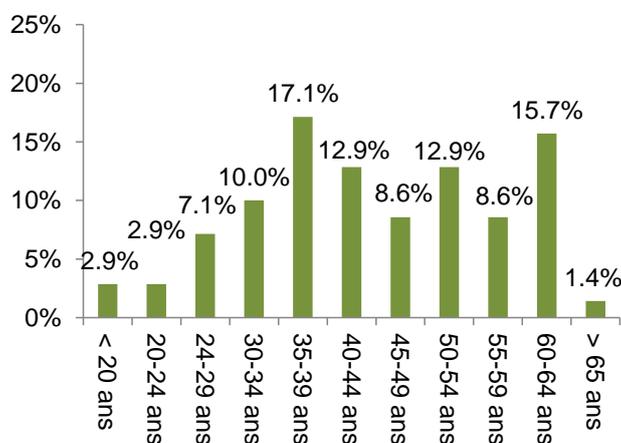


Figure 1 : Pyramide des âges des résidents présents en ACT

<sup>124</sup> ELSA : Equipe de de Liaison et de Soins en Addictologie

<sup>125</sup> HAD : Hospitalisation à Domicile

Originaire du département de l'ACT	67,1%
Originaire de la région de l'ACT (hors département)	5,7%
Originaire d'une autre région	21,4%
Sans domiciliation	5,7%

Tableau 13 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

% de résidents sous-main de justice	12,5%
-------------------------------------	-------

Tableau 14 : Résidents présents en ACT sous-main de justice

Aménagement de peine	22,2%
Suspension de peine pour raison médicale	-
Sortie de prison (libération)	77,8%

Tableau 15 : Situation des résidents présents en ACT sous-main de justice

Hébergement durable	7,1%
Hébergement provisoire	81,4%
Sans Hébergement	11,4%

Tableau 16 : Situation d'hébergement avant leur entrée en ACT des résidents présents

Solutions d'hébergement durables	Hébergement propre - bail direct	40,0%
	Hébergement propre - bail glissant	-
	Etablissement médico-social - handicap	-
	Etablissement médico-social – personnes âgées	4,0%
Solutions d'hébergement provisoires	Autre ACT	-
	Etablissement médico-social - addictologie	-
	Hôpital psychiatrique	4,0%
	Etablissement de santé (hôpital ...)	-
	Etablissement pénitentiaire	-
	Dispositif social d'hébergement (CHRS, CHU <sup>126</sup> , appartement-relais...)	8,0%
	Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, hôtel, urgence ...)	20,0%
Autres	Retour dans la famille, retour dans l'ancien hébergement, retour dans le pays d'origine, OQTF <sup>127</sup> , CADA, changement de région, autre....	-
	Sans solution d'hébergement	-
	Exclusion (violence, non-respect du règlement, comportement ...)	20,0%
	Rupture à l'initiative du résident	4,0%

Tableau 17 : Situations d'hébergement des résidents sorties du dispositif ACT

<sup>126</sup> CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

<sup>127</sup> OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Carte nationale d'identité (CNI)	64,0%	69,0%
CNI ou passeport C.E. <sup>128</sup>	-	3,4%
Carte de résident	-	-
Titre de séjour étudiant	-	-
Mineur étranger	1,6%	-
Titre de séjour « vie privée et familiale » (hors santé)	1,6%	3,4%
Titre de séjour au titre de l'état de santé	14,1%	20,7%
Demande d'asile en cours ou réfugié	-	-
Autorisation provisoire de séjour (APS)	4,7%	-
Récépissé de demande, preuve de dépôt ou rendez-vous à la préfecture	4,7%	-
Sans titre de séjour	9,4%	3,4%
Obligation de quitter le territoire français (OQTF)	-	-

Tableau 18 : Situation administratives des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affiliation au régime général	26,8%	60,7%
Affiliation à un autre régime obligatoire	1,4%	4,0%
Couverture maladie universelle (CMU)	53,5%	32,1%
Aide médicale d'état (AME)	11,3%	4,0%
Aucune protection maladie	7,0%	-

Tableau 19 : Couverture sociale principale des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
CMU-C	50,0%	65,4%
Mutuelle	24,3%	34,6%
Sans complémentaire	25,7%	-

Tableau 20 : Protection complémentaire des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affection longue durée (ALD)	82,5%	100%

Tableau 21 : Proportion de résidents ayant une reconnaissance ALD

<sup>128</sup> C.E. : Communauté Européenne

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Emploi à temps plein	1,4%	-
Emploi à temps partiel	-	9,4%
En formation	1,4%	6,3%
Etudiant, enfant scolarisé	1,4%	-
Demandeur d'emploi	23,9%	18,8%
Retraite ou pré-retraite	7,0%	9,4%
Invalidité	7,0%	12,5%
Sans activité professionnelle	50,7%	40,6%
Autre (arrêt maladie, RQTH <sup>129</sup> , pas d'autorisation de travail, retour dans le pays d'origine, incarcération, rétention ...)	7,0%	3,1%

Tableau 22 : Répartition des résidents présents en ACT en fonction de leur situation professionnelle

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Revenus d'activité (salaire, prime...)	-	6,3%
Revenus de remplacement (retraite, pension d'invalidité, ARE <sup>130</sup> , indemnités journalières...)	17,1%	15,6%
RSA <sup>131</sup> ou ASS <sup>132</sup>	31,4%	21,9%
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	17,1%	34,4%
Formation rémunérée	-	-
Autres prestations sociales (allocations familiales...)	1,4%	-
Revenus provenant d'un tiers	2,9%	-
ADA <sup>133</sup>	1,4%	3,1%
Autres	-	-
Sans revenu	28,6%	18,8%

Tableau 23 : Revenu des résidents présents en ACT

% de résidents présents décédés pendant l'année dans l'ACT	5,6%
% de décès parmi les sorties du dispositif ACT	13,8%

Tableau 24 : Proportion de décès en ACT

<sup>129</sup> RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

<sup>130</sup> ARE : Allocation d'aide au Retour à l'Emploi également appelée allocation chômage

<sup>131</sup> RSA : Revenu de Solidarité Active

<sup>132</sup> ASS : Allocation Spécifique de Solidarité

<sup>133</sup> ADA : Allocation pour demandeur d'asile

% de structures répondantes accueillant des accompagnants	66,7%
Nombre total d'accompagnants	18
% d'accompagnants mineurs	44,4%
% de résidents présents admis avec un ou des accompagnants	15,3%

Tableau 25 : Accompagnants accueillis en ACT

< 6 mois	19,4%
6-12 mois	19,4%
12-24 mois	38,7%
> 2 ans	22,6%

Tableau 26 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents sortants

< 6 mois	34,2%
6-12 mois	31,6%
12-24 mois	26,3%
> 2 ans	7,9%

Tableau 27 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents présents au 31/12 de l'année considérée

Durée d'hébergement moyenne pour les résidents sortis dans l'année considérée	18,5 mois
Taux d'occupation	92,7%

Tableau 28 : Durée moyenne de séjour pour les résidents sortis du dispositif ACT et taux d'occupation

	Candidats	Résidents présents
VIH <sup>134</sup>	26,7%	42,9%
VHC <sup>135</sup>	15,9%	8,6%
VHB <sup>136</sup>	-	-
Cancers	12,5%	11,4%
Diabète	13,1%	11,4%
Maladies cardio-vasculaires	3,4%	1,4%
Insuffisance rénale	3,4%	4,3%
Pathologies pulmonaires chroniques	4,0%	1,4%
Maladies neurologiques dégénératives	2,8%	1,4%
Maladies psychiatriques	1,7%	1,4%
Troubles neurocognitifs	2,3%	2,9%
Drépanocytose	0,6%	-
Autres	13,6%	12,9%

Tableau 29 : Répartition des pathologies principales ayant entraîné une demande d'admission en ACT

<sup>134</sup> VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

<sup>135</sup> VHC : Virus de l'Hépatite C

<sup>136</sup> VHB : Virus de l'Hépatite B

% de candidats ayant une ou plusieurs comorbidités	16,6%
Nombre de comorbidités (pour les résidents présents) / Nombre de résidents présents	0,74

Tableau 30 : Proportion de comorbidité

	% de résidents souffrant de la pathologie comme pathologie principale	% de résidents souffrant de la pathologie comme comorbidité	% de résidents concernés par la pathologie dans les ACT
VIH	42,9%	-	42,9%
Maladies psychiatriques ou psychiques	1,4%	12,9%	14,3%
Hépatite B ou C <sup>137</sup>	8,6%	7,1%	15,7%
Maladies cardio-vasculaires	1,4%	12,9%	14,3%
Cancers	11,4%	2,9%	14,3%
Diabète	11,4%	11,4%	22,8%
Insuffisance rénale	4,3%	4,3%	8,6%
Pathologies pulmonaires chroniques	1,4%	2,9%	4,3%

Tableau 31 : Prévalence des pathologies dans les ACT

% de candidats présentant une addiction	37,6%
% de résidents présentant une toxicomanie active	15,3%
% de résidents suivant un traitement de substitution	20,8%
% de résidents présentant une dépendance à l'alcool	23,6%

Tableau 32 : Prévalence des addictions en ACT<sup>138</sup>

<sup>137</sup> Pour les hépatites B et C, le calcul réalisé suppose donc qu'il n'y a pas de résidents co-infectés par l'hépatite B et l'hépatite C.

<sup>138</sup> Le rapport d'activité standardisé précise qu'un même résident peut être atteint de plusieurs addictions.

## A6. Martinique – St Martin

3 structures sur 3 (100%) ont retourné l'enquête. Cela représente 100% des places ACT dans cette région.

Nombre de structures	3
Nombre de places installées	27
Nombre moyen de places par structures	9,0
Nombre de candidatures	27
Nombre de résidents présent dans l'année	35
Nombre d'admissions	16
Nombre de sorties	11

Tableau 1 : Amplitude de l'analyse des rapports d'activité standardisés

% de places en individuel	84,6%
% de places en semi-collectif	15,4%
% de places en collectif	-

Tableau 2 : répartition des catégories de places d'ACT

% de structures ayant un service de suivi des résidents sortis du dispositif	66,7%
% de structures ayant effectivement continué à accompagner au moins un résident après sa sortie dans l'année	66,7%
% de résidents sortis du dispositif ACT dans l'année ayant été suivi après sa sortie	70,0%

Tableau 3 : Activité de suivi des résidents sortis du dispositif ACT dans l'année

1 à 3 mois	-
3 à 6 mois	44,4%
6 à 12 mois	22,2%
> 1 an	33,3%

Tableau 4 : Répartition des durées de suivi des résidents après leur sortie

Candidatures reçues	27
Nombre de candidatures moyen par structures	9,0
Admissions	16
% de candidatures ayant entraîné une admission en ACT	59,3% (1 admission pour 1,7 candidature)
Candidatures refusées	11
% de candidatures refusées	31,4%

Tableau 5 : Données globales sur les candidatures et les admissions

Nombre d'entretiens de préadmission / nombre de candidatures	93,3%
--	-------

Tableau 6 : Entretiens de préadmission

Absence de places disponibles	6,7%
-------------------------------	------

Tableau 7 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT en raison d'une capacité d'accueil atteinte

Nécessite une prise en charge sanitaire plus importante	-
Hors critères médicaux (ou ne nécessitant pas une prise en charge médical)	33,3%
Problèmes d'addiction ou psychiatriques trop importants	-
Coordination médicale déjà en place, uniquement une difficulté de logement	-
Hors critères sociaux	-
La personne possède un logement autonome	-
<b>Total</b>	<b>33,3%</b>

Tableau 8 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT car le dispositif n'est pas adapté aux besoins de la personne

Les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (mobilité réduite, présence d'accompagnant ...)	6,7%
Refus de la personne, la personne n'a pas donnée suite, dossier incomplet...	46,7%
<b>Total</b>	<b>53,4%</b>

Tableau 9 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne

Hors critères de l'établissement	-
Hors critère d'âge	-
Autre solution trouvée	-
Décès	-
Demande émanant d'une autre région ou d'un autre département	6,7%
Personne sans ressource ou en situation irrégulière	-
La maîtrise de langue française n'est pas suffisante	-
Non prioritaire	-
Autre	-
<b>Total</b>	<b>6,7%</b>

Tableau 10 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT pour d' « autres motifs de refus »

Services sociaux hospitaliers et autres (ELSA <sup>139</sup> , service de médecine, HAD <sup>140</sup> , clinique privée, réseau ville-hôpital...)	50,0%
Etablissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, LHSS, LAM...)	30,0%
Etablissement social d'hébergement (CHRS...)	-
Services sociaux municipaux ou départementaux	5,0%
SPIP, UCSA (personnes placée sous-main de justice ou sortie de prison) et associations sortants de prison accueillent	5,0%
Associations d'aide aux malades	5,0%
Initiative de la personne, des proches ou du médecin traitant	-
Autres (CADA, tutelle, mandat judiciaire ...)	5,0%

Tableau 11 : Répartition de l'origine des dossiers de candidatures pour les candidats admis en ACT dans l'année

Hommes	48,6%
Femmes	51,4%
Transgenres	-
Mineurs	-

Tableau 12 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

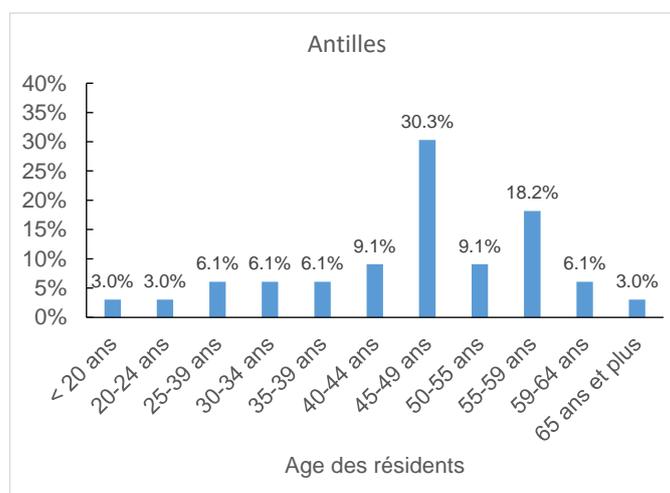


Figure 1 : Pyramide des âges des résidents présents en ACT

<sup>139</sup> ELSA : Equipe de de Liaison et de Soins en Addictologie

<sup>140</sup> HAD : Hospitalisation à Domicile

Originaire du département de l'ACT	93,9%
Originaire de la région de l'ACT (hors département)	-
Originaire d'une autre région	6,1%
Sans domiciliation	-

Tableau 13 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

% de résidents sous-main de justice	-
-------------------------------------	---

Tableau 14 : Résidents présents en ACT sous-main de justice

Aménagement de peine	-
Suspension de peine pour raison médicale	-
Sortie de prison (libération)	100% (1 résident)

Tableau 15 : Situation des résidents présents en ACT sous-main de justice

Hébergement durable	42,3%
Hébergement provisoire	42,3%
Sans Hébergement	15,4%

Tableau 16 : Situation d'hébergement avant leur entrée en ACT des résidents présents

Solutions d'hébergement durables	Hébergement propre - bail direct	70,0%
	Hébergement propre - bail glissant	10,0%
	Etablissement médico-social - handicap	-
	Etablissement médico-social – personnes âgées	-
Solutions d'hébergement provisoires	Autre ACT	-
	Etablissement médico-social - addictologie	-
	Hôpital psychiatrique	-
	Etablissement de santé (hôpital ...)	-
	Etablissement pénitentiaire	-
	Dispositif social d'hébergement (CHRS, CHU <sup>141</sup> , appartement-relais...)	-
	Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, hôtel, urgence ...)	-
Autres	Retour dans la famille, retour dans l'ancien hébergement, retour dans le pays d'origine, OQTF <sup>142</sup> , CADA, changement de région, autre....	-
	Sans solution d'hébergement	-
	Exclusion (violence, non-respect du règlement, comportement ...)	20%
	Rupture à l'initiative du résident	-

Tableau 17 : Situations d'hébergement des résidents sorties du dispositif ACT

<sup>141</sup> CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

<sup>142</sup> OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Carte nationale d'identité (CNI)	29,4% (10 résidents)	90,9% (10 sortants)
CNI ou passeport C.E. <sup>143</sup>	-	-
Carte de résident	2,9%	-
Titre de séjour étudiant	-	-
Mineur étranger	-	-
Titre de séjour « vie privée et familiale » (hors santé)	2,9%	-
Titre de séjour au titre de l'état de santé	50,0%	9,1%
Demande d'asile en cours ou réfugié	-	-
Autorisation provisoire de séjour (APS)	-	-
Récépissé de demande, preuve de dépôt ou rendez-vous à la préfecture	8,8%	-
Sans titre de séjour	5,9%	-
Obligation de quitter le territoire français (OQTF)	-	-

Tableau 18 : Situation administratives des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affiliation au régime général	2,9%	Manque de données
Affiliation à un autre régime obligatoire	-	
Couverture maladie universelle (CMU)	80,0%	
Aide médicale d'état (AME)	8,6%	
Aucune protection maladie	8,6% (3 résidents)	

Tableau 19 : Couverture sociale principale des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
CMU-C	60,0%	72,7%
Mutuelle	14,3%	18,2%
Sans complémentaire	25,7%	9,1%

Tableau 20 : Protection complémentaire des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affection longue durée (ALD)	100%	100%

Tableau 21 : Proportion de résidents ayant une reconnaissance ALD

<sup>143</sup> C.E. : Communauté Européenne

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Emploi à temps plein	2,9% (1 résident)	9,1% (1 sortant)
Emploi à temps partiel	-	
En formation	2,9%	
Etudiant, enfant scolarisé	-	
Demandeur d'emploi	35,3%	9,1%
Retraite ou pré-retraite	-	
Invalidité	8,8%	
Sans activité professionnelle	29,4%	54,5%
Autre (arrêt maladie, RQTH <sup>144</sup> , pas d'autorisation de travail, retour dans le pays d'origine, incarcération, rétention ...)	20,6%	27,3%

Tableau 22 : Répartition des résidents présents en ACT en fonction de leur situation professionnelle

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Revenus d'activité (salaire, prime...)	5,6%	Manque de données
Revenus de remplacement (retraite, pension d'invalidité, ARE <sup>145</sup> , indemnités journalières...)	25,0%	-
RSA <sup>146</sup> ou ASS <sup>147</sup>	22,2%	-
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	27,8%	-
Formation rémunérée	-	-
Autres prestations sociales (allocations familiales...)	13,9%	-
Revenus provenant d'un tiers	-	-
ADA <sup>148</sup>	-	-
Autres	-	-
Sans revenu	5,6%	-

Tableau 23 : Revenu des résidents présents en ACT

% de résidents présents décédés pendant l'année dans l'ACT	2,9%
% de décès parmi les sorties du dispositif ACT	9,1%

Tableau 24 : Proportion de décès en ACT

<sup>144</sup> RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

<sup>145</sup> ARE : Allocation d'aide au Retour à l'Emploi également appelée allocation chômage

<sup>146</sup> RSA : Revenu de Solidarité Active

<sup>147</sup> ASS : Allocation Spécifique de Solidarité

<sup>148</sup> ADA : Allocation pour demandeur d'asile

% de structures répondantes accueillant des accompagnants	66,7%
Nombre total d'accompagnants	21
% d'accompagnants mineurs	19,0%
% de résidents présents admis avec un ou des accompagnants	54,3%

Tableau 25 : Accompagnants accueillis en ACT

< 6 mois	9,1%
6-12 mois	27,3%
12-24 mois	27,3%
> 2 ans	36,4%

Tableau 26 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents sortants

< 6 mois	18,5%
6-12 mois	18,5%
12-24 mois	33,3%
> 2 ans	29,6%

Tableau 27 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents présents au 31/12 de l'année considérée

Durée d'hébergement moyenne pour les résidents sortis dans l'année considérée	17,6 mois
Taux d'occupation	83,7%

Tableau 28 : Durée moyenne de séjour pour les résidents sortis du dispositif ACT et taux d'occupation

	Candidats	Résidents présents
VIH <sup>149</sup>	62,1%	88,5%
VHC <sup>150</sup>	-	-
VHB <sup>151</sup>	3,4%	-
Cancers	3,4%	3,8%
Diabète	10,3%	-
Maladies cardio-vasculaires	6,9%	-
Insuffisance rénale	-	-
Pathologies pulmonaires chroniques	-	-
Maladies neurologiques dégénératives	3,4%	-
Maladies psychiatriques	-	-
Troubles neurocognitifs	3,4%	-
Autres	6,9%	7,7%

Tableau 29 : Répartition des pathologies principales ayant entraîné une demande d'admission en ACT

% de candidats ayant une ou plusieurs	17,2%
---------------------------------------	-------

<sup>149</sup> VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

<sup>150</sup> VHC : Virus de l'Hépatite C

<sup>151</sup> VHB : Virus de l'Hépatite B

comorbidités	
Nombre de comorbidités (pour les résidents présents) / Nombre de résidents présents	0,52

Tableau 30 : Proportion de comorbidité

	% de résidents souffrant de la pathologie comme pathologie principale	% de résidents souffrant de la pathologie comme comorbidité	% de résidents concernés par la pathologie dans les ACT
VIH	88,5%	-	88,5%
Maladies psychiatriques ou psychiques	-	-	-
Hépatite B ou C <sup>152</sup>	-	4,8%	4,8%
Maladies cardio-vasculaires	-	19,0%	19,0%
Cancers	3,8%	-	3,8%
Diabète	-	4,8%	4,8%
Insuffisance rénale	-	-	-
Pathologies pulmonaires chroniques	-	9,5%	-

Tableau 31 : Prévalence des pathologies dans les ACT

% de candidats présentant une addiction	44,8%
% de résidents présentant une toxicomanie active	11,4%
% de résidents suivant un traitement de substitution	-
% de résidents présentant une dépendance à l'alcool	8,6%

Tableau 32 : Prévalence des addictions en ACT<sup>153</sup>

<sup>152</sup> Pour les hépatites B et C, le calcul réalisé suppose donc qu'il n'y a pas de résidents co-infectés par l'hépatite B et l'hépatite C.

<sup>153</sup> Le rapport d'activité standardisé précise qu'un même résident peut être atteint de plusieurs addictions.

## A7. Normandie

6 structures sur 6 (100%) ont retourné l'enquête. Cela représente 100% des places ACT dans cette région.

Nombre de structures	6
Nombre de places installées	62
Nombre moyen de places par structures	10,3
Nombre de candidatures	182
Nombre de résidents présent dans l'année	88
Nombre d'admissions	37
Nombre de sorties	28

Tableau 1 : Amplitude de l'analyse des rapports d'activité standardisés

% de places en individuel	91,8%
% de places en semi-collectif	1,6%
% de places en collectif	6,6%

Tableau 2 : répartition des catégories de places d'ACT

% de structures ayant un service de suivi des résidents sortis du dispositif	50,0%
% de structures ayant effectivement continué à accompagner au moins un résident après sa sortie dans l'année	66,7%
% de résidents sortis du dispositif ACT dans l'année ayant été suivi après sa sortie	29,2%

Tableau 3 : Activité de suivi des résidents sortis du dispositif ACT dans l'année

1 à 3 mois	57,1%
3 à 6 mois	14,3%
6 à 12 mois	14,3%
> 1 an	14,3%

Tableau 4 : Répartition des durées de suivi des résidents après leur sortie

Candidatures reçues	182
Nombre de candidatures moyen par structures	30,3
Admissions	37
% de candidatures ayant entraîné une admission en ACT	20,3% (1 admission pour 4,9 candidatures)
Candidatures refusées	145
% de candidatures refusées	79,7%

Tableau 5 : Données globales sur les candidatures et les admissions

Nombre d'entretiens de préadmission / nombre de candidatures	45,4%
--	-------

Tableau 6 : Entretiens de préadmission

Absence de places disponibles	34,1%
-------------------------------	-------

Tableau 7 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT en raison d'une capacité d'accueil atteinte

Nécessite une prise en charge sanitaire plus importante	15,9%
Hors critères médicaux (ou ne nécessitant pas une prise en charge médical)	2,4%
Problèmes d'addiction ou psychiatriques trop importants	-
Coordination médicale déjà en place, uniquement une difficulté de logement	-
Hors critères sociaux	-
La personne possède un logement autonome	-
<b>Total</b>	<b>18,3%</b>

Tableau 8 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT car le dispositif n'est pas adapté aux besoins de la personne

Les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (mobilité réduite, présence d'accompagnant ...)	19,8%
Refus de la personne, la personne n'a pas donné suite, dossier incomplet...	5,6%
<b>Total</b>	<b>25,4%</b>

Tableau 9 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne

Hors critères de l'établissement	-
Hors critère d'âge	-
Autre solution trouvée	7,1%
Décès	-
Demande émanant d'une autre région ou d'un autre département	12,7%
Personne sans ressource ou en situation irrégulière	2,4%
La maîtrise de langue française n'est pas suffisante	-
Non prioritaire	-
Autre	-
<b>Total</b>	<b>22,2%</b>

Tableau 10 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT pour d' « autres motifs de refus »

Services sociaux hospitaliers et autres (ELSA <sup>154</sup> , service de médecine, HAD <sup>155</sup> , clinique privée, réseau ville-hôpital...)	Manque de données
Etablissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, LHSS, LAM...)	-
Etablissement social d'hébergement (CHRS...)	-
Services sociaux municipaux ou départementaux	-
SPIP, UCSA (personnes placée sous-main de justice ou sortie de prison) et associations sortants de prison accueillent	-
Associations d'aide aux malades	-
Initiative de la personne, des proches ou du médecin traitant	-
Autres (CADA, tutelle, mandat judiciaire ...)	-

Tableau 11 : Répartition de l'origine des dossiers de candidatures pour les candidats admis en ACT dans l'année

Hommes	70,5%
Femmes	28,4%
Transgenres	-
Mineurs	1,1%

Tableau 12 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

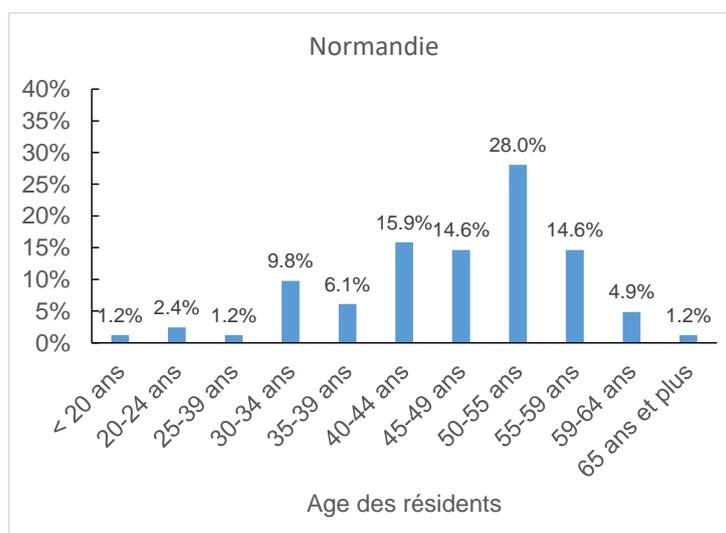


Figure 1 : Pyramide des âges des résidents présents en ACT<sup>156</sup>

<sup>154</sup> ELSA : Equipe de de Liaison et de Soins en Addictologie

<sup>155</sup> HAD : Hospitalisation à Domicile

<sup>156</sup> Une association n'a pas répondu à cet item, cette pyramide des âges n'est donc réalisée que pour 93,2% des résidents

Originaire du département de l'ACT	80,7%
Originaire de la région de l'ACT (hors département)	6,8%
Originaire d'une autre région	9,1%
Sans domiciliation	3,4%

Tableau 13 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

% de résidents sous-main de justice	13,6%
-------------------------------------	-------

Tableau 14 : Résidents présents en ACT sous-main de justice

Aménagement de peine	41,6%
Suspension de peine pour raison médicale	25,0%
Sortie de prison (libération)	33,3%

Tableau 15 : Situation des résidents présents en ACT sous-main de justice

Hébergement durable	7,5%
Hébergement provisoire	72,5%
Sans Hébergement	20,0%

Tableau 16 : Situation d'hébergement avant leur entrée en ACT des résidents présents

Solutions d'hébergement durables	Hébergement propre - bail direct	62,5%
	Hébergement propre - bail glissant ou intermédiation locative	8,3%
	Etablissement médico-social - handicap	-
	Etablissement médico-social – personnes âgées	-
Solutions d'hébergement provisoires	Autre ACT	-
	Etablissement médico-social - addictologie	-
	Hôpital psychiatrique	4,2%
	Etablissement de santé (hôpital ...)	-
	Etablissement pénitentiaire	-
	Dispositif social d'hébergement (CHRS, CHU <sup>157</sup> , appartement-relais...)	12,5%
	Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, hôtel, urgence ...)	4,2%
Autres	Retour dans la famille, retour dans l'ancien hébergement, retour dans le pays d'origine, OQTF <sup>158</sup> , CADA, changement de région, autre....	-
	Sans solution d'hébergement	-
	Exclusion (violence, non-respect du règlement, comportement ...)	8,3%
	Rupture à l'initiative du résident	-

Tableau 17 : Situations d'hébergement des résidents sorties du dispositif ACT

<sup>157</sup> CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

<sup>158</sup> OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Carte nationale d'identité (CNI)	64,8%	56,0%
CNI ou passeport C.E. <sup>159</sup>	-	-
Carte de résident	-	-
Titre de séjour étudiant	-	-
Mineur étranger	-	-
Titre de séjour « vie privée et familiale » (hors santé)	-	-
Titre de séjour au titre de l'état de santé	19,3%	36,0%
Demande d'asile en cours ou réfugié	-	-
Autorisation provisoire de séjour (APS)	3,4%	-
Récépissé de demande, preuve de dépôt ou rendez-vous à la préfecture	-	4,0%
Sans titre de séjour	10,2%	4,0%
Autre	2,3%	-

Tableau 18 : Situation administratives des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affiliation au régime général	38,6%	43,5%
Affiliation à un autre régime obligatoire	-	-
Couverture maladie universelle (CMU)	51,8%	52,2%
Aide médicale d'état (AME)	6,0%	4,3%
Aucune protection maladie	3,6%	-

Tableau 19 : Couverture sociale principale des résidents présents en ACT<sup>160</sup>

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
CMU-C	57,1%	41,7%
Mutuelle	25,8%	54,2%
Sans complémentaire	22,5%	4,2%

Tableau 20 : Protection complémentaire des résidents présents en ACT<sup>161</sup>

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affection longue durée (ALD)	62,5%	Manque de données

Tableau 21 : Proportion de résidents ayant une reconnaissance ALD

<sup>159</sup> C.E. : Communauté Européenne

<sup>160</sup> Résultats obtenus pour seulement 82,1% des sortants et 94,3% des résidents présents

<sup>161</sup> Résultats obtenus pour seulement 85,7% des sortants

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Emploi à temps plein	-	4,0% (1 sortant)
Emploi à temps partiel	1,1%	8,0%
En formation	1,1%	4,0%
Etudiant, enfant scolarisé	1,1%	-
Demandeur d'emploi	18,2%	16,0%
Retraite ou pré-retraite	1,1%	4,0%
Invalidité	17,0%	8,0%
Sans activité professionnelle	60,2%	56,0%
Autre (arrêt maladie, RQTH <sup>162</sup> , pas d'autorisation de travail, retour dans le pays d'origine, incarcération, rétention ...)	-	-

Tableau 22 : Répartition des résidents présents en ACT en fonction de leur situation professionnelle

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Revenus d'activité (salaire, prime...)	2,3%	12,0%
Revenus de remplacement (retraite, pension d'invalidité, ARE <sup>163</sup> , indemnités journalières...)	20,5%	20,0%
RSA <sup>164</sup> ou ASS <sup>165</sup>	15,9%	8,0%
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	35,2%	52,0%
Formation rémunérée	-	-
Autres prestations sociales (allocations familiales...)	4,5%	-
Revenus provenant d'un tiers	-	-
ADA <sup>166</sup>	-	-
Autres	-	-
Sans revenu	21,9%	8,0%

Tableau 23 : Revenu des résidents présents en ACT

% de résidents présents décédés pendant l'année dans l'ACT	4,5%
% de décès parmi les sorties du dispositif ACT	14,3%

Tableau 24 : Proportion de décès en ACT

<sup>162</sup> RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

<sup>163</sup> ARE : Allocation d'aide au Retour à l'Emploi également appelée allocation chômage

<sup>164</sup> RSA : Revenu de Solidarité Active

<sup>165</sup> ASS : Allocation Spécifique de Solidarité

<sup>166</sup> ADA : Allocation pour demandeur d'asile

% de structures répondantes accueillant des accompagnants	83,3%
Nombre total d'accompagnants	39
% d'accompagnants mineurs	53,8%
% de résidents présents admis avec un ou des accompagnants	23,9%

Tableau 25 : Accompagnants accueillis en ACT

< 6 mois	13,0%
6-12 mois	26,1%
12-24 mois	43,5%
> 2 ans	17,4%

Tableau 26 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents sortants<sup>167</sup>

< 6 mois	41,3%
6-12 mois	11,1%
12-24 mois	28,6%
> 2 ans	19,0%

Tableau 27 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents présents au 31/12 de l'année considérée

Durée d'hébergement moyenne pour les résidents sortis dans l'année considérée	16,5 mois
Taux d'occupation	90,3%

Tableau 28 : Durée moyenne de séjour pour les résidents sortis du dispositif ACT et taux d'occupation

	Candidats	Résidents présents
VIH <sup>168</sup>	23,7%	25,8%
VHC <sup>169</sup>	7,9%	9,0%
VHB <sup>170</sup>	14,1%	-
Cancers	10,2%	21,3%
Diabète	4,5%	5,6%
Maladies cardio-vasculaires	6,2%	1,1%
Insuffisance rénale	2,8%	2,2%
Pathologies pulmonaires chroniques	2,8%	4,5%
Maladies neurologiques dégénératives	6,2%	7,9%
Maladies psychiatriques	7,9%	6,7%
Troubles neurocognitifs	5,6%	2,2%
Autres	7,9%	13,5%

Tableau 29 : Répartition des pathologies principales ayant entraîné une demande d'admission en ACT

% de candidats ayant une ou plusieurs	46,9%
---------------------------------------	-------

<sup>167</sup> Résultats obtenus pour 82,1% des sortants

<sup>168</sup> VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

<sup>169</sup> VHC : Virus de l'Hépatite C

<sup>170</sup> VHB : Virus de l'Hépatite B

comorbidités	
Nombre de comorbidités (pour les résidents présents) / Nombre de résidents présents	0,54

Tableau 30 : Proportion de comorbidité

	% de résidents souffrant de la pathologie comme pathologie principale	% de résidents souffrant de la pathologie comme comorbidité	% de résidents concernés par la pathologie dans les ACT
VIH	25,8%	1,2%	27,0%
Maladies psychiatriques ou psychiques	6,7%	16,9%	23,8%
Hépatite B ou C <sup>171</sup>	9,0%	9,6%	18,6%
Maladies cardio-vasculaires	1,1%	2,4%	3,5%
Cancers	21,3%	3,6%	25,0%
Diabète	5,6%	6,0%	11%
Insuffisance rénale	2,2%	-	2,2%
Pathologies pulmonaires chroniques	4,5%	3,6%	8,1%

Tableau 31 : Prévalence des pathologies dans les ACT

% de candidats présentant une addiction	20,5%
% de résidents présentant une toxicomanie active	10,2%
% de résidents suivant un traitement de substitution	18,2%
% de résidents présentant une dépendance à l'alcool	18,2%

Tableau 32 : Prévalence des addictions en ACT<sup>172</sup>

<sup>171</sup> Pour les hépatites B et C, le calcul réalisé suppose donc qu'il n'y a pas de résidents co-infectés par l'hépatite B et l'hépatite C.

<sup>172</sup> Le rapport d'activité standardisé précise qu'un même résident peut être atteint de plusieurs addictions.

## A8. Provence-Alpes-Côte d'azur

8 structures sur 12 (67%) ont retourné l'enquête. Cela représente 83% des places ACT dans cette région.

Nombre de structures	8
Nombre de places installées	177
Nombre moyen de places par structures	22,1
Nombre de candidatures	418
Nombre de résidents présent dans l'année	288
Nombre d'admissions	121
Nombre de sorties	120

Tableau 1 : Amplitude de l'analyse des rapports d'activité standardisés

% de places en individuel	81,4%
% de places en semi-collectif	11,9%
% de places en collectif	6,8%

Tableau 2 : répartition des catégories de places d'ACT

% de structures ayant un service de suivi des résidents sortis du dispositif	62,5%
% de structures ayant effectivement continué à accompagner au moins un résident après sa sortie dans l'année	75,0%
% de résidents sortis du dispositif ACT dans l'année ayant été suivi après sa sortie	41,6%

Tableau 3 : Activité de suivi des résidents sortis du dispositif ACT dans l'année

1 à 3 mois	40,0%
3 à 6 mois	20,0%
6 à 12 mois	20,0%
> 1 an	20,0%

Tableau 4 : Répartition des durées de suivi des résidents après leur sortie

Candidatures reçues	418
Nombre de candidatures moyen par structures	52,3
Admissions	121
% de candidatures ayant entraîné une admission en ACT	28,9% (1 admission pour 3,5 candidatures)
Candidatures refusées	297
% de candidatures refusées	71,1%

Tableau 5 : Données globales sur les candidatures et les admissions

Nombre d'entretiens de préadmission / nombre de candidatures	48,1%
--	-------

Tableau 6 : Entretiens de préadmission

Absence de places disponibles	20,9%
-------------------------------	-------

Tableau 7 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT en raison d'une capacité d'accueil atteinte

Nécessite une prise en charge sanitaire plus importante	5,6%
Hors critères médicaux (ou ne nécessitant pas une prise en charge médical)	32,5%
Problèmes d'addiction ou psychiatriques trop importants	-
Coordination médicale déjà en place, uniquement une difficulté de logement	0,9%
Hors critères sociaux	5,1%
La personne possède un logement autonome	-
<b>Total</b>	<b>44,1%</b>

Tableau 8 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT car le dispositif n'est pas adapté aux besoins de la personne

Les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (mobilité réduite, présence d'accompagnant ...)	2,6%
Refus de la personne, la personne n'a pas donné suite, dossier incomplet...	10,7%
<b>Total</b>	<b>13,3%</b>

Tableau 9 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne

Hors critères de l'établissement	-
Hors critère d'âge	8,1%
Autre solution trouvée	2,6%
Décès	-
Demande émanant d'une autre région ou d'un autre département	5,5%
Personne sans ressource ou en situation irrégulière	5,5%
La maîtrise de langue française n'est pas suffisante	-
Non prioritaire	-
Autre	-
<b>Total</b>	<b>21,7%</b>

Tableau 10 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT pour d' « autres motifs de refus »

Services sociaux hospitaliers et autres (ELSA <sup>173</sup> , service de médecine, HAD <sup>174</sup> , clinique privée, réseau ville-hôpital...)	57,7%
Etablissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, LHSS, LAM...)	20,4%
Etablissement social d'hébergement (CHRS...)	10,2%
Services sociaux municipaux ou départementaux	9,7%
SPIP, UCSA (personnes placée sous-main de justice ou sortie de prison) et associations sortants de prison accueillent	1,0%
Associations d'aide aux malades	-
Initiative de la personne, des proches ou du médecin traitant	1,0%
Autres (CADA, tutelle, mandat judiciaire ...)	-

Tableau 11 : Répartition de l'origine des dossiers de candidatures pour les candidats admis en ACT dans l'année

Hommes	68,1%
Femmes	31,9%
Transgenres	-
Mineurs	-

Tableau 12 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

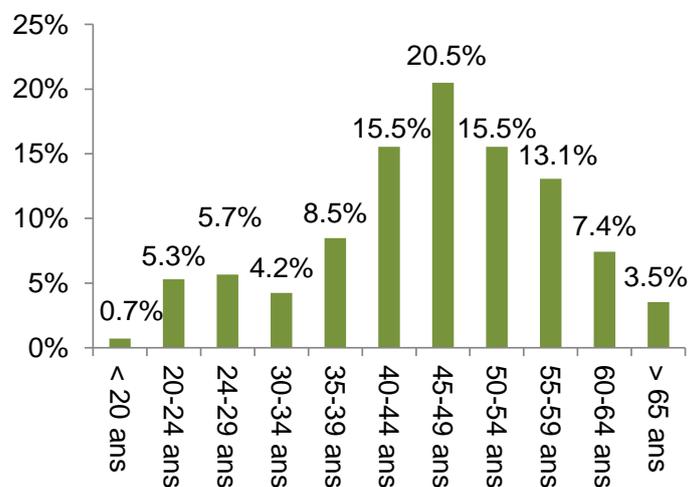


Figure 1 : Pyramide des âges des résidents présents en ACT

<sup>173</sup> ELSA : Equipe de de Liaison et de Soins en Addictologie

<sup>174</sup> HAD : Hospitalisation à Domicile

Originaire du département de l'ACT	86,5%
Originaire de la région de l'ACT (hors département)	3,1%
Originaire d'une autre région	3,1%
Sans domiciliation	7,3%

Tableau 13 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

% de résidents sous-main de justice	7,6%
-------------------------------------	------

Tableau 14 : Résidents présents en ACT sous-main de justice

Aménagement de peine	36,4%
Suspension de peine pour raison médicale	13,6%
Sortie de prison (libération)	50,0%

Tableau 15 : Situation des résidents présents en ACT sous-main de justice

Hébergement durable	11,4%
Hébergement provisoire	65,4%
Sans Hébergement	23,2%

Tableau 16 : Situation d'hébergement avant leur entrée en ACT des résidents présents

Solutions d'hébergement durables	Hébergement propre - bail direct	48,5%
	Hébergement propre - bail glissant	1,0%
	Etablissement médico-social - handicap	1,0%
	Etablissement médico-social – personnes âgées	
Solutions d'hébergement provisoires	Autre ACT	-
	Etablissement médico-social - addictologie	2,0%
	Hôpital psychiatrique	1,0%
	Etablissement de santé (hôpital ...)	5,1%
	Etablissement pénitentiaire	1,0%
	Dispositif social d'hébergement (CHRS, CHU <sup>175</sup> , appartement-relais...)	13,1%
	Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, hôtel, urgence ...)	15,2%
Autres	Retour dans la famille, retour dans l'ancien hébergement, retour dans le pays d'origine, OQTF <sup>176</sup> , CADA, changement de région, autre....	-
	Sans solution d'hébergement	3,0%
	Exclusion (violence, non-respect du règlement, comportement ...)	2,0%
	Rupture à l'initiative du résident	7,1%

Tableau 17 : Situations d'hébergement des résidents sorties du dispositif ACT

<sup>175</sup> CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

<sup>176</sup> OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Carte nationale d'identité (CNI)	77,9%	83,2%
CNI ou passeport C.E. <sup>177</sup>	2,1%	2,5%
Carte de résident	0,4%	-
Titre de séjour étudiant	-	-
Mineur étranger	-	-
Titre de séjour « vie privée et familiale » (hors santé)	1,8%	2,5%
Titre de séjour au titre de l'état de santé	9,3%	9,2%
Demande d'asile en cours ou réfugié	-	-
Autorisation provisoire de séjour (APS)	2,5%	2,5%
Récépissé de demande, preuve de dépôt ou rendez-vous à la préfecture	2,1%	-
Sans titre de séjour	3,9%	-
Obligation de quitter le territoire français (OQTF)	-	-

Tableau 18 : Situation administratives des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affiliation au régime général	48,9%	58,9%
Affiliation à un autre régime obligatoire	3,7%	2,2%
Couverture maladie universelle (CMU)	39,0%	36,7%
Aide médicale d'état (AME)	6,6%	2,2%
Aucune protection maladie	1,8%	-

Tableau 19 : Couverture sociale principale des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
CMU-C	42,3%	46,2%
Mutuelle	30,0%	49,0%
Sans complémentaire	27,7%	4,8%

Tableau 20 : Protection complémentaire des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affection longue durée (ALD)	72,9%	78,0%

Tableau 21 : Proportion de résidents ayant une reconnaissance ALD

<sup>177</sup> C.E. : Communauté Européenne

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Emploi à temps plein	1,1%	1,0%
Emploi à temps partiel	1,4%	8,1%
En formation	1,1%	4,0%
Etudiant, enfant scolarisé	0,7%	-
Demandeur d'emploi	6,4%	16,2%
Retraite ou pré-retraite	3,9%	2,0%
Invalidité	7,4%	10,1%
Sans activité professionnelle	77,0%	57,6%
Autre (arrêt maladie, RQTH <sup>178</sup> , pas d'autorisation de travail, retour dans le pays d'origine, incarcération, rétention ...)	1,1%	1,0%

Tableau 22 : Répartition des résidents présents en ACT en fonction de leur situation professionnelle

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Revenus d'activité (salaire, prime...)	3,9%	5,6%
Revenus de remplacement (retraite, pension d'invalidité, ARE <sup>179</sup> , indemnités journalières...)	20,0%	27,8%
RSA <sup>180</sup> ou ASS <sup>181</sup>	17,5%	13,9%
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	38,2%	46,3%
Formation rémunérée	-	-
Autres prestations sociales (allocations familiales...)	3,2%	-
Revenus provenant d'un tiers	0,4%	-
ADA <sup>182</sup>	-	-
Autres	-	-
Sans revenu	16,8%	6,5%

Tableau 23 : Revenu des résidents présents en ACT

% de résidents présents décédés pendant l'année dans l'ACT	6,6%
% de décès parmi les sorties du dispositif ACT	16,1%

Tableau 24 : Proportion de décès en ACT

<sup>178</sup> RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

<sup>179</sup> ARE : Allocation d'aide au Retour à l'Emploi également appelée allocation chômage

<sup>180</sup> RSA : Revenu de Solidarité Active

<sup>181</sup> ASS : Allocation Spécifique de Solidarité

<sup>182</sup> ADA : Allocation pour demandeur d'asile

% de structures répondantes accueillant des accompagnants	87,5%
Nombre total d'accompagnants	23
% d'accompagnants mineurs	34,8%
% de résidents présents admis avec un ou des accompagnants	8,3%

Tableau 25 : Accompagnants accueillis en ACT

< 6 mois	17,4%
6-12 mois	31,2%
12-24 mois	34,9%
> 2 ans	16,5%

Tableau 26 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents sortants

< 6 mois	39,4%
6-12 mois	19,1%
12-24 mois	21,5%
> 2 ans	19,9%

Tableau 27 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents présents au 31/12 de l'année considérée

Durée d'hébergement moyenne pour les résidents sortis dans l'année considérée	13,8 mois
Taux d'occupation	93,6%

Tableau 28 : Durée moyenne de séjour pour les résidents sortis du dispositif ACT et taux d'occupation

	Candidats	Résidents présents
VIH <sup>183</sup>	23,3%	28,8%
VHC <sup>184</sup>	11,3%	14,0%
VHB <sup>185</sup>	0,6%	-
Cancers	24,5%	23,7%
Diabète	1,5%	2,3%
Maladies cardio-vasculaires	4,9%	3,9%
Insuffisance rénale	4,0%	3,5%
Pathologies pulmonaires chroniques	3,1%	4,7%
Maladies neurologiques dégénératives	1,8%	0,8%
Maladies psychiatriques	8,3%	5,1%
Troubles neurocognitifs	2,1%	2,7%
Drépanocytose	-	0,8%
Autres	13,5%	9,8%

Tableau 29 : Répartition des pathologies principales ayant entraîné une demande d'admission en ACT

<sup>183</sup> VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

<sup>184</sup> VHC : Virus de l'Hépatite C

<sup>185</sup> VHB : Virus de l'Hépatite B

% de candidats ayant une ou plusieurs comorbidités	46,4%
Nombre de comorbidités (pour les résidents présents) / Nombre de résidents présents	0,54

Tableau 30 : Proportion de comorbidité

	% de résidents souffrant de la pathologie comme pathologie principale	% de résidents souffrant de la pathologie comme comorbidité	% de résidents concernés par la pathologie dans les ACT
VIH	28,8%	2,3%	31,1%
Maladies psychiatriques ou psychiques	5,1%	19,8%	24,9%
Hépatite B ou C <sup>186</sup>	14,0%	5,1%	19,1%
Maladies cardio-vasculaires			
Cancers	23,7%	1,6%	25,3%
Diabète	2,3%	4,7%	7,0%
Insuffisance rénale	3,5%	0,4%	3,9%
Pathologies pulmonaires chroniques	4,7%	3,9%	8,6%

Tableau 31 : Prévalence des pathologies dans les ACT

% de candidats présentant une addiction	41,6%
% de résidents présentant une toxicomanie active	24,1%
% de résidents suivant un traitement de substitution	16,5%
% de résidents présentant une dépendance à l'alcool	28,6%

Tableau 32 : Prévalence des addictions en ACT<sup>187</sup>

<sup>186</sup> Pour les hépatites B et C, le calcul réalisé suppose donc qu'il n'y a pas de résidents co-infectés par l'hépatite B et l'hépatite C.

<sup>187</sup> Le rapport d'activité standardisé précise qu'un même résident peut être atteint de plusieurs addictions.

## A9. Réunion (La)

2 structures sur 2 (100%) ont retourné l'enquête. Cela représente 100% des places ACT dans cette région.

Nombre de structures	2
Nombre de places installées	25
Nombre moyen de places par structures	12,5
Nombre de candidatures	38
Nombre de résidents présent dans l'année	37
Nombre d'admissions	18
Nombre de sorties	17

Tableau 1 : Amplitude de l'analyse des rapports d'activité standardisés

% de places en individuel	92%
% de places en semi-collectif	8%
% de places en collectif	-

Tableau 2 : répartition des catégories de places d'ACT

% de structures ayant un service de suivi des résidents sortis du dispositif	100%
% de structures ayant effectivement continué à accompagner au moins un résident après sa sortie dans l'année	100%
% de résidents sortis du dispositif ACT dans l'année ayant été suivi après sa sortie	100%

Tableau 3 : Activité de suivi des résidents sortis du dispositif ACT dans l'année

1 à 3 mois	87,5%
3 à 6 mois	-
6 à 12 mois	12,5%
> 1 an	-

Tableau 4 : Répartition des durées de suivi des résidents après leur sortie

Candidatures reçues	38
Nombre de candidatures moyen par structures	19,0
Admissions	17
% de candidatures ayant entraîné une admission en ACT	47,4% (1 admission pour 2,1 candidatures)
Candidatures refusées	20
% de candidatures refusées	52,6%

Tableau 5 : Données globales sur les candidatures et les admissions

Nombre d'entretiens de préadmission / nombre de candidatures	60,5%
--	-------

Tableau 6 : Entretiens de préadmission

Absence de places disponibles	-
-------------------------------	---

Tableau 7 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT en raison d'une capacité d'accueil atteinte

Nécessite une prise en charge sanitaire plus importante	16,7%
Hors critères médicaux (ou ne nécessitant pas une prise en charge médical)	-
Problèmes d'addiction ou psychiatriques trop importants	-
Coordination médicale déjà en place, uniquement une difficulté de logement	-
Hors critères sociaux	-
La personne possède un logement autonome	-
<b>Total</b>	<b>16,7%</b>

Tableau 8 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT car le dispositif n'est pas adapté aux besoins de la personne

Les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (mobilité réduite, présence d'accompagnant ...)	16,7%
Refus de la personne, la personne n'a pas donné suite, dossier incomplet...	-
<b>Total</b>	<b>16,7%</b>

Tableau 9 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne

Hors critères de l'établissement	-
Hors critère d'âge	-
Autre solution trouvée	-
Décès	-
Demande émanant d'une autre région ou d'un autre département	-
Personne sans ressource ou en situation irrégulière	58,3%
La maîtrise de langue française n'est pas suffisante	-
Non prioritaire	-
Autre	8,3%
<b>Total</b>	<b>66,6%</b>

Tableau 10 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT pour d' « autres motifs de refus »

Services sociaux hospitaliers et autres (ELSA <sup>188</sup> , service de médecine, HAD <sup>189</sup> , clinique privée, réseau ville-hôpital...)	35,3%
Etablissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, LHSS, LAM...)	29,4%
Etablissement social d'hébergement (CHRS...)	23,5%
Services sociaux municipaux ou départementaux	5,9%
SPIP, UCSA (personnes placée sous-main de justice ou sortie de prison) et associations sortants de prison accueillent	5,9%
Associations d'aide aux malades	-
Initiative de la personne, des proches ou du médecin traitant	-
Autres (CADA, tutelle, mandat judiciaire ...)	-

Tableau 11 : Répartition de l'origine des dossiers de candidatures pour les candidats admis en ACT dans l'année

Hommes	73,0%
Femmes	27,0%
Transgenres	-
Mineurs	-

Tableau 12 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

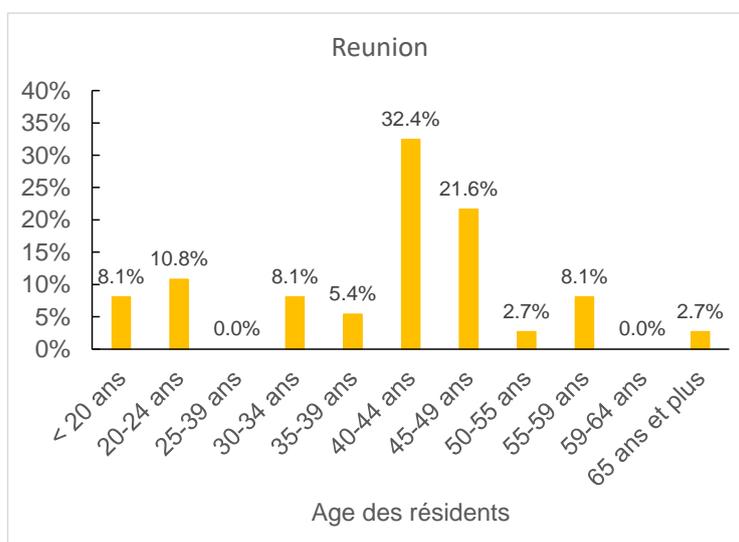


Figure 1 : Pyramide des âges des résidents présents en ACT

<sup>188</sup> ELSA : Equipe de de Liaison et de Soins en Addictologie

<sup>189</sup> HAD : Hospitalisation à Domicile

Originaire du département de l'ACT	67,6%
Originaire de la région de l'ACT (hors département)	18,9%
Originaire d'une autre région	10,8%
Sans domiciliation	2,7%

Tableau 13 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs pour les résidents présents dans les ACT

% de résidents sous-main de justice	2,7%
-------------------------------------	------

Tableau 14 : Résidents présents en ACT sous-main de justice

Aménagement de peine	-
Suspension de peine pour raison médicale	-
Sortie de prison (libération)	100% (1 résident)

Tableau 15 : Situation des résidents présents en ACT sous-main de justice

Hébergement durable	-
Hébergement provisoire	83,8%
Sans Hébergement	16,2%

Tableau 16 : Situation d'hébergement avant leur entrée en ACT des résidents présents

Solutions d'hébergement durables	Hébergement propre - bail direct	64,3%
	Hébergement propre - bail glissant	-
	Etablissement médico-social - handicap	-
	Etablissement médico-social – personnes âgées	-
Solutions d'hébergement provisoires	Autre ACT	-
	Etablissement médico-social - addictologie	-
	Hôpital psychiatrique	14,3%
	Etablissement de santé (hôpital ...)	-
	Etablissement pénitentiaire	-
	Dispositif social d'hébergement (CHRS, CHU <sup>190</sup> , appartement-relais...)	-
	Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, hôtel, urgence ...)	-
Autres	Retour dans la famille, retour dans l'ancien hébergement, retour dans le pays d'origine, OQTF <sup>191</sup> , CADA, changement de région, autre....	7,1%
	Sans solution d'hébergement	-
	Exclusion (violence, non-respect du règlement, comportement ...)	14,3%
	Rupture à l'initiative du résident	-

Tableau 17 : Situations d'hébergement des résidents sorties du dispositif ACT

<sup>190</sup> CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

<sup>191</sup> OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Carte nationale d'identité (CNI)	78,8%	63,6%
CNI ou passeport C.E. <sup>192</sup>	-	-
Carte de résident	-	-
Titre de séjour étudiant	-	-
Mineur étranger	-	-
Titre de séjour « vie privée et familiale » (hors santé)	-	9,1%
Titre de séjour au titre de l'état de santé	-	9,1%
Demande d'asile en cours ou réfugié	-	-
Autorisation provisoire de séjour (APS)	12,1%	9,1%
Récépissé de demande, preuve de dépôt ou rendez-vous à la préfecture	3,0%	-
Sans titre de séjour	6,1% (2 résidents)	9,1% (1 sortant)
Obligation de quitter le territoire français (OQTF)	-	-

Tableau 18 : Situation administratives des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affiliation au régime général	22,2%	58,8%
Affiliation à un autre régime obligatoire	-	-
Couverture maladie universelle (CMU)	50,0%	35,3%
Aide médicale d'état (AME)	13,9%	5,9%
Aucune protection maladie	13,9%	-

Tableau 19 : Couverture sociale principale des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
CMU-C	37,8%	23,5%
Mutuelle	27,0%	52,9%
Sans complémentaire	35,1%	23,5%

Tableau 20 : Protection complémentaire des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Affection longue durée (ALD)	100%	100%

Tableau 21 : Proportion de résidents ayant une reconnaissance ALD

<sup>192</sup> C.E. : Communauté Européenne

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Emploi à temps plein	-	-
Emploi à temps partiel	-	9,1%
En formation	-	-
Etudiant, enfant scolarisé	-	-
Demandeur d'emploi	2,7%	9,1%
Retraite ou pré-retraite	2,7%	-
Invalidité	8,1%	-
Sans activité professionnelle	86,5%	54,5%
Autre (arrêt maladie, RQTH <sup>193</sup> , pas d'autorisation de travail, retour dans le pays d'origine, incarcération, rétention ...)	-	27,3%

Tableau 22 : Répartition des résidents présents en ACT en fonction de leur situation professionnelle

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Revenus d'activité (salaire, prime...)	-	5,9%
Revenus de remplacement (retraite, pension d'invalidité, ARE <sup>194</sup> , indemnités journalières...)	13,5%	17,6%
RSA <sup>195</sup> ou ASS <sup>196</sup>	21,6%	-
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	32,4%	70,6%
Formation rémunérée	-	-
Autres prestations sociales (allocations familiales...)	10,8%	-
Revenus provenant d'un tiers	5,4%	5,9%
ADA <sup>197</sup>	-	-
Autres	-	-
Sans revenu	16,2%	-

Tableau 23 : Revenu des résidents présents en ACT

% de résidents présents décédés pendant l'année dans l'ACT	8,1%
% de décès parmi les sorties du dispositif ACT	17,6%

Tableau 24 : Proportion de décès en ACT

<sup>193</sup> RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

<sup>194</sup> ARE : Allocation d'aide au Retour à l'Emploi également appelée allocation chômage

<sup>195</sup> RSA : Revenu de Solidarité Active

<sup>196</sup> ASS : Allocation Spécifique de Solidarité

<sup>197</sup> ADA : Allocation pour demandeur d'asile

% de structures répondantes accueillant des accompagnants	100%
Nombre total d'accompagnants	11
% d'accompagnants mineurs	54,5%
% de résidents présents admis avec un ou des accompagnants	13,5%

Tableau 25 : Accompagnants accueillis en ACT

< 6 mois	-
6-12 mois	23,5%
12-24 mois	70,6%
> 2 ans	5,9%

Tableau 26 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents sortants

< 6 mois	22,6%
6-12 mois	22,6%
12-24 mois	48,4%
> 2 ans	6,5%

Tableau 27 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents présents au 31/12 de l'année considérée

Durée d'hébergement moyenne pour les résidents sortis dans l'année considérée	10,4 mois
Taux d'occupation	86,8%

Tableau 28 : Durée moyenne de séjour pour les résidents sortis du dispositif ACT et taux d'occupation

	Candidats	Résidents présents
VIH <sup>198</sup>	13,2%	24,3%
VHC <sup>199</sup>	-	-
VHB <sup>200</sup>	2,6%	5,4%
Cancers	3,4%	10,8%
Diabète	2,6%	-
Maladies cardio-vasculaires	2,6%	-
Insuffisance rénale	21,1%	18,9%
Pathologies pulmonaires chroniques	2,6%	2,7%
Maladies neurologiques dégénératives	-	-
Maladies psychiatriques	18,4%	10,8%
Troubles neurocognitifs	2,6%	2,7%
Autres	26,3%	24,3%

Tableau 29 : Répartition des pathologies principales ayant entraîné une demande d'admission en ACT

% de candidats ayant une ou plusieurs	47,4%
---------------------------------------	-------

<sup>198</sup> VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

<sup>199</sup> VHC : Virus de l'Hépatite C

<sup>200</sup> VHB : Virus de l'Hépatite B

comorbidités	
Nombre de comorbidités (pour les résidents présents) / Nombre de résidents présents	0,87

Tableau 30 : Proportion de comorbidité

	% de résidents souffrant de la pathologie comme pathologie principale	% de résidents souffrant de la pathologie comme comorbidité	% de résidents concernés par la pathologie dans les ACT
VIH	24,3%	-	24,3%
Maladies psychiatriques ou psychiques	10,8%	24,3%	35,1%
Hépatite B ou C <sup>201</sup>	5,4%	4,8%	10,2%
Maladies cardio-vasculaires	-	8,1%	8,1%
Cancers	10,8%	5,4%	16,2%
Diabète	-	5,4%	5,4%
Insuffisance rénale	18,9%	-	18,9%
Pathologies pulmonaires chroniques	2,7%	2,7%	5,4%

Tableau 31 : Prévalence des pathologies dans les ACT

% de candidats présentant une addiction	44,8%
% de résidents présentant une toxicomanie active	16,2%
% de résidents suivant un traitement de substitution	8,1%
% de résidents présentant une dépendance à l'alcool	18,9%

Tableau 32 : Prévalence des addictions en ACT<sup>202</sup>

<sup>201</sup> Pour les hépatites B et C, le calcul réalisé suppose donc qu'il n'y a pas de résidents co-infectés par l'hépatite B et l'hépatite C.

<sup>202</sup> Le rapport d'activité standardisé précise qu'un même résident peut être atteint de plusieurs addictions.